

E71
SIC
11C

REPUBLIQUE LIBANAISE

Ministère de l'Agriculture

Plan Vert

LE MARCHÉ DES PRODUITS LIBANAIS EN EUROPE



ETI
SEC
AAC

1



LE MARCHE DES PRODUITS LIBANAIS
EN EUROPE

Sous l'égide de la coopération technique française, dans le cadre du programme de développement de l'agriculture libanaise, afin de préciser les possibilités des unités industrielles de transformation dont l'implantation est étudiée par la SICORES, la SOGENOR a reçu pour mission l'étude du marché des conserves alimentaires en Europe.

Son objectif était de déterminer les débouchés offerts aux produits libanais suivants :

- conserves de fruits au sirop
- fruits déshydratés
- jus de fruits
- conserves de légumes et de tomates
- légumes déshydratés
- oeufs séchés
- caroube

dans les 14 pays d'Europe occidentale, à savoir :

- | | |
|----------------------|------------|
| - France | - Suède |
| - Belgique | - Norvège |
| - Luxembourg | - Danemark |
| - Pays-Bas | - Autriche |
| - Allemagne Fédérale | - Suisse |
| - Italie | - Portugal |
| - Grande-Bretagne | - Espagne |

Basé sur l'analyse des statistiques européennes et sur des interviews d'importateurs et distributeurs, ce rapport, après une présentation succincte des aspects généraux du marché européen pour chacun des produits, traité successivement :

- des besoins d'importations de l'Europe à court et moyen terme
- des prix à l'importation
- de la concurrence internationale
- des possibilités libanaises sur ces marchés européens.

Afin de ne pas alourdir le texte de statistiques détaillées trop nombreuses, seuls apparaissent dans le corps du rapport les chiffres clés et les résultats de synthèse.

TABLE DES MATIERES

PRELIMINAIRE : ASPECTS GENERAUX DU MARCHÉ EUROPEEN	1
Titre I - LES CONSERVES DE FRUITS	14
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	14
Chapitre 2 - Les pêches au sirop	18
Chapitre 3 - Les poires au sirop	28
Chapitre 4 - Les abricots au sirop	35
Chapitre 5 - Les mélanges de fruits	40
Titre II - LES FRUITS SECS	47
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	48
Chapitre 2 - Les pruneaux	52
Chapitre 3 - Les abricots secs	58
Titre III - LES JUS DE FRUITS	64
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	65
Chapitre 2 - Les jus de pomme	71
Chapitre 3 - Les jus d'orange	82
Chapitre 4 - Les jus de pamplemousse	92
Chapitre 5 - Les jus de citron	95
Chapitre 6 - Les jus de raisin	98
Titre IV - LES CONSERVES ET JUS DE TOMATES	103
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	104
Chapitre 2 - Les conserves de tomates	109
Chapitre 3 - Les jus de tomates	116
Titre V - LES CONSERVES DE LEGUMES	121
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	122
Chapitre 2 - Conserves de petits pois	125
Chapitre 3 - Conserves de haricots verts	130
Chapitre 4 - Les autres conserves de légumes	136
Titre VI - LES LEGUMES DESHYDRATES	141
Chapitre 1 - Les oignons	144
Chapitre 2 - Les autres légumes déshydratés	151
Titre VII - LA CAROUBE	157
Chapitre 1 - Les caroubes entières	161
Chapitre 2 - Les graines de caroubes	166
Chapitre 3 - Les mucilages de caroubes	171
Titre VIII - LES OEUFS SECHES	176
Chapitre 1 - Aspects généraux du marché européen	177
Chapitre 2 - Analyse du marché de l'importation	179
CONCLUSION : LES DEBOUCHES DES PRODUITS LIBANAIS EN EUROPE	182

PRELIMINAIRE

ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

Chapitre 1 - LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE EUROPEENNE

Tous les pays européens ont atteint un niveau de développement élevé leur permettant de satisfaire la totalité de leurs besoins alimentaires vitaux : la sous-consommation alimentaire en Europe n'existe plus ; dans presque tous les pays, la consommation calorique atteint et même dépasse les 3.200 calories par jour et par habitant.

Cette saturation calorique n'entraîne cependant pas un immobilisme de la consommation, en effet deux facteurs contribuent à modifier perpétuellement les besoins alimentaires de l'Europe :

- La croissance démographique multiplie le nombre de consommateurs,
- L'expansion économique quant à elle, a un double effet :
 - . la croissance des revenus des consommateurs leur permet d'améliorer sans cesse la qualité de leur alimentation.
 - . le développement des moyens de production, d'information et de transport permet aux consommateurs de connaître et d'acquérir des produits alimentaires d'origine de plus en plus diverse.

1. La croissance démographique

En 1965, la population des 14 pays européens étudiés atteignait 305 millions d'habitants, en 1969 elle était estimée à 315 millions; d'après les études de l'O.C.D.E. et de l'I.N.S.E., elle devrait atteindre en 1975 : 327 millions et en 1980 : 340 millions d'habitants.

Cette expansion démographique quoique inférieure à 1 % an a pour conséquence l'apparition chaque année de plus de 2 millions de consommateurs supplémentaires sur le marché européen.

Analysée par pays, cette croissance démographique se traduit par les chiffres suivants : (en millions d'habitants)

PAYS	Population 1965	Population 1969	Population 1975	Population 1980
France	48,7	50,5	52,5	55,5
Belgique et Luxembourg	9,8	10	10,15	10,3
Pays Bas	12,2	12,9	13,8	14,5
Allemagne fédérale	58,6	60,7	62,5	64
Italie	52,2	53,2	55,3	57,5
Grande Bretagne	54,7	56,5	58	60
Suède	7,7	7,9	8,3	8,5
Norvège	3,7	3,8	4	4,2
Danemark	4,8	4,9	5,1	5,3
Autriche	7,5	7,4	7,6	7,8
Suisse	6	6,3	6,8	7,3
Portugal	8,6	8,8	9,15	9,4
Espagne	31,4	32,5	34,3	35,8
Ensemble Europe Occidentale	305,9	315,4	327,5	340,1

2. La croissance des dépenses alimentaires

L'expansion économique régnant en Europe Occidentale se traduit notamment par la croissance des revenus individuels et par voie de conséquence des dépenses de la consommation privée.

En 1962, chaque européen dépensait en moyenne près de 900 \$ par an pour satisfaire la totalité de ses besoins de consommation, en 1968 il dépensait près de 1.350 \$. La consommation alimentaire ayant atteint un niveau très élevé, les dépenses alimentaires n'ont pas connu une aussi forte progression, une grande partie du pouvoir d'achat supplémentaire dont bénéficient chaque année les européens, est en effet dépensée pour satisfaire des besoins de consommation secondaire. Cependant, même si les dépenses alimentaires représentent une part de plus en plus réduite des dépenses totales de consommation, leur croissance reste très spectaculaire.

EVOLUTION DES DEPENSES ALIMENTAIRES dans les principaux pays européens

PAYS	1962			1965			1968			CROISSANCE Dépenses alim. 1962 - 1968
	Dépenses cons./1 hab Total	Alim.	% A/T	Dépenses cons./1 hab Total	Alim.	% A/T	Dépenses cons./1 hab. Total	Alim.	% A/T	
France	975	370	38	1.236	445	36	1.556	520	33,4	+ 40 %
Belgique Luxemb.	930	300	32,5	1.143	350	30,5	1.374	405	29,5	+ 35 %
Pays Bas	667	225	33	901	285	31,5	1.122	325	29	+ 45 %
R.F.A.	901	315	35	1.096	360	32,7	1.251	380	30,5	+ 20 %
Italie	540	240	44	706	305	43,2	892	375	42	+ 55 %
Grande- Bretagne	980	295	30	1.150	330	28,5	1.330	360	27	+ 25 %
MOYENNE	300			350			400			+ 33 %

En six ans, les dépenses alimentaires de chaque européen sont passées de 300 \$ à 400 \$ par an.

Dans le contexte de saturation calorique que connaît l'Europe, une telle augmentation des dépenses alimentaires se justifie, si l'on excepte l'augmentation générale des prix mondiaux, par l'amélioration permanente de la qualité de la consommation.

Cette amélioration de la qualité revêt différents aspects, elle se traduit notamment par :

- La modification de la structure de la consommation : l'Européen diversifie de plus en plus son alimentation en y intégrant un nombre de produits sans cesse grandissant, soit en consommant de nouveaux produits, soit en étalant la période de consommation des produits saisonniers traditionnels.
- L'amélioration de la qualité intrinsèque de tous les produits entrant dans la composition alimentaire. Le consommateur européen devient de plus en plus exigeant quant aux goûts, à la présentation et aux garanties sanitaires des produits qui lui sont offerts.

Compte tenu des tendances générales observées ces dernières années, le marché de l'alimentation en Europe, très évolutif, paraît ainsi particulièrement ouvert :

- aux produits de qualité supérieure quels qu'ils soient.
- aux produits nouveaux ou peu consommés dont la consommation tend à se généraliser.

- aux produits traditionnels mais saisonniers dont la consommation tend à s'étaler sur des périodes annuelles de plus en plus longues, soit grâce à des approvisionnements extérieurs hors saison, soit et surtout grâce à l'utilisation des conserves, produits congelés, ...

Chapitre 2 - L'APPROVISIONNEMENT EUROPEEN

Gros consommateurs, les pays européens sont également de très gros producteurs, cependant si globalement l'Europe produit à peu près ce qu'elle consomme, cet équilibre est très rarement réalisé dans chaque pays considéré séparément.

En matière agricole, certains pays tels la France et l'Italie sont chroniquement excédentaires, d'autres à l'inverse tels l'Allemagne et la Grande Bretagne sont chroniquement déficitaires.

Certains pays ont ainsi une vocation de pays exportateurs, alors que d'autres doivent s'approvisionner en masse à l'étranger pour satisfaire les besoins de leur consommation intérieure ; par le jeu des échanges internationaux, les déséquilibres locaux devraient naturellement se compenser.

Cependant, le niveau de développement atteint par le pays européen dont la structure agricole est restée artisanale, entraîne des coûts de production élevés souvent supérieurs aux cours mondiaux, les exportations européennes deviennent alors difficiles, même vers les pays voisins qui préfèrent s'approvisionner plus loin, mais moins cher.

Ce problème commun à tous les pays d'Europe à des degrés divers a trouvé sa solution dans le Traité de Rome instituant la Communauté Economique Européenne (C.E.E.) d'une part, et dans la mise en place de l'Association du Libre Echange d'autre part qui regroupe les pays européens non intégrés à la C.E.E. (hormis l'Espagne).

1. La Communauté Economique Européenne

11. Le sens des accords communautaires

En 1958, les six pays d'Europe Continentale : France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Allemagne de l'Ouest et Italie, signaient un accord commun visant à faciliter les échanges de produits industriels entre les signataires.

En 1965, cet accord était complété et étendu en ce qui concerne les échanges agricoles : "l'Europe verte" était ainsi créée. Elle est plus qu'une simple union douanière agricole où les barrières douanières sont abolies entre les Etats membres et où une même taxation frappe les importations en provenance des pays tiers. Les accords de la C.E.E. prévoient en effet, que les approvisionnements extérieurs des pays membres doivent en priorité être assurés à partir des excédents des partenaires. Si l'Europe ne peut absorber ces excédents, solidairement, tous les états membres sont alors tenus de subventionner les invendus jusqu'à ce que production et consommation trouvent leur équilibre grâce à une politique de planification concertée. Antérieurement à la création de la C.E.E., certains pays tiers bénéficiaient de débouchés européens vitaux pour leur économie : pour maintenir leur développement, ces pays ont été plus ou moins étroitement associés à la C.E.E. Certaines importations européennes en provenance de ces pays associés sont totalement ou partiellement exonérées dans la mesure où ces importations concernent des produits dont l'Europe manque chroniquement ou épisodiquement.

Ces pays associés bénéficiant de droits d'importation réduits sont : l'Espagne, la Grèce, le Maroc, la Tunisie et les Pays Africains et Malgaches qui ont toujours entretenu des relations privilégiées avec la France. De tels accords communautaires limitent considérablement l'ouverture du Marché Commun aux producteurs de pays tiers non-associés, le marché ne leur est véritablement accessible que lorsque l'Europe souffre d'un déficit général de production que les pays associés ne peuvent combler soit par insuffisance de leur production, soit par manque de compétitivité.

12. Les effets des accords communautaires

Les accords communautaires ont depuis quelques années une influence très spectaculaire sur les importations européennes.

Pour la quasi-totalité des produits que nous avons étudiés, on constate que la majeure partie des importations ne constitue que des échanges intra-communautaires. Par contre les importations privilégiées des pays associés restent faibles, les possibilités d'exportation de ces pays et leur compétitivité sont en effet très souvent insuffisantes pour leur permettre de concurrencer certains pays tiers malgré les exemptions de droits dont ils bénéficient.



2. L'approvisionnement de la Grande Bretagne de l'A.E.L.E.

21. L'approvisionnement britannique

La Grande Bretagne est sur le point de rejoindre les six pays continentaux au sein de la C.E.E. A terme l'entrée de la Grande Bretagne dans le Marché Commun se traduira sans aucun doute par les mêmes effets que ceux que nous venons succinctement d'exposer : la Grande Bretagne s'approvisionnera essentiellement en Europe, la pénétration du marché britannique deviendra difficile pour tous les pays tiers.

Cependant, l'actuel régime du commerce extérieur britannique ne peut être complètement bouleversé dès l'entrée officielle de la Grande Bretagne dans le Marché Commun, un régime transitoire est prévu, permettant aux actuels fournisseurs de la Grande Bretagne de s'adapter aux nouvelles conditions du marché.

Actuellement l'approvisionnement britannique s'appuie sur une double organisation internationale :

- l'A.E.L.E. (Association de Libre Echange) qui regroupe la Grande Bretagne, les Pays Scandinaves, la Suisse, l'Autriche et le Portugal, simple union douanière dans laquelle les partenaires s'accordent mutuellement des droits d'importation préférentiels.
- Les pays du Commonwealth à qui la Grande Bretagne, pour maintenir ses échanges économiques, a accordé une exemption totale de droits de douane sur les matières premières industrielles et sur les produits agricoles en contre-partie des droits préférentiels accordés par ces pays aux exportations britanniques.

En ce qui concerne les fruits et légumes frais, compte tenu de l'éloignement général des pays du Commonwealth, des faibles possibilités d'exportation des pays de l'A.E.L.E., les importations britanniques en provenance de ces pays privilégiés sont relativement faibles, le marché britannique paraît ainsi plus ouvert aux productions des pays tiers.

La Grande Bretagne connaît depuis plusieurs années des difficultés économiques graves qui l'ont contrainte à limiter la croissance de ses importations pour limiter le déficit de la balance de son commerce extérieur. Les droits de douane sont élevés, les contingentements sont rigoureux : les possibilités d'importation de fournisseurs non privilégiés sont ainsi artificiellement freinées par le protectionnisme britannique.

22. L'approvisionnement des autres pays de l'A.E.L.E.

Dans le domaine des produits alimentaires, les accords A.E.L.E. ont, hors la Grande Bretagne, peu d'effet : si l'on excepte le Portugal dont les possibilités d'exportation sont limitées, tous les autres pays membres sont généralement importateurs et les échanges entre partenaires sont de ce fait très limités. Chaque pays s'approvisionne essentiellement hors de l'A.E.L.E. auprès des fournisseurs non privilégiés qui sont les plus compétitifs et dont les produits sont adaptés aux goûts de la clientèle nationale : ainsi d'une manière générale les scandinaves et les suisses, très avides de haute qualité, s'approvisionnent de préférence dans des pays même lointains dont la production est particulièrement soignée (U.S.A., Afrique du Sud), les autrichiens moins exigeants mais plus préoccupés par le problème de prix font souvent appel aux productions de

l'Europe de l'Est. Le Portugal quant à lui, pays le plus pauvre d'Europe Occidentale, évite par un régime protectionniste extrêmement poussé d'avoir recours aux importations de denrées alimentaires, compte tenu de ses possibilités internes suffisantes dans ce domaine.

23. L'Espagne

Indépendante de l'A.E.L.E. et simplement associée à la C.E.E., l'Espagne à l'image du Portugal est essentiellement un pays exportateur de fruits et légumes. Ses approvisionnements extérieurs sont très faibles ; par contre ce pays géographiquement bien placé devient un fournisseur essentiel de l'Europe.

Titre I

LES CONSERVES DE FRUITS

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

1. La consommation

La consommation de conserves de fruits a atteint un niveau élevé en Europe, on peut l'estimer à environ 4 kg par habitant et par an. Il faut préciser que ce sont les Britanniques qui sont les plus gros consommateurs de conserves de fruits, leur consommation peut être évaluée à 10 kg par habitant et par an, ensuite viennent les Allemands et les Belges (6 kg par an et par habitant), puis les Français et les Néerlandais (3,5 kg par habitant et par an).

La gamme des fruits en conserve est extrêmement large mais ce sont essentiellement les fruits au sirop qui font l'objet d'une forte consommation et c'est très nettement la pêche qui est la plus consommée. On peut estimer qu'elle représente 30 à 40 % de la consommation totale des fruits au sirop ; ensuite par ordre d'importance viennent les mélanges de fruits qui connaissent un très fort développement depuis quelques années, puis les poires et les abricots.

Destinés en règle générale à la consommation familiale, les fruits au sirop sont conditionnés essentiellement en boîtes métalliques de 4/4 (1 kg) ou de 1/2 mais dans certains pays tel qu'en Scandinavie des boîtages plus importants (2 1/2) sont utilisés. On peut cependant estimer que 70 à 80 % du marché sont réalisés sous les boîtages 4/4 et 1/2.

L'utilisation des bocaux de verre est très peu répandue; en effet, elle suppose une présentation irréprochable et un prix souvent trop élevé pour permettre une très large diffusion.

2. L'approvisionnement européen

Si les européens sont de très importants consommateurs de conserves de fruits, ils sont également d'énormes producteurs. Presque tous les pays européens produisent des fruits et dans de nombreux pays des excédents de production doivent être écoulés par le canal de l'industrie de la conserve. Ainsi dans les pays du Sud de l'Europe, les possibilités de production excèdent très souvent celles de la consommation ; ce n'est que dans des pays de l'Europe du Nord et particulièrement en Grande Bretagne que la production interne s'avère insuffisante par rapport aux besoins internes. Sauf cas exceptionnel (Grande Bretagne), tous les pays ont donc érigé autour de leur frontière des barrières douanières pour freiner les importations de conserves de fruits afin de protéger leur production nationale ou du moins celle de leurs partenaires.

L'analyse des tarifs douaniers en vigueur met en évidence l'importance des droits taxant les importations à l'exception de la Grande-Bretagne où l'exonération est totale pour les pêches, les abricots et les mélanges de fruits.

3. Les importations en 1969

Le tableau général ci-dessous récapitule les tonnages importés par les différents pays européens au cours de l'année 1969. On constate que la pêche est de très loin le principal fruit en conserve importé. C'est ainsi que, pour l'ensemble des pays, le volume des importations en 1969 a atteint 206.900 t pour les pêches, 95.700 t pour les poires, 94.000 t pour les macédoines et mélanges, 55.000 t pour les abricots.

Le plus gros importateur de fruits en conserves est indiscutablement la Grande Bretagne. Ceci s'explique par le niveau de sa consommation interne, ses faibles possibilités de production et l'exonération des droits de douane pour la plupart des produits. La Grande Bretagne a ainsi importé à elle seule près de 45 % des importations européennes de pêches, plus de 65 % des importations de poires, plus de 35 % des importations d'abricots et plus de 37 % des importations de mélanges et macédoines de fruits.

Derrière l'Angleterre, l'Allemagne est le deuxième gros importateur européen : elle représente en moyenne entre 20 et 30 % des importations européennes.

En conclusion, parmi l'ensemble des conserves de fruits au sirop, la pêche est indiscutablement le produit le plus intéressant et les marchés anglais et allemand semblent être les pays qui offrent le plus de débouchés pour les producteurs de fruits en conserve, que ce soit la pêche, la poire, l'abricot ou les macédoines.

Après cette présentation succincte du marché des conserves de fruits en Europe, nous allons étudier le marché de la pêche et des autres fruits et plus particulièrement les débouchés offerts par l'Allemagne et la Grande Bretagne aux produits libanais.

Importations européennes de conserves de fruits
en 1969 (en tonnes)

Importateurs	Pêches	Poires	Abricots	Macédoines et mélanges
FRANCE	3.800	1.100	9.100	1.000
BELGIQUE-LUXEM.	6.700	900	4.200	7.000
PAYS-BAS	10.700	1.400	2.300	5.600
ALLEMAGNE	60.500	22.300	12.300	33.000
ITALIE	1.300	-	400	400
GRANDE BRETAGNE	92.000	62.400	19.700	35.000
SUEDE	8.700	3.900	2.600	5.000
NORVEGE	5.300	500	500	-
DANEMARK	5.100	700	1.100	1.000
AUTRICHE	9.900	1.200	inc.	1.200
SUISSE	2.100	1.000	2.200	4.400
PORTUGAL	-	-	-	-
ESPAGNE	800	300	600	400
ENSEMBLE	206.900	95.700	55.000	94.000

Chapitre 2 - LES PECHES AU SIROP

1. L'évolution des importations européennes de 1966 à 1969

En 1969, rappelons-le, les importations totales de pêches dans les 14 pays européens ont atteint 206.900 tonnes.

En 1966 les importations étaient légèrement plus élevées. Elles atteignaient en effet 218.400 tonnes.

En 1967 on pouvait chiffrer les importations à 200.000 tonnes et en 1968 à 235.000 tonnes.

Globalement donc le marché paraît assez peu évolutif quoique très fluctuant d'une année sur l'autre. Il semble bien qu'aucune tendance à la croissance ou à la décroissance n'apparaisse véritablement pour l'ensemble des pays européens.

(en tonnes) Conserves de fruits : les pêches

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
GRANDE BRETAGNE	100.000	90.000	106.000	92.000	90.000	90.000
ALLEMAGNE	65.400	62.900	78.000	60.500	56.000	52.000
Autres pays de la C.E.E.	22.400	23.100	20.000	22.500	22.000	22.000
Autres pays hors C.E.E.	30.600	29.100	31.600	31.900	30.000	30.000
Ensemble	218.400	205.100	235.600	206.900	198.000	194.000

Si l'on analyse le tableau ci-dessus, il semble que les importations de la Grande Bretagne soient extrêmement stables : en moyenne la Grande Bretagne importe 90.000 t de pêches au sirop par an.

Par contre, si l'on examine l'évolution du tonnage importé en Allemagne, il apparait une légère tendance à la décroissance ; c'est ainsi qu'en 1966 l'Allemagne a importé plus de 65.000 t de pêches au sirop, alors que ses importations n'atteignaient plus que 63.000 t en 1967 et 60.500 t en 1969 (les chiffres de 1968 étant incertains nous n'en tiendrons pas compte). En fin de compte, si l'on extrapole cette tendance, on peut estimer que les tonnages importés par l'Allemagne n'excéderont pas 56.000 t en 1975 et 52.000 t en 1980.

Dans les autres pays de la C.E.E., à l'image des importations britanniques, les importations de pêches apparaissent relativement stables. Elles peuvent être évaluées à 22.400 t en 1966 et à 22.500 t en 1969. En moyenne on peut estimer que pour les prochaines années le tonnage importé par les autres pays de la C.E.E. restera identique, c'est-à-dire ne dépassera guère 22.000 t.

Il en est de même dans les autres pays qui n'appartiennent pas à la C.E.E., que ce soit la Scandinavie, la Suisse, l'Autriche où les importations restent stables aux environs de 30.000 t chaque année.



- 20 -

Globalement donc cette stabilité générale de pêches devrait se traduire par un volume d'importations prévisionnel d'environ 198.000 t en 1975 et de 194.000 t en 1980.

Cette stabilité des importations et même ce rétrécissement du marché allemand, ne doit pas étonner malgré l'élévation du niveau de vie et la croissance démographique dans les pays européens. En effet, la pêche subit dans le domaine des conserves de fruits la concurrence de plus en plus vive d'autres fruits et particulièrement des macédoines et mélanges de fruits dont la consommation tend à se substituer à celle de la pêche.

2. Prix et qualité des pêches importées

De l'avis unanime de tous les importateurs européens, le problème de la qualité est fondamental pour s'implanter sur le marché européen. Si dans certains pays le consommateur semble préférer parfois des sirops lourds (en Allemagne et aux Pays-Bas), partout cependant la présentation du fruit doit être parfaite,, aussi l'espèce "yellow clean" est-elle particulièrement recherché. Cependant la variété de pêche blanche "albeta" est aisément commercialisée aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche et en Belgique dans la mesure où bien sûr son prix est plus faible.

Pour ces raisons, les Etats-Unis et l'Afrique du Sud ainsi que l'Australie, gros producteur de pêches et de conserves de pêches de grande qualité, sont très bien implantés en Europe. La Grèce et les Pays de l'Est produisent des pêches de moins bonne qualité "albeta" ou "free stone" et ne peuvent s'implanter en Europe que grâce aux prix qu'ils consentent.

Le tableau ci-dessous met en évidence les prix C.I.F. des pêches importées en Europe par les principaux exportateurs mondiaux. En moyenne le kilo de pêches importé s'élève à 0,26 \$ le kilo. Cependant on note quelques variations suivant la provenance : ainsi les pêches américaines sont indiscutablement les plus chères, elles atteignent 0,28 \$ le kilo alors que les pêches en provenance d'Afrique du Sud et de Grèce ne dépassent pas 0,26 \$ le kilo. Quant aux pêches en provenance de Bulgarie, leur prix est anormalement bas, il n'atteint pas 0,20 \$ le kilo.

Prix C.I.F. en 1969 des pêches importées

(\$ par kg)

	U.S.A.	Australie	Afrique du Sud	Bulgarie	Grèce
R.F.A.	0,263	0,265	0,254	0,182	0,260
PAYS BAS	0,283	0,270	0,265		0,260
SUEDE	0,283	0,268	0,255		
NORVEGE	0,267	0,250	0,243		
DANEMARK	0,265	0,247	0,233		

3. Les fournisseurs de l'Europe

31. Les fournisseurs en 1969

En 1969 le principal fournisseur de l'Europe était l'Afrique du Sud. Ce pays assurait 64 % des besoins britanniques, plus de 20 % des besoins allemands, et entre 10 et 15 % des besoins des autres pays.

Globalement l'Afrique du Sud assurait ainsi à peu près 40 % des besoins européens.

Deux autres gros fournisseurs se partageaient le marché européen. Il s'agissait des U.S.A. et de l'Australie qui, l'un et l'autre, assuraient environ 20 % du marché européen, les U.S.A. étant plus implantés dans l'Europe continentale, l'Australie en Grande-Bretagne.

En dehors de ces trois gros fournisseurs il convient de noter l'excellente position de la Grèce qui couvrait près de 45 % des besoins des pays européens, Allemagne non comprise, et 14 % des besoins Allemands. Cette position particulièrement importante de la Grèce dans la C.E.E. s'explique par l'exonération totale de droits dont bénéficie ce pays associé à la Communauté Economique Européenne.

Hormis les trois gros fournisseurs et la Grèce on relève encore un certain nombre de petits fournisseurs qui pénètrent relativement peu le marché européen; leur part ne représente que 5 % du marché en Grande Bretagne, 5 % dans les différents pays de la C.E.E., 15 % dans les autres pays. Ce n'est qu'en Allemagne où ces pays bénéficient d'une relative position privilégiée puisqu'ils assurent 23 % du marché. Il faut souligner que ces 23 % du marché sont en très grande partie couverts par les approvisionnements en provenance de l'Europe de l'Est dont les prix sont très bas comme nous l'avons vu.

32. Evolution des fournisseurs depuis 1966

En 1966 les fournisseurs de l'Europe étaient pour ainsi dire les mêmes, cependant la position des U.S.A. était nettement plus forte (20 % du marché en 1969, 33 % en 1966). L'Australie ayant sensiblement conservé sa place, le déclin des U.S.A. a particulièrement profité à l'Afrique du Sud :

- . en Allemagne et en Scandinavie
- . à la Grèce dans l'ensemble des pays de la C.E.E.
- . aux Pays de l'Est en Allemagne.

Cette mouvance des fournisseurs européens s'explique aisément par le niveau des prix pratiqués par chaque fournisseur. Comme nous l'avons vu, les U.S.A., quoique très bien implantés en Europe, ont été victime du niveau élevé de leurs prix par rapport :

- à l'Afrique du Sud qui fournit des produits d'excellente qualité, à des prix nettement plus faibles.
- à la Grèce qui bénéficie d'une exonération totale des droits de douane dans les pays de la C.E.E.
- aux Pays de l'Est qui pratiquent des prix extrêmement bas.

Origine des importations européennes de 1966 à 1969

Exportateurs Importateurs	U.S.A.		Australie		Afrique Sud		Grèce		Divers	
	Part marché 1966	1969								
Grande Bretagne	1	-	32	31	64	64	-	-	3	5
Allemagne	54	32	22	10	9	21	9	14	6	23
Autres pays C.E.E.	70	30	2	10	12	10	12	45	4	5
Autres pays hors CEE	70	52	10	17	10	15,5	-	-	10	15,5
Ensemble Europe	33	21	23	21	35	39	4	7	5	12

En conclusion, on remarquera la stabilité des sources d'approvisionnement britannique, celles-ci n'ont guère varié de plus de 2 % entre 1966 et 1969. Cette stabilité s'explique aisément par l'appartenance des fournisseurs de la Grande Bretagne à la zone sterling. Dans les autres pays européens malgré une relative stagnation du volume des importations, les variations dans la structure des approvisionnements sont considérables. C'est ainsi que, de 1966 à 1969, ont été remis en concurrence :

- 34 % du marché en Allemagne
- 42 % du marché dans les autres pays de la C.E.E.
- 18 % du marché dans les autres pays non affiliés à la C.E.E.

Cette ambiance concurrentielle du marché de conserves de pêches au sirop nous permet d'entrevoir de plus larges possibilités pour les produits libanais dans la mesure où ceux-ci sont de très haute qualité et si les prix C.I.F. auxquels ils pourront être livrés en Europe, n'excèdent pas les prix par exemple de la Grèce ou de l'Afrique du Sud, c'est-à-dire 0,26 \$ le kilo.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Pour les pêches comme pour tous les autres produits de par l'inertie du système d'approvisionnement, ce n'est qu'une faible fraction du marché qui est effectivement livrée à la concurrence de l'ensemble des fournisseurs chaque année. Les fournisseurs en place bénéficient d'une position privilégiée qui préserve une grande part de leurs débouchés acquis les années précédentes.

C'est sur cette fraction plus ou moins étroite du marché remis chaque année en concurrence que peuvent se placer les exportateurs libanais pour améliorer leur position d'année en année. Ils ne sont cependant pas les seuls, en matière de fruits en conserve la concurrence est sérieuse et il semble difficile au Liban de s'adjuger plus de 10 % de ce marché remis chaque année en cause.

Ainsi par exemple, notre analyse des fournisseurs de l'Allemagne nous a permis d'estimer que en moyenne c'est 10 % du marché allemand qui est remis en concurrence chaque année, les possibilités d'exportation libanaises pourraient donc s'accroître raisonnablement chaque année d'un volume égal à 1 % (10 % x 10 %) des importations totales de l'Allemagne.

Comme les exportations libanaises sont nulles actuellement, d'ici 1975 la part du Liban représenterait 3 % du marché allemand en 1975 (trois années de pénétration continue à 1 %) et 5 % en 1980 (huit années de pénétration continue).

Suivant cette méthode, le tableau ci-dessous nous permet d'évaluer le volume possible des exportations libanaises. L'ensemble de l'Europe en 1975 et en 1980 compte tenu des importations prévisibles à cette époque et de l'importance des mouvements de fournisseurs analysé au paragraphe précédent.

Possibilités d'exportations du Liban vers l'Europe

Pays Importateurs	Taux pénétra- tion annuel		IMPORTATIONS 1975			IMPORTATIONS 1980		
	Tous fourn.	Liban	Import. totales (tonnes)	Possibilités Liban		Import. totales (tonnes)	Possibilités Liban	
				%	Tonnage		%	Tonnage
Grande Bretagne	0,7	0,07	90.000	0,20	180	90.000	0,6	540
Allemagne	10	1	56.000	3	1.680	52.000	8	4.160
Autres pays de la C.E.E.	15	1,5	22.000	4,5	990	22.000	12	2.640
Autres pays hors C.E.E.	10	1	30.000	3	900	30.000	8	2.400
Ensemble			198.000	1,9	3.750	194.000	5	9.640

Ce tableau nous permet de constater que le marché britannique bien que le plus important d'Europe, offre peu de débouchés aux exportateurs libanais compte tenu du monopole que se partagent l'Afrique du Sud et l'Australie dans l'approvisionnement britannique.

Dans le reste de l'Europe les possibilités libanaises sont beaucoup plus intéressantes puisque à terme (en 1980) le Liban pourrait raisonnablement s'adjuger près de 10 % du marché.

Ces débouchés offerts aux produits libanais en Europe que nous estimons à 3.750 tonnes en 1975 et à 9.640 tonnes en 1980, représentent sur la base des prix C.I.F. 1969 :

- en 1975 : 3.750 t x 260 \$ = 1.000.000 \$
- en 1980 : 9.640 t x 260 \$ = 2.500.000 \$.

Chapitre 3 - LES POIRES AU SIROP

1. Evolution des importations européennes de 1966 à 1969

En 1969 les importations totales de poires au sirop dans les 14 pays européens ont atteint 95.700 t, en 1966 les volumes étaient identiques.

Cette stabilité des importations européennes se retrouve dans tous les pays : en Grande Bretagne principal importateur européen, elles s'élèvent chaque année aux environs de 63.000 t, en Allemagne, deuxième gros importateur européen, les importations stagnent aux alentours de 23.000 t, dans les autres pays celles-ci plafonnent aux environs de 3.500 t dans les pays de la C.E.E. et aux environs de 6.500 t dans les autres pays.

Cette stagnation s'explique comme pour les pêches par la concurrence des mélanges de fruits et macédoines de fruits qui connaissent une expansion assez spectaculaire comme nous le verrons plus loin.

Compte tenu de cette très nette tendance à la stabilité, on peut estimer que les importations européennes en 1975 et 1980 seront équivalentes à celles de ces dernières années, c'est-à-dire que globalement elles ne dépasseront pas 96.000 t.

(en tonnes) Conserves de fruits : les poires

Importateurs	Importations antérieures				Prévisions	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande Bretagne	63.200	57.000	68.000	62.400	63.000	63.000
Allemagne	23.000	20.000	24.000	22.300	23.000	23.000
Autres pays de la C.E.E.	4.000	3.000	4.000	3.400	3.500	3.500
Autres pays hors C.E.E.	5.500	6.200	6.900	7.600	6.500	6.500
Ensemble	95.700	86.200	102.900	95.700	96.000	96.000

2. Prix et qualité des poires importées

Comme pour les pêches les importateurs européens sont extrêmement exigeants quant à la qualité et à la présentation des poires au sirop importées. En règle générale seuls sont considérés comme intéressants les produits à base de poires Williams coupées en deux dans un sirop lourd. Trois fournisseurs sont particulièrement bien placés pour fournir des poires au sirop de cette qualité, il s'agit de l'Italie, de l'Afrique du Sud, de l'Australie.

Les Pays-Bas et la Chine Populaire produisent également des poires au sirop en conserve mais la qualité de ces produits est plus discutée et les prix auxquels ils sont commercialisés sur le marché sont



- 30 -

d'ailleurs beaucoup plus faibles comme le montre le tableau de prix ci-dessous :

Les prix CIF en 1969 des poires au sirop importées
(\$ par kilo)

Origine / Destinataire	Australie	Afrique du Sud	Italie	Pays-Bas	Belgique Luxembourg	Chine Populaire
Grande Bretagne	0,343	0,318	0,322			
R.F.A.			0,284	0,256	0,216	
Suède	0,292		0,305	0,210		0,271
Danemark		0,250	0,300			
Norvège	0,286	0,275	0,320			

Ce tableau nous permet de constater que les prix italiens sont les plus élevés puisque en 1969 ils étaient en général supérieurs à 0,30 \$ le kilo alors que ceux d'Afrique du Sud en particulier n'atteignaient que très rarement 0,28 \$ le kilo. De l'avis des importateurs consultés, les poires d'excellente qualité ne doivent pas être offertes à un prix supérieur à 0,28 \$ le kilo pour pouvoir être commercialisées avec succès sur le marché européen, en l'absence de privilège douanier.

3. Les fournisseurs

En 1969 le principal fournisseur européen était l'Italie qui assurait en effet :

- 100 % des besoins allemands qui, nous l'avons vu, sont considérables puisqu'ils s'élèvent à 23.000 t,

- 82 % des besoins des autres pays de la C.E.E.
- 48 % des besoins des autres pays non intégrés à la C.E.E.

La position de l'Italie en Grande Bretagne était beaucoup plus faible puisque des exportations ne représentaient en 1969 que 14 % des besoins britanniques.

Derrière l'Italie, le deuxième grand fournisseur européen était l'Australie. Celui-ci, dont la position est inexistante dans la C.E.E., assurait 46 % des besoins britanniques et 24 % des besoins des autres pays intégrés à la C.E.E. Cependant, la position de l'Australie est très menacée par l'Afrique du Sud qui, sur les mêmes marchés, a assuré en 1969 37 % de l'approvisionnement britannique et 8 % des importations des autres pays.

En dehors de ces trois gros fournisseurs, Italie, Australie, Afrique du Sud, la part du marché laissée à la concurrence des autres fournisseurs est relativement faible. Elle ne dépasse pas 3 % en Grande Bretagne et 8 % dans les pays de la C.E.E., à l'exception de l'Allemagne dont les besoins sont assurés à cent pour cent par l'Italie. Dans les pays non affiliés à la C.E.E. la part de ces fournisseurs est non négligeable puisqu'elle atteint 20 %.

Il s'agit essentiellement des U.S.A., des Pays de l'Est et de la Chine populaire qui sont particulièrement implantés en Autriche, en Suisse et en Suède.

L'origine des importations européennes
en 1966 et 1969

Exportations Impor- tations	Italie et C.E.E		Australie		Afrique du Sud		Divers	
	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969
Grande Bretagne	5 %	14 %	61 %	46 %	32 %	37 %	2 %	3 %
Allemagne	100 %	100 %	-	-	-	-	-	-
Autres pays de la C.E.E.	92 %	92 %	-	-	-	-	8 %	8 %
Autres pays hors C.E.E.	45 %	48 %	34 %	24 %	3 %	8 %	18 %	20 %
Ensemble EUROPE	34 %	40 %	42 %	32 %	21 %	25 %	3 %	3 %

Par rapport à 1969, la structure de l'approvisionnement européen était à peu près identique en 1966. La position prépondérante de l'Italie était sensiblement la même, elle s'est même renforcée en Grande Bretagne ; par contre les exportations australiennes ont nettement diminué en Grande Bretagne et dans les pays non affiliés à la C.E.E. puisqu'elles sont passées de 61 à 46 % en Grande Bretagne et de 34 à 24 % dans les autres pays. C'est particulièrement l'Afrique du Sud et à moindre degré l'Italie qui se sont substituées aux fournisseurs australiens ; la part réservée aux autres fournisseurs quant à elle est restée à peu près constante de 1966 à 1969.

En conclusion on remarquera donc la position extrêmement privilégiée de l'Italie en tant que fournisseur du marché européen. Ce fournisseur bénéficie dans le cadre de la Communauté Economique Européenne d'une

exemption totale de droits de douane, de coûts de transport réduits, et enfin d'une capacité de production extrêmement large. On peut donc considérer que la quasi totalité du marché de la C.E.E. lui est acquise.

Dans les autres pays non affiliés à la C.E.E., les positions sont beaucoup moins stables. Certes, trois pays : Italie, Australie, Afrique du Sud, ont une position prépondérante mais chaque année c'est environ 5 % du marché qui sont remis en concurrence en Grande Bretagne et dans les autres pays. Si actuellement ce sont essentiellement l'Italie et l'Afrique du Sud qui en bénéficient au détriment de l'Australie, il se peut très bien qu'à l'avenir un nouveau fournisseur tel le Liban profite de cette remise en cause permanente.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

D'après ce qui précède, on peut estimer que le Liban ne peut espérer pénétrer les marchés des pays européens non affiliés à la C.E.E. et en particulier le marché britannique.

Sachant que dans ces pays c'est environ 5 % du marché qui sont remis en concurrence chaque année, il semble que le Liban pourrait pénétrer environ 1/10ème de ce marché, c'est-à-dire 0,5 % du marché total de la Grande Bretagne et des autres pays hors C.E.E.

Dans cette hypothèse les exportations libanaises seraient de 1.050 tonnes en 1975 et de 2.750 tonnes en 1980. Ces tonnages peuvent paraître faibles, mais il faut se rappeler que le nombre de fournisseurs, en particulier ceux d'Europe, est très élevé.

Ces débouchés offerts aux produits libanais en Europe représentent sur la base des prix CIF 1969 (0,28 \$ le kilo) une valeur de :

300.000 \$ en 1975

800.000 \$ en 1980.

Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe
en 1975 et 1980

Importations prévisibles	Importations européennes 1975			Importations européennes 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban		Importations totales (t)	Possibilités Liban	
		%	Tonnage		%	Tonnage
Grande Bretagne	63.000	1,5	950	63.000	4	2.500
Allemagne	23.000	-	-	23.000	-	-
Autres pays de la C.E.E.	3.500	-	-	3.500	-	-
Autres pays hors C.E.E.	6.500	1,5	100	6.500	1	250
Ensemble Europe	96.000	1,1	1.050	96.000	2,8	2.750

Chapitre 4 - LES ABRICOTS AU SIROP

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Rappelons que les importations d'abricots au sirop sont beaucoup plus faibles que les importations de pêches ou de poires ; en 1969 les tonnages importés en Europe n'ont pas dépassé 55.000 t, l'Allemagne et la Grande Bretagne étant les principaux importateurs. En 1969 les importations se sont élevées à :

- 19.800 t en Grande Bretagne
- 12.300 t en Allemagne
- 16.000 t dans les autres pays de la C.E.E.
- 7.000 t dans les pays non affiliés à la C.E.E.

Par rapport à 1969 les importations de 1966 étaient équivalentes ; elles atteignaient :

- 19.800 t en Grande Bretagne
- 12.800 t en Allemagne
- 16.500 t dans les autres pays de la C.E.E.
- 6.200 t dans les pays non affiliés à la C.E.E.

En ce qui concerne les abricots, on rencontre la même stabilité que celle notée pour les poires et les pêches. En 1975 et 1980, on peut estimer que les importations européennes seront à peu près équivalentes à celles de 1969.

Importateurs	Importations antérieures				Prévisions	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande Bretagne	19.800	19.900	22.100	19.700	20.000	20.000
Allemagne	12.800	13.000	14.000	12.300	13.000	13.000
Autres pays CEE	16.500	16.000	17.000	16.000	16.000	16.000
Autres hors CEE	6.200	5.400	6.300	7.000	6.000	6.000
Ensemble	55.300	54.300	59.400	55.000	55.000	55.000

2. Prix et qualité des abricots importés

De l'avis de tous les importateurs, l'ensemble des abricots au sirop importés en Europe est jugé d'excellente qualité quels qu'en soient les fournisseurs. Il n'en reste pas moins vrai qu'un préjugé très favorable existe en ce qui concerne les fabrications américaines, mais leur prix, par rapport à ceux pratiqués par les autres producteurs qui sont l'Espagne, l'Afrique du Sud et la Grèce, est nettement prohibitif. Comme l'indique le tableau ci-dessous, les prix des abricots au sirop importés d'Espagne ou de Grèce atteignent en moyenne 0,22 \$ le kg alors que les abricots importés d'Afrique du Sud voisinent très souvent les 0,30 \$ le kg. Les prix américains qui sont les plus élevés voisinent environ 0,50 \$ le kg. A l'inverse les abricots en provenance des pays de l'Est sont vendus sur les marchés européens à moins de 0,18 \$ le kg. Ces écarts de prix sont considérables et ils expliquent en très grande partie la structure de l'approvisionnement européen.

Prix C. I. F. des abricots au sirop importés en 1969

(\$ par kilo)

Desti- nataires \ Origine	Espagne	Afrique du Sud	Grèce	Etats Unis	Australie	Pays de l'Est	Maroc	Israel
Grande Bretagne	0,220	0,294			0,344			0,230
R.F.A.	0,215	0,254	0,246			0,178		
France	0,203		0,280				0,316	
Belgique-Luxem.	0,248	0,345	0,216					
Suède	0,223			0,495	0,278			
Pays-Bas	0,230	0,346	0,232				0,269	
Danemark	0,213					0,161		
Norvège	0,218	0,230		0,530	0,270	0,180		

3. Les fournisseurs

En 1969, l'Espagne était le principal fournisseur d'abricots au sirop d'Europe. Ce pays assurait 33 % des besoins de la Grande Bretagne, 58 % des besoins allemands, 34 % des besoins des autres pays de la C.E.E. et 50 % enfin des autres pays d'Europe de l'A.E.L.E. Derrière ce fournisseur prépondérant, il faut citer encore comme fournisseurs importants de l'Europe :

- l'Australie qui fournit essentiellement le marché britannique et le marché de l'A.E.L.E. aux environs de 10 % de leurs besoins.
- l'Afrique du Sud qui est surtout implantée en Grande-Bretagne et assure 40 % des besoins britanniques et entre 5 et 10 % des besoins des autres pays.
- la Grèce qui est très bien implantée dans la C.E.E. grâce à l'exonération de taxes dont elle bénéficie sur ses marchés et qui couvre 25 % des besoins des pays de la C.E.E.

Origine des importations européennes en 1969 et 1966

Exportations Importations	ESPAGNE		AUSTRALIE		AFRIQUE DU SUD		CEE et Associés		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Grande Bretagne	23 %	33 %	19 %	12 %	55 %	39 %	-	-	3 %	16 %
Allemagne	nc	58 %	nc	-	nc	9 %	nc	6 %	nc	27 %
Autres pays de la C.E.E.	nc	34 %	nc	-	nc	6 %	nc	25 %	nc	35 %
Autres pays hors C.E.E.	50 %	50 %	5 %	10 %	10 %	5 %	-	-	35 %	35 %

Par rapport à 1969, la structure de l'approvisionnement européen en 1966 était sensiblement identique, l'Espagne étant déjà un fournisseur très bien implanté. Bien que les statistiques soient incomplètes pour les années antérieures à 1969, il semble que la Grèce ait fait une très nette percée sur les marchés de la Communauté Economique Européenne.

Si l'on rappelle que les principaux fournisseurs de l'Europe sont l'Espagne, l'Australie, l'Afrique du Sud et la Grèce, on remarque que aucun de ces pays ne bénéficie d'avantage particulier, sauf l'Australie en Grande Bretagne et la Grèce pour la Communauté Economique Européenne.

Le marché de l'abricot au sirop paraît donc très ouvert à la concurrence et on peut estimer que chaque année c'est environ près de 8 % du marché qui sont remis en cause.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Comme pour nos évaluations précédentes concernant les débouchés libanais relatifs aux pêches et aux poires, nous pouvons estimer que le Liban peut réussir à conquérir 1/10ème du marché qui est remis chaque année en concurrence dans les différents pays européens. Ainsi que nous l'avons vu plus haut, cette part du marché peut être estimée à environ 8 % chaque année, le Liban pourrait donc pénétrer le marché européen à un rythme de 0,8 % du marché total chaque année. Sur cette base, les tonnages qui pourraient être importés par le Liban en Europe atteindraient 1.450 t en 1975 et 3.650 t en 1980.

Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe
en 1975 et 1980

Importations prévisibles	Importations européennes 1975			Importations européennes 1980		
	Importations totales (t)	%	Tonnage	Importations totales (t)	%	Possibilités Liban Tonnage
Grande Bretagne	20.000	2,3	500	20.000	6,6	1.350
Allemagne	13.000	2,5	350	13.000	6,6	850
Autres pays de la C.E.E.	16.000	2,5	400	16.000	6,6	1.050
Autres pays hors C.E.E.	6.000	2,5	150	6.000	6,6	400
Ensemble Europe	55.000	2,5	1.450	55.000	6,6	3.650

Valorisés à partir des prix C.I.F. enregistrés dans le courant de l'année 1969, (0,22 \$ le kilo), ces débouchés libanais représentent une valeur de :

- . en 1975 : 320.000 \$
- . en 1980 : 800.000 \$



Chapitre 5 - LES MELANGES DE FRUITS

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 les pays européens ont importé 94.000 t de mélanges de fruits pour répondre aux besoins de leur consommation interne. Comme pour les autres importations de conserves de fruits, la Grande Bretagne et l'Allemagne étaient les principaux pays importateurs, la Grande Bretagne importait 35.000 t et l'Allemagne 33.000 t. Depuis quelques années les importations européennes de mélanges de fruits ont connu un essor considérable, en 1966 ces importations n'atteignaient que 51.500 t, en 1967 elles sont passées à 74.800 t, en 1968 elles ont atteint 86.800 t pour enfin s'élever, rappelons-le, à 94.000 t en 1969. Cette croissance est considérable puisqu'elle a atteint en trois ans un taux de 80 %, ce qui explique la stagnation des importations des autres fruits, pêches, poires ou abricots.

Cet essor des importations de macédoine ou cocktail de fruits est général dans tous les pays, mais il est plus particulièrement spectaculaire en Allemagne et dans les pays de la C.E.E. : de 1966 à 1969 les importations allemandes sont passées de 21.000 t à 33.000 t, celles des autres pays de la C.E.E. de 8.000 à 14.000 t.

Si l'on extrapole cette tendance, on peut estimer que les importations européennes atteindront 130.000 t en 1975 et 150.000 t en 1980, la Grande Bretagne et l'Allemagne restant bien sûr les importateurs prépondérants.

L'ouverture de ce marché apparaît donc extrêmement intéressante puisque chaque année la demande européenne devrait augmenter d'environ 5.000 t.

Conserves de fruits : macédoines et mélanges

(en tonnes)	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Importateurs						
Grande Bretagne	12.200	32.500	35.000	35.000	43.000	45.000
Allemagne	21.000	23.000	28.000	33.000	45.000	55.000
Autres pays de la C.E.E.	8.000	9.000	12.000	14.000	28.000	35.000
Autres pays hors C.E.E.	10.300	10.300	11.800	12.000	14.000	15.000
Ensemble	51.500	74.800	86.800	94.000	130.000	150.000

2. Prix et qualité des mélanges de fruits importés

Le type de mélange de fruits le plus demandé en Europe est le mélange à base de cinq fruits coupés en dés dans du sirop lourd ou léger. Les fruits entrant dans ces mélanges sont essentiellement la pêche, la poire, l'abricot, l'ananas et la cerise ou le raisin en grain.

Compte tenu du nombre de combinaisons possibles et des différences existant entre les mélanges proposés sur les marchés européens, il est assez difficile d'isoler un prix moyen du mélange de fruits importé.

Cependant le tableau de prix ci-dessous nous permet d'estimer que suivant leur qualité, leurs origines, les mélanges de fruits sont commercialisés en Europe à un prix variant entre 0,30 et 0,40 \$ le kilo.

Prix C.I.F. des mélanges de fruits importés en 1969

(\$ par kilo)

Desti- nataires \ Origine	U.S.A.	Australie	Afrique du Sud	Italie	Espagne	Tchécoslo- vaquie
Grande Bretagne	0 , 3 7 8					
Belgique-Luxem.	0,423		0,465	0,425	0,390	
Pays-Bas	0,355	0,353	0,332	0,443	0,327	
Suède	0,350	0,322			0,290	0,210
Danemark	0,350	0,313			0,314	0,217

Il faut remarquer que d'une manière générale :

- les prix les plus faibles sont pratiqués par l'Espagne et les pays de l'Est dont souvent les productions sont offertes à des prix très voisins de 0,30 \$ le kg.
- les prix les plus élevés sont ceux pratiqués par l'Italie qui vend ses mélanges de fruits à des prix supérieurs à 0,40 \$ le kg dans les pays de la C.E.E. : ceux-ci restent cependant compétitifs grâce à l'exonération de droits dont ils bénéficient.

En ce qui concerne les pays n'ayant aucun privilège douanier en Europe, c'est-à-dire les U.S.A., l'Australie et l'Afrique du Sud, les prix sont sensiblement voisins de 0,35 \$ le kg. On peut estimer que ce prix moyen de 0,35 \$ le kg est celui auquel doivent être offerts les mélanges de fruits de haute qualité pour pénétrer le marché européen avec succès.

3. Les fournisseurs

Les U.S.A. sont de très loin les plus gros fournisseurs de mélanges de fruits d'Europe. Ils satisfont en effet 40 % du marché britannique, 50 % du marché des pays de la C.E.E. et 60 % du marché des autres pays, la Scandinavie notamment. Cette place privilégiée des productions américaines tient essentiellement à leur qualité et à leurs prix qui restent très compétitifs par rapport aux productions Australiennes ou Sud Africaines.

Derrière les U.S.A. les principaux fournisseurs européens sont :

- l'Australie qui assure 15 à 20 % des besoins européens,
- l'Afrique du Sud qui satisfait 10 % du marché européen et au moins 30 % de celui de la Grande Bretagne
- l'Italie qui, malgré ses prix élevés, assure cependant 20 % de l'approvisionnement des pays de la C.E.E. grâce à ses privilèges douaniers.

Hors de ces quatre fournisseurs, c'est essentiellement l'Espagne qui se partage avec quelques pays dont l'Europe de l'Est le solde du marché qui n'excède pas 5 à 10 % dans la plupart des pays, sauf en Scandinavie, en Suisse et en Autriche où la part des petits fournisseurs est relativement importante puisque elle atteint 24 %.

Origine des importations européennes en 1969 et 1980

Exportations Importations	U.S.A.		AUSTRALIE		AFRIQUE du SUD		ITALIE		ESPAGNE-Divers	
	Part du marché 1966	1969								
Grande Bretagne	nc	40 %	nc	20 %	nc	30 %	nc		nc	10 %
Allemagne	nc	50 %	nc	15 %	nc	10 %	nc	20 %	nc	5 %
Autres pays de la C.E.E.	nc	50 %	nc	5 %	nc	12 %	nc	19 %	nc	14 %
Autres pays hors C.E.E.	nc	60 %	nc	16 %	nc	-	nc	-	nc	24 %

Le marché des mélanges de fruits étant un marché relativement neuf, la comparaison entre la structure de l'approvisionnement européen en 1969 et 1966 est peu significative. Il faut considérer que tout nouveau fournisseur qui veut se placer sur le marché doit profiter de la demande supplémentaire qui apparaît chaque année dans les pays européens pour s'y implanter et non pas, comme pour d'autres produits pour lesquels la demande est constante, entrer directement en concurrence avec un fournisseur en place pour se substituer à lui.

4. Les possibilités d'exportation du Liban en Europe

Dans la mesure où le Liban peut offrir une marchandise d'excellente qualité à des prix compétitifs, on peut estimer que chaque année ses exportateurs pourront s'adjuger 1/5ème de la demande supplémentaire européenne, tout en préservant le volume de leurs importations acquis les années précédentes. Les importations européennes devant augmenter d'environ 36.000 t de 1969 à 1975, c'est-à-dire d'environ 6.000 t par an, de 1972 à 1975 le Liban pourrait voir ses exportations s'élever à :

$$3 \times 3.000 \text{ t} \times 20 \% = 3.600 \text{ t}$$

Les importations européennes s'accroissent de 20.000 t entre 1975 et 1980, c'est-à-dire de 4.000 t par an, les exportations du Liban vers l'Europe pourraient atteindre :

$$3.600 + 5 \times 4.000 \text{ t} \times 20 \% = 7.600 \text{ t}$$

Les possibilités d'exploitation du Liban vers l'Europe en 1975 et 1980

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande Bretagne	43.000	1,9	800	45.000	2,7	1.200
Allemagne	45.000	2,7	1.200	55.000	5,8	3.200
Autres pays de la C.E.E.	28.000	5	1.400	35.000	8	2.800
Autres pays hors C.E.E.	14.000	1,4	200	15.000	2,7	400
Ensemble Europe	130.000	2,8	3.600	150.000	5	7.600

Ces débouchés libanais vers l'Europe valorisés sur la base des prix C.I.F. enregistrés en 1969, atteindraient la valeur suivante :

- . en 1975 : 3.600 t x 350 \$ = 1.250.000 \$
- . en 1980 : 7.600 t x 350 \$ = 2.650.000 \$

Remarquons que c'est en Allemagne et dans les autres pays de la C.E.E. que les possibilités libanaises sont les plus importantes. C'est en effet dans ces pays que l'augmentation de la demande doit être la plus forte et que par suite l'ouverture du marché aux nouveaux fournisseurs doit être la plus large. En 1980 les possibilités d'exportations libanaises vers l'Allemagne et les autres pays de la C.E.E. devraient atteindre 6.000 t soit 80 % du total des exportations libanaises vers l'Europe.

Titre II

LES FRUITS SECS

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

1. La consommation

La consommation de fruits secs est relativement peu développée en Europe ; seuls, les pruneaux grâce à leur propriété diététique et les abricots secs grâce à leur utilisation en pâtisserie ou en confiserie, sont encore l'objet d'une demande pondérable.

Depuis de longues années, la consommation des autres fruits secs est quasiment nulle. Face à la concurrence des fruits frais ou surgelés et surtout des conserves de fruits, les fruits secs ne connaissent que des utilisations de plus en plus particulières : de l'avis de la majorité des distributeurs, la consommation tend très nettement à se restreindre.

Compte tenu de leur utilisation de moins en moins courante, les pruneaux ou abricots sont généralement commercialisés en vrac ; cependant il faut noter que les produits d'excellente qualité, sont mis en vente dans des emballages sous cellophane de 250 ou 400 gr.

2. L'approvisionnement européen

Les pays européens méditerranéens, gros producteurs de fruits, ont été pendant longtemps de gros producteurs de fruits séchés. Mais devant le rétrécissement de la demande et les prix de revient élevés compte tenu des coûts de main-d'oeuvre, les productions de fruits séchés sont de plus en plus abandonnées.

La plupart des pays européens préfèrent recourir aux approvisionnements extérieurs ; cette pratique permet aux importations de se maintenir d'année en année à un niveau à peu près constant malgré le rétrécissement permanent de la demande européenne.

Les importations étant la principale source d'approvisionnement, les droits taxant les fruits séchés sont relativement faibles dans la quasi totalité des pays et d'une manière générale ils n'excèdent pas 20 % dans le cas le plus défavorable, il faut même noter une totale exemption de droit d'importation en Grande Bretagne et en Autriche.

3. Les importations de fruits secs en 1969

En 1969, seules les importations de prunes et d'abricots secs ont été suffisamment importantes pour faire l'objet d'un enregistrement statistique particulier ; les importations de prunes se sont élevées à près de 39.000 t et les importations d'abricots secs pour leur part ont atteint 7.750 t. On note également quelques importations d'autres fruits séchés, notamment de pêches séchées en Allemagne, mais globalement en dehors des abricots et des prunes, on peut estimer que l'ensemble des autres fruits secs importés en Europe ne représente guère plus de 1.000 t.

Sur ces bases, on constate donc que les importations de pruneaux représentent plus de 80 % des importations européennes de fruits secs, les importations d'abricots représentant la quasi-totalité du reste.



En matière de pruneaux, aucun pays n'apparaît comme ayant une location de pays importateur beaucoup plus marquée que les autres. Dans les grands pays européens : France, Allemagne, Italie, Grande Bretagne, le volume des importations oscille entre 4 et 8.000 t, dans les autres pays aux populations plus faibles, Benelux et Scandinavie, les importations voisinent les 2.000 t. Cette dispersion des importations dans l'ensemble des pays d'Europe montre bien l'absence générale de production dans tous les pays, mais également le très faible niveau de la consommation si l'on se réfère à la faiblesse des chiffres d'importation.

En ce qui concerne les abricots, les importations sont beaucoup plus différenciées d'un pays à l'autre : seules, en effet, l'Allemagne et la France importent un tonnage d'abricots secs notable (2.450 et 1.200 t). Dans l'ensemble des autres pays les importations sont, d'une manière générale, très faibles puisque jamais elles ne dépassent les 1.000 t quelle que soit l'importance du pays considéré.

Importations européennes de fruits secs en 1969
(en tonnes)

Pays importateurs	ABRICOTS	PRUNES
France	1.200	4.300
Belgique-Luxembourg	450	1.700
Pays-Bas	750	1.700
Allemagne	2.450	5.800
Italie	150	6.950
Grande Bretagne	800	8.350
Suède	350	2.400
Norvège	600	2.650
Danemark	500	3.200
Autriche	200	800
Suisse	300	500
Portugal	-	-
Espagne	-	500
Ensemble	7.750	38.850

En conclusion, nous pouvons considérer que, dans le domaine des fruits secs, seul le marché des pruneaux et, à moindre degré, le marché des abricots, particulièrement en Allemagne et en France, sont suffisamment importants pour offrir les débouchés aux exportateurs libanais. Dans la suite de cette étude, nous n'insisterons donc pas sur le marché des autres fruits secs et notamment des pêches séchées, les débouchés pouvant être considérés comme nuls en Europe.

Chapitre 2 - LES PRUNEAUX

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

L'ensemble des importations européennes de pruneaux semble en très nette régression, comme d'ailleurs l'évolution de la consommation pouvait le laisser prévoir : les importations s'élevaient à 47.000 t en 1966 et elles sont inférieures à 39.000 t en 1969.

La décroissance est régulière, dans tous les pays européens, seule la Belgique-Luxembourg semble présenter une certaine constance dans le volume de ses importations; le marché belge est cependant très étroit et sa stabilité ne peut guère influencer la tendance générale à la décroissance constatée dans l'ensemble de l'Europe.

En extrapolant les tendances à la décroissance observées dans la plupart des pays, les importations prévisibles à moyen terme ne devraient pas excéder 32.100 t en 1975 et 29.500 t en 1980 pour l'ensemble de l'Europe. Dans un tel contexte, il paraît difficile à un nouvel importateur de s'implanter solidement sur ce marché.

Prunes séchées (en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande Bretagne	9.800	10.400	9.900	8.350	7.500	7.000
Italie	10.150	6.400	7.450	6.950	5.600	5.200
Allemagne	6.200	5.600	6.550	5.800	6.000	6.000
France	5.300	5.750	3.300	4.300	2.200	1.800
Belgique-Luxembourg	1.430	1.700	1.550	1.700	1.600	1.600
Pays-Bas	1.950	1.850	2.000	1.700	1.200	
Pays Scandinaves	10.100	8.100	7.750	8.250	6.800	6.300
Autres pays	2.300	2.000	1.900	1.800	1.200	800
Ensemble	47.250	41.800	40.400	38.850	32.100	29.500

2. Prix et qualité des pruneaux importés

Si la consommation et les importations subséquentes qui faibles en Europe, la clientèle reste cependant très exigeante et les pruneaux importés doivent être d'excellente qualité. Pour cette raison, les U.S.A. restent, comme nous allons le voir, le principal fournisseur européen grâce à la qualité du pruneau californien dont la taille flatteuse (moyenne de calibrage 30 à 40 par livre pour la variété "Santa Clara") séduit particulièrement la clientèle européenne.

Les Etats Unis ne sont pas les seuls fournisseurs de pruneaux en Europe, les pays de l'Est exportent vers l'Europe des pruneaux de qualité beaucoup plus courante, non calibrés et livrés en vrac. Ce produit, malgré son prix faible, ne connaît cependant qu'un très faible succès sur le marché européen. Le tableau ci-dessous nous permet d'apprécier le prix moyen pratiqué à l'importation en Europe.

Prix à l'importation par fournisseur
(\$ au kilo)

Origine Destinataire	U.S.A.	ARGENTINE	YUGOSLAVIE	ROUMANIE
Grande Bretagne	0,47	-	-	0,21
Italie	0,43	0,44	0,31	0,24
R.F.A.	0,53	0,31	0,34	0,24
France	0,51	-	0,39	-
Danemark	0,54	0,38	0,38	0,42
Norvège	0,57	0,28	0,39	0,39
Suède	0,71	-	0,52	-
Pays-Bas	0,44	0,35	-	0,27
Belgique-Luxembourg	0,56	0,36	0,33	-
Autriche	0,62	0,37	0,34	-
Suisse	0,55	-	-	-

En raison de leur qualité, les pruneaux en provenance des Etats-Unis, atteignent des prix nettement plus élevés que les produits fournis par l'Argentine, la Yougoslavie ou la Roumanie : 0,55 \$ le kg contre 0,40 \$. Malgré cette différence de prix, les pruneaux américains sont cependant de très loin les plus importés en Europe, leur qualité étant franchement supérieure.

3. Les fournisseurs

En 1969, le principal fournisseur européen était indiscutablement les U.S.A. qui fournissaient plus de 80 % des pruneaux importés dans presque tous les pays européens. La position des produits américains n'était seulement plus faible en Grande Bretagne (53 % des pruneaux importés) et en Allemagne (14 % seulement des importations).

Derrière ce très important fournisseur, ce sont essentiellement les pays de l'Est qui assuraient le complément de l'approvisionnement européen : leur part était évidemment faible sauf en Allemagne où les pays de l'Est assuraient 43 % des besoins et en Grande Bretagne où les pays de l'Est couvraient 29 % des importations.

En dehors de ces fournisseurs principaux, l'Argentine et quelques petits fournisseurs (Yougoslavie, Espagne, Grèce et Turquie) ont réussi à pénétrer le marché allemand qui semble être le plus ouvert des marchés européens.

En 1966, les fournisseurs de l'Europe étaient approximativement les mêmes, mais les U.S.A. contrôlaient alors la quasi-totalité du marché et depuis leur position a régressé en Grande Bretagne et en R.F.A. au profit des autres fournisseurs et notamment des pays de l'Est qui ont réussi à s'implanter sur le marché allemand et britannique grâce à leurs prix beaucoup plus faibles, les consommateurs étant dans ces deux pays sans doute moins exigeants que dans les autres quant à la qualité.

Si on excepte la Grande Bretagne et l'Allemagne, les pays européens paraissent relativement fermés compte-tenu de la prépondérance américaine : en moyenne, chaque année, ce n'est guère plus de 2 % du marché qui sont remis en concurrence dans ces pays alors qu'en Grande Bretagne et en R.F.A. les importateurs paraissent beaucoup moins fidèles à leurs fournisseurs traditionnels. On peut estimer que chaque année, dans ces deux pays c'est environ 5 % des approvisionnements qui sont remis en cause et offerts à la concurrence de l'ensemble des petits fournisseurs non américains.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969
(en %)

Exportations Importations	U.S.A.		ARGENTINE		PAYS de l'EST		Divers	
	Part du marché 1966	1969						
Grande Bretagne	67	53	-	-	26	29	7	18
Italie	90	84	-	2	9	10	1	4
R.F.A.	35	14	2	10	30	43	33	33
Autres pays de la C.E.E.	87	82	1	3	7	7	5	8
Autres pays hors C.E.E.	91	85	-	e	7	7	2	8

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe en 1975 et 1980

Compte-tenu de ce qui précède, les possibilités du Liban paraissent faibles et seuls les marchés britannique et allemand sont suffisamment importants et évolutifs pour qu'il soit permis d'y envisager un véritable impact des producteurs libanais.

En Grande-Bretagne comme en R.F.A., on peut estimer que les exportations libanaises pourront s'accroître chaque année d'un volume égal au 1/10ème du marché remis en cause chaque année par les importateurs de ces deux pays, c'est-à-dire qu'en 1975 les exportations libanaises pourraient représenter 1,5 % des marchés britannique et allemand et 4 % en 1980.

Dans les autres pays, la pénétration des productions libanaises sera sans aucun doute beaucoup plus faible, elle ne dépassera pas 0,5 % du marché en 1975, et 1,3 % en 1980.

Sur cette base les exportations libanaises de pruneaux vers l'Europe ne dépasseraient pas globalement 290 t en 1975 et 730 t en 1980.

Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe
en 1975 et 1980

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande Bretagne	7.500	1,5	110	7.000	4	280
Italie	5.600	0,5	30	5.200	1,3	70
Allemagne	6.000	1,5	90	6.000	4	240
Autres pays de la C.E.E.	5.000	0,5	20	4.200	1,3	50
Autres pays hors C.E.E.	8.000	0,5	40	7.100	1,3	90
Ensemble EUROPE	32.000	0,9	290	29.500	2,5	730

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

- 57 -

Pour réaliser de telles importations, les prix pratiqués par les producteurs libanais ne devraient pas excéder 0,40 \$ le kilo, valeur C.I.F., ces débouchés représenteraient donc une valeur de :

- . en 1975 : 120.000 \$
- . en 1980 : 290.000 \$

Chapitre 3 - LES ABRICOTS SECS

1. Evolution des importations européennes de 1966 à 1969

Quoique assez fluctuantes d'une année sur l'autre, les importations européennes d'abricots secs semblent se maintenir à un niveau à peu près constant depuis plusieurs années et l'on peut estimer qu'en moyenne l'ensemble des pays européens importe chaque année 8.200 t d'abricots secs.

Cette stabilité apparente des importations d'abricots secs en Europe se retrouve dans la plupart des pays et on peut estimer que, en 1975 et en 1980 le volume total des importations européennes sera identique à celui de ces dernières années, c'est-à-dire qu'il plafonnera aux environs de 8.200 t.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	2.000	1.700	2.650	2.450	2.200	2.200
France	1.200	1.600	1.750	1.200	1.650	1.650
Grande Bretagne	1.100	1.100	1.250	800	1.050	1.050
Autres pays	4.600	3.300	3.450	3.300	3.300	3.300
Ensemble	8.900	7.700	9.100	7.750	8.200	8.200

2. Prix et qualité des abricots secs importés

Le tableau de prix ci-dessous nous permet de constater que les prix des abricots secs importés en Europe sont extrêmement variables suivant leur provenance.

Prix à l'importation
(\$ au kilo)

Desti- nataire \ Origine	Espagne	Turquie	Iran	Afrique du Sud	U.S.A.	R.F.A.	Australie
Norvège	nc	-	-	-	-	-	-
Danemark	0,97	0,74	0,58	1,19	1,86	0,87	1,18
Hollande	-	0,69	0,57	1,10	1,10	0,50	1,40
Belgique-Luxembourg	0,91	0,63	0,58	1,10	1,00	-	1,40
R.F.A.	-	0,79	0,58	1,20	2,10	-	1,30
Suède	0,98	0,77	0,79	1,35	2,32	-	1,33
Suisse	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	0,68	0,73	-	0,93	0,73	-

De très haute qualité, les abricots en provenance des U.S.A. ou d'Australie sont les plus chers, leur prix oscillant entre 1,20 \$ et 1,40 \$ le kg. En revanche, ce sont les produits de Turquie et d'Iran qui sont les moins chers : les abricots secs d'Iran ne dépassent pas le prix de 0,60 \$ le kg tandis que ceux provenant de Turquie varient entre 0,70 et 0,80 \$ le kg suivant leur destination finale.



Par rapport à ces prix extrêmes, les prix espagnols semblent bien représenter les prix moyens pratiqués en Europe; ils s'établissent en effet entre 0,90 et 1 \$ le kilo.

Comme nous allons le constater au paragraphe ci-dessous, les abricots secs en provenance d'Iran, de Turquie ou d'Espagne, offrent une qualité apparemment suffisante dans l'ensemble des pays européens puisque grâce à leurs prix, ces fournisseurs détiennent la majorité du marché malgré la réputation de qualité des produits australiens ou américains.

3. Les fournisseurs

En 1969 dans l'ensemble des pays de la C.E.E., particulièrement en Allemagne et en France qui sont les plus gros importateurs d'abricots secs, les fournisseurs prépondérants étaient la Turquie et l'Iran. Ils détenaient la quasi-totalité du marché en Allemagne, en France et 54 % du marché dans les autres pays de la C.E.E. qui avaient un approvisionnement plus différencié puisque dans ces pays, la part des approvisionnements américains, sud-africains et australiens atteignait 21 % tandis que la part des petits fournisseurs divers couvre 23 % du marché.

Dans les autres pays européens non intégrés à la C.E.E., les positions turques et iraniennes sont beaucoup moins fortes, c'est l'Espagne qui est le fournisseur prépondérant, ce pays détient 40 % du marché, Turquie et Iran n'en détenant ici que 33 %, les divers petits fournisseurs 21 %, les U.S.A., l'Afrique du Sud et l'Australie n'ayant que peu d'impact (6 % du marché).

Par rapport à cette situation en 1969, l'approvisionnement européen en 1966 était légèrement plus favorable aux importations d'origine américaine et Sud africaine, mais compte tenu du niveau élevé de leurs prix et des efforts des exportateurs turcs et iraniens, ces importations ont nettement décreu dans la quasi-totalité du pays.

On peut estimer que de 1966 à 1969, c'est environ 6 % du marché qui ont été transférés d'un fournisseur à un autre dans l'ensemble des pays. Dans ce contexte il semble que les possibilités d'exportations libanaises ne soient pas négligeables, mais il faut remarquer que la Turquie bénéficie d'une exemption totale de droits de douane sur les marchés de la Communauté Economique Européenne qui explique son excellente pénétration dans ces pays.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969
(en %)

Exportations Importations	ESPAGNE		TURQUIE		IRAN		USA-AFRIQUE du SUD-AUSTRALIE		Divers	
	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969
Allemagne	1	-	13	21	73	75	11	2	2	2
France	-	-	37	79	57	19	4	-	2	2
Autres pays de la C.E.E.	5	2	7	19	50	35	27	27	11	23
Autres pays hors C.E.E.	nc	40	nc	20	nc	13	nc	6	nc	21

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Pour apprécier les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe, il faut en première hypothèse estimer que les positions turques sont difficilement attaquables dans la mesure où ce fournisseur bénéficie d'une exemption de droits de douane dans le cadre de la Communauté Economique Européenne.

En deuxième hypothèse, il faut également considérer que les accords bilatéraux garantissent le maintien des débouchés iraniens en Allemagne : dans ces conditions, la position iranienne est extrêmement solide sur le marché allemand.

Ainsi, on admettra que 95 % du marché allemand d'abricots secs sont réservés à la Turquie et à l'Iran alors que 90 % du marché français et 20 % du marché des autres pays de la C.E.E. sont également réservés à la seule Turquie.

En conséquence, seuls 5 % du marché allemand, 20 % du marché français et 80 % du marché des autres pays de la C.E.E. sont réellement ouverts à la concurrence des autres fournisseurs non privilégiés dont le Liban.

Par ailleurs, il faut constater que le marché est franchement plus ouvert dans les pays européens non membres de la C.E.E. : la totalité du marché est ainsi laissée à la libre concurrence de tous les fournisseurs.

Si les exportateurs libanais peuvent espérer se placer sur ces marchés résiduels, il faut cependant remarquer que chaque année 25 % des besoins sont, au maximum, remis effectivement en concurrence entre les différents fournisseurs non privilégiés.

Compte tenu du nombre de fournisseurs éventuels, il semble difficile que le Liban puisse à lui seul s'adjuger plus de 10 % de ces marchés résiduels remis en concurrence, soit 2,5 % du marché résiduel offert aux pays non privilégiés.

Ainsi en 1975 les meilleures possibilités de pénétration des produits libanais ne devraient pas excéder :

- en Allemagne :
 $3 \times 2,5 \% \times 5 \% = 0,4 \%$ du marché allemand
- en France :
 $3 \times 2,5 \% \times 20 \% = 1,5 \%$ du marché français
- dans les autres pays de la C.E.E. :
 $3 \times 2,5 \% \times 80 \% = 6 \%$ du marché
- dans les autres pays non intégrés à la C.E.E. :
 $3 \times 2,5 \% \times 100 \% = 7,5 \%$ du marché.

Dans cette hypothèse, les tonnages d'abricots secs qui pourraient être exportés par le Liban en Europe, n'excéderaient pas 340 t en 1975. En 1980, dans la mesure où la pénétration libanaise peut continuer au même rythme, les exportations atteindraient 900 tonnes.

Possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe (Abricots secs)

Pays Importateurs	Taux pénétration annuel		IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Tous Four.	Liban	Importations totales (t)	Possibilités Liban		Importations totales (t)	Possibilités Liban	
				%	Tonnage		%	Tonnage
Allemagne	1,3	0,13	2.200	0,4	10	2.200	1	20
France	5	0,5	1.650	1,5	25	1.650	4	65
Autres pays de la C.E.E.	20	2	1.400	6	85	1.400	16	225
Autres pays hors C.E.E.	25	2,5	2.950	7,5	220	2.950	20	590
Ensemble			8.200	4,1	340	8.200	21	900

- 63 bis -

Valorisés à partir des prix C.I.F. enregistrés en 1969, ces débouchés libanais représentent une valeur de :

- . en 1975 : $0,90 \times 1.000 \times 340 = 305.000 \$$
- . en 1980 : $0,90 \times 1.000 \times 900 = 810.000 \$$

TITRE III

LES JUS DE FRUITS

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

1. La consommation

La consommation de jus de fruits est encore assez peu élevée en Europe, les boissons de base en Europe restant essentiellement le vin dans les pays vinicoles, la bière ou le thé dans les autres pays. Depuis quelques années la consommation des boissons non alcoolisées est en très nette progression en Europe, ~~encore~~ que la part du budget du consommateur qui leur sont consacrées reste faible. Ainsi en France on peut estimer que les achats de jus de fruits ne représentent guère plus de 3 % du budget consacré à l'achat de boissons.

Dans la gamme des jus de fruits non concentrés, c'est indiscutablement le jus de pomme qui est l'objet de la plus forte demande des consommateurs, notamment en Allemagne et dans les pays nordiques où la consommation de jus de fruits est plus courante que dans les pays méditerranéens.

Hors du jus de pomme, l'essentiel de la consommation de jus de fruits reste axé sur la consommation des jus d'agrumes : jus d'orange et jus de pamplemousse, qui connaissent depuis quelques années un essor assez considérable dans les différents pays d'Europe.

Les autres jus de fruits, jus d'abricots ou de pêches, sont des boissons assez particulières et peu consommées, seul le jus de raisin ayant de nombreuses utilisations industrielles dans la fabrication des apéritifs ou dans le coupage des vins, connaît une importante demande industrielle.

Les jus de fruits concentrés, pour leur part, sont de plus en plus utilisés en tant que matière première par l'industrie des jus de fruits pour la fabrication des sodas ou même des jus purs redilués.

Destinés à la consommation particulière, les jus de fruits non concentrés sont généralement conditionnés sous bocaux de verre de un litre ou sous boîte métallique du type A 2 ou 1/2. De l'avis de l'ensemble des distributeurs européens, le bocal de verre connaît depuis quelques années une très grande vogue auprès du public et il est certain que, dans les années à venir, ce conditionnement sera de très loin le plus utilisé.

Destinés à l'industrie, les jus concentrés sont conditionnés sous forme liquide ou congelée, soit en boîte métallique A 10, soit en fût de 100 ou 200 kg. Notons encore que le jus concentré congelé peut être conditionné sous sachet plastique ou en bloc de 250 gr.

2. L'approvisionnement européen

Les excédents de pomme de l'Europe étant très élevés, l'industrie des jus de fruits trouve sur place et dans presque tous les pays, une importante matière première de telle sorte que d'une manière générale, la production européenne des jus de pommes est très suffisante pour satisfaire l'ensemble des besoins internes.

A l'inverse, en ce qui concerne les jus d'agrumes, même si la consommation européenne est plus faible, la matière première est inexistante dans la quasi-totalité des pays européens, seuls les pays méditerranéens tels l'Espagne ou l'Italie ayant une production d'oranges ou de

pamplemousses suffisante pour pouvoir approvisionner leur industrie de jus de fruits et satisfaire la consommation interne.

En conséquence les droits de douane taxant les jus de fruits importés sont relativement légers dans les pays nordiques (Scandinavie et Grande Bretagne) qui n'ont guère de production interne à protéger alors qu'ils sont beaucoup plus lourds dans la C.E.E. où les productions italienne et française doivent être protégées ainsi qu'en Espagne et au Portugal.

3. Les importations en 1969

Comme nous pouvions le prévoir d'après ce qui précède, ce sont les importations de jus d'orange, de jus de pamplemousse non concentrés qui ont atteint les volumes les plus importants en 1966. Les jus d'orange représentaient en effet près de 44 % des importations européennes de jus de fruits avec un volume de 152.000 tonnes, les importations de jus de pamplemousse représentaient pour leur part 14,5 % des importations européennes avec 50.900 tonnes.

Les importations de jus de pomme étaient très restreintes, elles ne dépassaient pas 20.000 t ainsi que les importations de jus de citron (9.000 t).

Par contre, les importations de jus de raisin étaient très importantes, elles se sont élevées à près de 113.000 t compte tenu de l'importance de la demande industrielle.

Importations européennes de jus de fruits
en 1969 (en tonnes)

Pays Importateurs	JUS NON CONCENTRES					JUS CONCENTRES	
	Pomme	Orange	Pamplemousse	Citron	Raisin	Pomme	Orange
France	1.300	21.700	13.900	600	23.800	1.000	1.410
Belgique- Luxembourg	1.500	6.500	1.400	400	1.900	60	60
Pays-Bas	11.900	12.500	500	800	5.200	1.340	90
Allemagne	5.400	52.600	7.100	6.600	45.000	12.490	680
Italie	e	200	1.600	-	9.400	50	110
Grande Bretagne	e	25.600	17.700	inc	6.500	-	8.910
Suède	-	16.000	4.000	inc	inc=c	-	-
Norvège	-	2.700	700	inc	inc=c	-	50
Danemark	-	4.800	1.100	inc	inc=c	-	-
Autriche	-	3.500	1.100	200	13.300	2.170	480
Suisse	-	6.300	1.800	400	7.700	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	e	-	-	-	-	-	400
Ensemble	20.100	152.400	50.900	9.000	112.800	16.110	12.190

Le principal importateur de jus de fruits européen était l'Allemagne qui achetait 27 % du jus de pomme commercialisé en Europe, 35 % des jus d'orange, 14 % des jus de pamplemousse, 75 % des jus de citron et 40 % des jus de raisin.

Derrière l'Allemagne, le deuxième gros importateur européen était la Grande-Bretagne, qui importait surtout du jus de pamplemousse (35 % des importations européennes) et du jus d'orange (17 % des importations européennes).

La France enfin achetait des volumes assez importants dans l'ensemble de la gamme des jus de fruits et particulièrement des jus d'orange, de pamplemousse et de raisin.

Dans le domaine des jus concentrés, les importations étaient bien évidemment beaucoup plus faibles. En 1969, les importations européennes de jus de pomme et poire concentrés se sont élevées à 16.000 t et les importations de jus d'orange concentré à 12.000 t.

Ici, sur les 16.000 t de jus de pomme importées par l'Europe, c'était l'Allemagne qui en absorbait la plus grande partie (12.500 t), soit 75 % des importations européennes. Par contre, en ce qui concerne les jus d'orange concentrés, c'est la Grande-Bretagne qui était l'essentiel importateur européen : ses importations ont atteint en effet près de 9.000 t soit également 75 % des achats européens.

Il est à remarquer que le niveau élevé des importations de jus de pomme concentré en Allemagne explique la relative faiblesse des besoins en jus non concentré dans ce pays, tandis que le volume des impor-



- 70 -

tations britanniques de jus d'orange concentré explique de la même façon la faiblesse relative des importations de jus d'orange non concentré en Grande-Bretagne.

En conclusion, on peut estimer que quatre jus de fruits constituent l'essentiel de la gamme de jus de fruits importés en Europe : les jus d'orange, jus de pamplemousse, jus de raisin et jus de pomme, et que trois pays : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France sont plus particulièrement ouverts aux importations de ces quatre jus de fruits que nous allons analyser dans les chapitres qui vont suivre.

Chapitre 2 - LES JUS DE POMME

A - Les jus de pomme non concentrés

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969, rappelons-le, les importations de jus de pomme en Europe étaient faibles puisqu'elles n'atteignaient que 20.000 t et sur les quatorze pays étudiés, seuls quatre pays connaissaient des importations pondérables. Il s'agissait des Pays-Bas qui ont importé près de 12.000 t, de l'Allemagne (5.400 t), de la Belgique (1.500 t) et de la France (1.300 t). Dans l'ensemble des autres pays, les importations de jus de pomme étaient quasiment nulles.

Par rapport à cette situation en 1969, les importations de 1966 étaient beaucoup plus faibles dans les quatre pays considérés, elles n'atteignaient en effet que 10.300 t.

Si les importations européennes ont doublé de 1966 à 1969, il faut cependant remarquer que cette progression est surtout due à la très forte croissance des importations du principal acheteur européen, les Pays-Bas, la tendance à la croissance dans les autres pays étant beaucoup moins évidente, notamment en Allemagne où il semble bien que les importations plafonnent aux environs de 6.000 t par an et en France où ces mêmes importations semblent devoir stagner aux environs de 1.000 t.

Compte tenu des tendances à la croissance observées aux Pays-Bas et en Belgique, les importations prévisibles à moyen terme devraient cependant croître assez spectaculairement puisque en 1975 l'ensemble des importations européennes devrait voisiner les 30.000 t et en 1980 elles devraient atteindre 38.000 t, les Pays-Bas assurant à eux seuls près de 70 % de ces importations européennes en 1980.

Jus de pomme - Densité max. 1,33

(en tonnes)	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Importateurs						
Pays-Bas	5.100	8.600	9.700	11.900	20.000	28.000
Allemagne	3.800	7.800	7.300	5.400	6.000	6.000
Belgique-Luxembourg	700	1.100	1.000	1.500	2.400	3.200
France	700	800	700	1.300	1.000	1.000
Ensemble	10.300	18.300	18.700	20.100	29.400	38.200

2. Prix et qualité du jus de pomme importé

Comme nous allons le voir, ce sont essentiellement les allemands qui sont de gros exportateurs de jus de pomme en Europe, bien qu'étant eux-mêmes importateurs. Le prix du jus de pomme allemand ne dépasse guère 0,10 \$ le litre. Ce prix est faible et n'explique pas la surproduction de pommes qui existe en Europe et notamment en Allemagne. Si l'on rappelle que les échanges intra-communautaires sont totalement exonérés de taxe et que l'ensemble des importations européennes se concentre dans les pays

de la C.E.E., la position allemande paraît extrêmement forte et il semble difficile à un producteur non-européen de pouvoir concurrencer avec succès la production allemande qui est d'excellente qualité.

3. Les fournisseurs

En 1969 le principal fournisseur des quelques pays européens importateurs de jus de pomme était bien entendu l'Allemagne qui satisfaisait 95 % du marché des Pays-Bas, 86 % du marché belge et 77 % du marché français.

Le solde des importations européennes constituait essentiellement des échanges intra-communautaires : les trois pays importateurs étant en même temps exportateurs vers leurs partenaires. Ainsi, seule l'Allemagne s'est approvisionnée en 1969 en dehors de la C.E.E., 54 % du marché allemand ont en effet été satisfaits par les Pays de l'Est.

En 1966 la structure communautaire de l'approvisionnement de jus de pomme européen était légèrement moins marquée et la prépondérance des fournitures allemandes était également moins importante. Depuis quelques années, la plupart des pays européens ont nettement réduit leur production de pomme, et par conséquent de jus de pomme, et seule l'Allemagne apparaît désormais comme étant le véritable exportateur de l'Europe et pour ses propres besoins, elle se trouve ainsi contrainte de s'approvisionner hors de la C.E.E., notamment dans les Pays de l'Est.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969
(en %)

Exportateurs Importateurs	ALLEMAGNE		AUTRES PAYS CEE		PAYS de l'EST		Divers	
	Part du marché 1966	Part du marché 1969						
Pays-Bas	95	95	5	3	-	2	-	-
Allemagne	-	-	70	46	14	54	16	-
Belgique-Luxembourg	53	86	27	14	-	-	20	-
France	70	77	-	23	-	-	30	-

Dans un tel contexte, il semble que les possibilités d'exportation de pays non européens vers les quelques pays importateurs de jus de pomme de la C.E.E. soient plus importantes que les statistiques de ces dernières années le laissent prévoir. En effet, les besoins augmentent notamment aux Pays Bas, et il semble que les possibilités d'exportation de l'Allemagne soient limitées, puisqu'elle importe elle-même. On peut donc estimer que désormais, la plupart des demandes d'approvisionnement supplémentaires de l'Europe ne pourront être satisfaites que par un approvisionnement en provenance de pays extérieurs à la Communauté Européenne : le Liban peut ici trouver quelques débouchés.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

La demande européenne d'importation et notamment la demande néerlandaise, devrait augmenter d'environ 9.000 t de 1969 à 1975 et de 9.000 t de 1975 à 1980.

L'Allemagne ne pouvant sans doute répondre à cette demande supplémentaire, le Liban peut espérer se placer sur ce nouveau marché concurrentiellement avec les Pays de l'Est en particulier et les autres fournisseurs de jus de pomme non situés dans la Communauté Economique Européenne.

Ces producteurs de jus de pomme actuellement sont peu nombreux ou du moins leurs offres sont actuellement très peu concurrentielles pour pouvoir être retenues. On peut donc estimer que le Liban, s'il peut produire des quantités de jus de pomme suffisantes à des prix compétitifs, peut à lui seul obtenir environ 1/4 de ce marché supplémentaire c'est-à-dire qu'il pourra exporter vers l'Europe environ :

- . $29.000 - 20.100 \times 25 \% = 2.300 \text{ t}$ en 1975
- . $38.200 - 20.100 \times 25 \% = 4.500 \text{ t}$ en 1980.

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Pays-Bas	20.000	10	2.000	28.000	14	4.000
Allemagne	6.000	1,7	100	6.000	1,7	100
Belgique-Luxembourg	2.400	8,3	200	3.200	12,5	400
France	1.000	-	-	1.000	-	-
Ensemble Europe	29.400	8	2.300	38.200	12	4.500

Valorisés à partir des prix moyens à l'importation enregistrés en 1969, ces débouchés libanais représenteraient une valeur de :

- en 1975 : 230.000 \$
- en 1980 : 450.000 \$

B - Les jus de pomme concentrés

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 les importations de jus de pomme concentré en Europe ont atteint 16.000 t. Plus de 75 % de ces importations étaient destinés à l'Allemagne. Le deuxième importateur européen étant l'Autriche (2.000 t) l'ensemble des autres pays important pour leur part moins de 1.500 t.

En 1966 les importations de jus de pomme concentré étaient légèrement plus faibles. Elles n'atteignaient pas les 14.000 t, mais il semble difficile d'isoler une véritable tendance à la croissance quel que soit le pays d'Europe étudié, on peut considérer que en 1975 et 1980 le marché de l'importation du jus de pomme concentré en Europe restera sensiblement équivalent à celui de 1969 c'est-à-dire qu'il voisinera les 16.000 t.

(en tonnes)

Jus de pomme concentré

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	12.170	11.590	14.690	12.490	12.500	12.500
Autriche	600	300	600	2.160	1.000	1.000
Autres pays	1.170	2.050	1.210	1.460	2.500	2.500
Ensemble	13.940	13.940	16.500	16.110	16.000	16.000

Il faut remarquer que cette tendance à la stagnation des importations de jus de pomme concentré résulte des actuelles possibilités allemandes d'exportation de jus de pomme non concentré : les coûts de transport étant relativement faibles, il n'est pas en effet nécessaire dans le cadre des échanges intra-communautaires, d'avoir recours à l'utilisation des concentrés pour diminuer les prix de revient des importations. Cependant, comme nous l'avons vu, dans les prochaines années il semble bien que l'approvisionnement européen nécessite l'appel aux productions extra-européennes ; dans ce cas, il se peut que l'augmentation prévisible des importations de jus de pomme non concentrés se reporte sur les concentrés qui, jusqu'à maintenant, paraissent devoir se maintenir à un niveau stable.

2. Prix du jus de pomme concentré

Le prix des jus de pomme concentrés importés en Europe s'élevait en 1969 aux environs de 0,30 \$ le kilo pour les produits en provenance de France ou d'Italie. Les Pays de l'Est offraient leur jus de pomme concentré à des prix nettement inférieurs puisque ceux-ci ne dépassaient pas 0,20 \$ le kilo, alors que, nous l'avons vu, leurs exportations de jus non concentré étaient relativement chères.

3. Les fournisseurs

Comme pour les jus de pomme non concentrés, les principaux fournisseurs des importateurs européens étaient eux-mêmes des pays de la Communauté Européenne, il s'agissait de la France et de l'Italie.

Ces deux pays, petits fournisseurs et même importateurs de jus non concentré, sont paradoxalement les seuls véritables exportateurs de concentrés vers l'Allemagne dont ils assurent 93 % des besoins et vers les autres importateurs européens dont ils couvrent 60 %. Une exception : l'Autriche fait peu appel aux fournitures française et italienne et s'adresse plus particulièrement aux Pays de l'Est qui assurent 78 % de leur besoin.

En 1966 la situation était à peu près identique. Il faut cependant remarquer que la part des Pays de l'Est a nettement régressé de 1966 à 1969 en Allemagne et dans les autres pays. A l'inverse, elle s'est améliorée en Autriche.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969

(en %)

Export.	FRANCE		ITALIE		PAYS de l'EST		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
Import.	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Allemagne	47	53	27	40	24	4	2	3
Autriche	9	10	20	11	49	78	22	1
Autres pays	17	10	36	20	39	15	-8	25

En conclusion, comme les importations prévisibles de jus de pomme concentré ne devraient guère varier dans les prochaines années, il semble que la France et l'Italie resteront dans l'avenir les principaux fournisseurs de la majorité des pays d'Europe, Autriche mise à part. Ce pays, grâce à sa situation géographique et également aux exigences réduites des consommateurs qui, dans ce pays se contentent de productions



- 80 -

de qualité moyenne, devrait continuer à s'approvisionner pour environ 80 % de ses besoins auprès des Pays de l'Est.

La part du marché laissée à la concurrence des pays non européens serait donc d'environ 10 % en Allemagne, de 40 % dans les autres pays européens et de 20 % en Autriche où seuls les Pays de l'Est peuvent être considérés comme des fournisseurs privilégiés.

4. Les possibilités d'exportation du Liban

Dans ce contexte, on peut estimer que, comme pour les jus de fruits non concentrés, le Liban peut s'adjuger à lui seul 1/4 de ce marché résiduel mis en concurrence entre les pays non privilégiés situés hors de la Communauté Economique Européenne ou plus généralement hors d'Europe.

Les possibilités libanaises seraient donc tant en 1975 qu'en 1980 de :

- 12.700 t x 10 % x 25 % = 310 t en Allemagne
- 1.000 t x 20 % x 25 % = 50 t en Autriche
- 2.500 t x 40 % x 25 % = 250 t dans les autres pays.

Au total les débouchés libanais de jus de pomme concentré en Europe peuvent donc être estimés à environ 600 tonnes en 1975 et 1980.

Possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe en 1975 et 1980

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	12.500	2,5	300	12.500	2,5	300
Autriche	1.000	5	50	1.000	5	50
Autres pays	2.500	10	250	2.500	10	250
Ensemble Europe	16.000	3,7	600	16.000	3,7	600

Valorisés sur la base des prix C.I.F. pratiqués en Europe en 1969, ces débouchés représentent une valeur de :

$$600 \text{ t} \times 0,25 \$ \times 1.000 = 150.000 \$$$

Chapitre 3 - LES JUS D'ORANGE

A - Les jus d'orange non concentrés

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Comme le laissaient prévoir les tendances à la croissance observées au niveau de la consommation, les importations de jus d'orange ont connu une très forte croissance de 1966 à 1969. En 1969 les importations de jus d'orange non concentré en Europe ont atteint 152.000 t, alors qu'elles n'étaient que de 95.000 t en 1966.

La progression est régulière chaque année et dans tous les pays d'Europe.

L'Allemagne, principal importateur européen a vu ses importations passer de 32.000 t en 1966 à 52.000 t en 1969.

La Grande-Bretagne, deuxième importateur d'Europe, a vu ses importations passer de 22.000 à 25.000 t, la progression est plus faible ; ceci s'explique uniquement par la politique protectionniste britannique mise en place pour protéger la balance commerciale de la Grande-Bretagne.

En France, les importations de jus d'orange sont passées de 8.000 à 21.000 t et dans les autres pays de 33.000 à 52.000 t.

Ces très nettes tendances à la croissance nous permettent de prévoir pour l'année 1975 des importations européennes de 203.000 t et pour 1980 des importations d'au moins 240.000 t.

Dans un contexte aussi dynamique, les possibilités offertes aux fournisseurs de jus d'orange du bassin méditerranéen devraient s'avérer très intéressantes.

Jus d'orange

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	32.200	49.200	51.300	52.600	62.000	70.000
Grande Bretagne	22.200	25.600	27.300	25.600	34.000	40.000
France	8.300	13.200	17.500	21.700	45.000	60.000
Autres pays	Est 33.000	Est 46.200	Est 50.400	52.500	62.000	70.000
Ensemble Europe	95.700	134.200	146.500	152.400	203.000	240.000

2. Prix et qualité des produits importés

En ce qui concerne les jus d'orange, l'aspect extérieur du produit est fondamental et explique la très grande vogue des bocaux de verre qui permettent au consommateur de juger a priori la qualité du produit. Cet impératif de qualité exigé par les consommateurs européens permet ainsi aux excellentes productions américaines et israéliennes de pénétrer largement le marché européen, les marques telles que "Jaffa", "Cypress-garden" et "Del Monte" apportant aux importateurs européens la garantie d'un approvisionnement régulier et d'une qualité constante.

Ces productions américaines et israéliennes sont évidemment les plus chères sur le marché de l'importation puisqu'elles voisinent, voire dépassent les 0,30 \$ le litre.

En dehors des productions américaines et israéliennes, les jus d'orange en provenance de l'Espagne ou de la Grèce sont facilement commercialisés sur le marché européen ; il faut noter que les jus d'orange produits par la Grèce sont de qualité franchement faible et sont, par conséquent, vendus sur le marché européen à des prix ne dépassant pas 0,20 \$ le litre.

3. Les fournisseurs

En 1969, l'approvisionnement du marché allemand (qui est le plus large d'Europe) était très différencié : les importations en provenance des pays de la C.E.E. ou des pays associés à la C.E.E., notamment l'Italie et la Grèce, représentaient 32 % des importations allemandes ; les U.S.A., Israël, le Brésil et l'Afrique du Sud se partageaient 42 % du marché ; enfin, un très grand nombre de petits fournisseurs (dont l'Espagne) se partageaient le solde des approvisionnements allemands soit 10 %.

L'approvisionnement britannique était marqué par les importations en provenance d'Israël (85 %) tandis que les 15 % restant étaient couverts par un très grand nombre de fournisseurs.

En France, la part des U.S.A. et d'Israël n'était pas négligeable puisqu'elle représentait 34 % du marché. La part de la Grèce par contre était faible, elle ne représentait que 5 %; la France, en effet, préférait s'approvisionner auprès des pays du Maghreb qui fournissaient près de 60 % de ses approvisionnements.

Dans les autres pays, qu'ils appartiennent à la C.E.E. ou qu'ils soient indépendants, les sources d'approvisionnement étaient extrêmement diversifiées, comme le montre le tableau ci-dessous.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969

(en %)

Exportateurs Importateurs	U.S.A.		ISRAEL		ITALIE-GRECE CEE et associés		BRESIL et AFRIQUE du SUD		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Allemagne	6	8	22	11	46	32	18	23	8	26
Grande Bretagne	-	-	45	85	3	-	-	-	52	15
France	10	12	9	22	12	5	-	-	69	61
Autres pays de la C.E.E.	8	15	30	19	15	12	22	30	25	24
Autres pays hors C.E.E.	inc	20	inc	25	inc	15	inc	5	inc	35

Si l'on examine l'évolution de la structure de l'approvisionnement européen de 1966 à 1969, on constate une très grande instabilité des sources d'approvisionnement européennes. Ainsi, 25 % du marché allemand, 40 % du marché britannique et 15 % au moins du marché des autres pays ont changé de main de 1966 à 1969. Cette relative instabilité des fournisseurs européens est directement liée à l'évolution même du marché de plus en plus important et de plus en plus exigeant.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

En tenant compte de l'instabilité des sources d'approvisionnement européennes, on peut estimer que le Liban peut chaque année prétendre enlever environ 1/10ème du marché remis en cause chaque année.

Dans cette hypothèse, le taux de pénétration annuel du Liban serait de 0,8 % du marché en Allemagne, 1,3 % du marché en Grande-Bretagne, 0,5 à 0,8 % du marché dans les autres pays.

L'application continue d'un tel taux de pénétration permettrait au Liban d'exporter vers l'Europe 5.000 t de jus d'orange en 1975 et 15.200 t en 1980.

Possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe en 1975 et 1980

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	62.000	2,5	1.550	70.000	6,6	4.600
Grande-Bretagne	34.000	4	1.400	40.000	10,5	4.200
France	45.000	1,5	700	60.000	4	2.400
Autres pays de la C.E.E.	22.000	1,5	350	25.000	4	1.000
Autres pays hors C.E.E.	40.000	2,5	1.000	45.000	6,6	3.000
Ensemble Europe	203.000	2,5	5.000	240.000	6,3	15.200

Valorisés sur la base des prix C.I.F. enregistrés en 1969, ces débouchés libanais représentent une valeur de :

- . en 1975 : 1.500.000 \$
- . en 1980 : 4.600.000 \$

B - Les jus d'orange concentrés

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Si les jus d'orange non concentrés ont connu une spectaculaire croissance de 1966 à 1969, il n'en est pas de même pour les jus d'orange concentrés. En effet depuis plusieurs années, les importations demeurent relativement constantes et plafonnent aux environs de 12.000 t.

La Grande-Bretagne est le principal importateur de jus d'orange concentré puisque elle importe aux environs de 10.000 t chaque année, les autres pays important relativement peu c'est-à-dire environ 2.000 t par an.

Il faut cependant remarquer que depuis quelques années les importations de jus d'orange concentré ont démarré en France alors qu'elles étaient nulles en 1966. Elles ont atteint 1.400 t en 1969. Cette récente apparition d'une demande de jus d'orange concentré en France ne doit pas étonner si l'on rappelle que c'est en France que la demande de jus d'orange a été la plus forte ces dernières années. Il est certain que certains distributeurs français s'intéressent désormais à l'importation de jus concentré pour dilution et conditionnement en France. Les importations de jus d'orange concentré devraient ainsi atteindre en France près de 3.000 t en 1975 et 4.000 t en 1980.

Les importations dans les autres pays devraient par contre rester à peu près constantes et l'ensemble des importations européennes ne devraient pas excéder 15.000 t en 1975 et 16.000 t en 1980.

La Grande-Bretagne resterait alors le principal importateur européen (10.000 t), suivie par la France qui prendrait une importance qu'elle n'a pas aujourd'hui.

Jus d'orange concentré
(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	8.740	12.900	10.500	8.900	10.000	10.000
France	-	30	30	1.410	3.000	4.000
Autres pays	1.840	2.010	2.140	1.880	2.000	2.000
Ensemble Europe	10.580	14.940	12.670	12.190	15.000	16.000

2. Prix du jus d'orange concentré importé

Il est assez difficile d'isoler un prix moyen des jus d'orange concentrés importés en Europe quelle que soit leur provenance, compte tenu des disparités existant dans les taux de concentration d'un fournisseur à l'autre. On peut cependant estimer que c'est aux environs de 0,60 \$ le kilo que s'établissent les prix C.I.F. des jus d'orange concentrés importés en Europe.

On remarquera le faible écart de prix entre les jus d'oranges concentrés et les jus d'oranges non concentrés qui s'explique en très grande partie par l'importance du prix de l'emballage et du transport qui grève le prix des jus non concentrés.

3. Les fournisseurs

Les principaux fournisseurs de jus d'orange concentré en Europe sont évidemment les mêmes que ceux de jus d'orange non concentrés. Ainsi sur le marché britannique, principal marché européen, Israël est le fournisseur prépondérant, il détient 1/3 du marché devant les U.S.A. 19 %, l'Afrique du Sud et le Brésil 9 %, 39 % du marché étant laissés à la concurrence d'un grand nombre de petits fournisseurs.

En France, le marché est très récent et la quasi-totalité des quelques importations provient des pays du Maghreb. En ce qui concerne les autres pays où la demande est extrêmement faible et très éparpillée dans l'ensemble des pays d'Europe, l'Italie détient une position prépondérante puisqu'elle couvre 50 % des besoins de ces pays, devant l'Afrique du Sud et le Brésil 21 %, Israël 12 %, les U.S.A. 5 %.

L'évolution des sources d'approvisionnement de 1966 à 1969 met en évidence la même instabilité que celle notée en ce qui concerne les jus non concentrés. Chaque année c'est environ 13 % du marché britannique et 5 % du marché des autres pays qui changent de main.

Les possibilités de pénétration d'un fournisseur tel que le Liban apparaissent donc identiques dans le domaine des jus d'oranges concentrés à celles que nous avons prévues en ce qui concerne les jus non concentrés.



Origine des importations européennes en 1966 et 1969

(en %)

Exportateurs Importateurs	ITALIE		ISRAEL		U.S.A.		AFRIQUE du SUD et BRESIL		Divers	
	Part du marché 1966	Part du marché 1969	Part du marché 1966	Part du marché 1969	Part du marché 1966	Part du marché 1969	Part du marché 1966	Part du marché 1969	Part du marché 1966	Part du marché 1969
Grande-Bretagne	4	-	27	33	13	19	17	9	39	39
France	-	2	-	-	-	-	-	-	-	94
Autres pays	55	50	8	12	2	8	4	21	31	9

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Compte-tenu de ce qui précède, on peut estimer que chaque année le Liban peut pénétrer environ 1/10ème du marché britannique remis en cause c'est-à-dire 1,30 % du marché et 1/10ème du marché remis en cause dans les autres pays c'est-à-dire 0,5 % du marché.

Sur ces bases, les débouchés libanais en 1975 à la suite de trois années de pénétration continue, atteindraient 500 t en 1980, ils s'élèveraient à 1.300 t si la pénétration libanaise sur ces marchés est continue.

Importateurs	Taux pénétration annuel		IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Tous Fourn.	Liban	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande-Bretagne	13	1,3	10.000	4	400	10.000	10,5	1.050
France	5	0,5	3.000	1,5	50	4.000	4	160
Autres pays	5	0,5	2.000	1,5	30	2.000	4	80
Ensemble			15.000	3,2	480	16.000	8	1.290

Valorisés sur la base des prix moyens que nous avons relevé plus haut, c'est-à-dire 0,60 \$ le kilo, ces débouchés libanais représenteraient une valeur de :

- . en 1975 : 0,60 \$ x 500 t x 1.000 = 300.000 \$
- . en 1980 : 0,60 \$ x 1.300 t x 1.000 = 780.000 \$

Chapitre 4 - LE JUS DE PAMPLEMOUSSE

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Les importations européennes de jus de pamplemousse ont connu de 1966 à 1969 une croissance à peu près équivalente à celle des jus d'orange, puisqu'elles sont passées de 36.500 t en 1966 à 50.900 t en 1969.

Cette croissance des importations a été générale, les importations de la Grande-Bretagne, principal importateur européen étant passées de 14.000 t à près de 18.000 t, les importations françaises de 8.000 t à près de 14.000 t et les importations des autres pays de 14.000 t à plus de 19.000 t.

Ces très nettes tendances à la croissance nous permettent d'estimer les importations européennes de 1975 à environ 64.000 t et les importations de 1980 à 78.000 t.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	14.200	12.300	16.300	17.700	23.000	28.000
France	8.600	13.100	11.900	13.900	17.000	20.000
Allemagne	4.900	6.800	5.900	7.100	8.500	10.000
Autres pays	8.800	10.100	10.800	12.200	16.000	20.000
	Est	Est	Est			
Ensemble	36.500	42.300	44.900	50.900	64.500	78.000

2. Les fournisseurs

En 1969, le fournisseur prépondérant de jus de pamplemousse en Europe était indiscutablement Israël. Ce fournisseur assurait en effet 75 % des besoins britanniques et plus de 45 % des besoins des autres pays. Ce n'est qu'en France où sa position était légèrement plus faible (30 %), la France s'approvisionnant de préférence dans les pays du Magreb avec lesquels elle entretient des relations privilégiées.

Derrière Israël, le deuxième fournisseur de l'Europe était les U.S.A. qui n'étaient pas du tout implantés en Grande-Bretagne mais fournissaient entre 20 et 40 % des besoins des pays européens, concurremment avec la Grèce qui, à elle seule, couvrait 27 % des besoins allemands.

Par rapport à cette situation en 1969, les approvisionnements en 1966 étaient beaucoup plus centrés sur les deux gros fournisseurs principaux : Israël et U.S.A. qui détenaient la quasi-totalité du marché en Europe continentale. Il semble qu'au fil des années, compte tenu de l'augmentation des besoins, l'Europe s'adresse à des fournisseurs de plus en plus nombreux. On retrouve, en ce qui concerne les jus de pamplemousse, la même instabilité dans les sources d'approvisionnement que celle que nous avons notée pour les jus d'oranges et les possibilités de pénétration du Liban doivent s'avérer identiques sur ces deux marchés.

Exportateurs Importateurs	ISRAEL		U.S.A.		CEE et associé (Grèce)		Divers	
	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969	Part du marché 1966	1969
Grande-Bretagne	48	75	-	-	-	-	52	25
France	32	30	22	24	-	8	46	38
Allemagne	78	48	10	14	2	27	10	11
Autres CEE	58	43	38	36	-	7	4	14
Autres hors CEE	inc	45	inc	35	inc	10	inc	10

3. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Comme pour les jus d'orange, nous pouvons estimer que chaque année le Liban s'adjugera en plus des importations acquises les années précédentes environ 1,3 % du marché britannique et 0,5 % du marché dans les autres pays qui sont relativement plus fidèles à leurs fournisseurs. Sur ces bases les débouchés libanais en 1975 seraient de 1.550 t et de 4.900 t en 1980.

Importateurs	Taux péné- tration annuel		IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Tous Fourn.	Liban	Importations totales (t)	Possibilités Liban		Importations totales (t)	Possibilités Liban	
				%	Tonnage		%	Tonnage
Grande-Bretagne	13	1,3	23.000	4	920	28.000	10,5	2.900
France	5	0,5	17.000	1,5	250	20.000	4	800
Allemagne	5	0,5	8.500	1,5	130	10.000	4	400
Autres pays de la C.E.E.	5	0,5	4.500	1,5	70	5.500	4	220
Autres pays hors C.E.E.	5	0,5	11.500	1,5	170	14.500	4	580
Ensemble			64.500	2,4	1.540	78.000	6,3	4.900

Valorisés à partir des prix moyens C.I.F. enregistrés en 1969 qui s'élèvent à 10 % environ au-dessus des prix des jus d'orange, c'est-à-dire à 0,33 \$ le litre, ces débouchés libanais représenteraient une valeur de :

- . en 1975 : 0,33 \$ x 1.550 t x 1.000 = 510.000 \$
- . en 1980 : 0,33 \$ x 4.900 t x 1.000 = 1.620.000 \$

Chapitre 5 - LES JUS DE CITRON

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Les importations de jus de citron sont extrêmement faibles en Europe puisqu'elles ne dépassent pas 9.000 t. Essentiellement destinées à l'industrie pour la fabrication des sodas et autres boissons gazeuses, les importations de jus de citron ne connaissent pas la progression régulière enregistrée en ce qui concerne les jus de pamplemousse et les jus d'orange.

Assez fluctuante d'une année sur l'autre compte tenu des besoins particuliers de l'industrie, il faut estimer qu'en moyenne, le principal importateur européen, à savoir l'Allemagne, importe chaque année 7.000 t et que dans l'ensemble des autres pays, les importations n'excèdent pas 30.000 t. Le marché prévisionnel de l'importation du jus de citron en 1975 et 1980 ne devrait pas en moyenne excéder les 10.000 t comme ces dernières années.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	3.400	3.400	8.800	6.600	7.000	7.000
Autres pays	1.500	1.500	2.500	2.400	3.000	3.000
Ensemble	4.900	4.900	10.300	9.000	10.000	10.000

2. Les fournisseurs

En 1969 les principaux fournisseurs de jus de citron de l'Europe étaient l'Italie et paradoxalement les Pays-Bas.

L'Italie fournissait en effet 44 % des besoins allemands et 60 % des besoins des autres pays. Les Pays-Bas pour leur part assuraient 39 % de l'approvisionnement allemand et 7 % de l'approvisionnement des autres pays. Il est certain que les possibilités d'exportations des Pays-Bas ne résultent que d'importations antérieures soit de jus de citron non concentré, soit de jus de citron concentré et redilué.

Derrière ces deux fournisseurs qui détiennent 80 % du marché, on note quelques importations d'Israël, des U.S.A. et de divers autres pays.

Origine des importations européennes en 1969

Export.	ITALIE	PAYS-BAS	ISRAEL	U.S.A.	Divers
Import.	Part du marché				
Allemagne	44	39	2	2	13
Autres pays	60	7	5	5	23

3. Les possibilités d'exportation du Liban

On remarque que les débouchés offerts aux pays non européens sont très faibles et dans ce contexte les possibilités libanaises sont extrêmement réduites compte tenu du très faible volume des importations européennes de jus de citron. En admettant que 20 % du marché soient ouverts aux pays non européens, on peut penser que le Liban peut s'adjuger 1/10ème

de ce marché résiduel c'est-à-dire 2 % du marché global du jus de citron importé en Europe. Les débouchés libanais peuvent donc être estimés tant en 1975 qu'en 1980 à :

$$10.000 \text{ t} \times 2 \% = 200 \text{ tonnes.}$$

Ces possibilités d'exportation sont négligeables et nous devons considérer que les débouchés libanais en Europe sont nuls dans le domaine des jus de citron.

Chapitre 6 - LES JUS DE RAISIN

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 l'ensemble des pays européens a importé près de 113.000 t de jus de raisin, essentiellement pour répondre aux besoins de la consommation industrielle. De 1966 à 1969 le volume des importations était très fluctuant dans la majorité des pays et les tendances sont difficiles à isoler, sauf en Autriche où la croissance des importations a été très spectaculaire. Elle s'explique sans aucun doute par la mise en place de certaines unités de production d'apéritifs qui ont entraîné dans ce pays l'apparition d'une demande, jusqu'alors inexistante, qui devrait se stabiliser dans les prochaines années aux environs de 15.000 t.

En Allemagne, malgré les fluctuations annuelles, une légère tendance à la décroissance semble se faire jour et les importations devraient légèrement diminuer pour ne plus atteindre en 1975 que 42.000 t et 40.000 t en 1980.

En France, par contre, il semble que l'ensemble des importations doive se fixer d'une manière permanente aux environs de 24.000 t, tandis que dans l'ensemble des autres pays en revanche, c'est une légère croissance des importations qui se fait jour, et celles-ci devant atteindre 45.000 t en 1975 et 50.000 t en 1980.

Ainsi, compte-tenu des évolutions divergentes des besoins d'importation dans les différents pays, on peut estimer qu'en 1975 l'ensemble des importations européennes devrait s'élever aux environs de 126.000 t et en 1980 celles-ci atteindraient 130.000 t alors, rappelons-le, qu'elles atteignaient près de 113.000 t en 1969.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	53.700	45.200	47.700	45.000	42.000	40.000
France	31.200	18.200	22.600	23.800	24.000	24.000
Autriche	600	600	7.600	13.300	15.000	16.000
Autres pays	18.200	22.300	48.200	30.700	45.000	50.000
Ensemble	103.700	96.300	126.100	112.800	126.000	130.000

2. Prix et qualité des jus de raisin importés

La lecture des statistiques d'importation des jus de raisin en Europe peut étonner lorsque l'on constate, par exemple, que la France qui est l'un des principaux producteurs de raisin et de vin d'Europe est également un des plus gros importateurs de jus de raisin. Il faut rappeler pour cela que les jus de raisin sont très souvent importés pour répondre aux besoins de l'industrie vinicole qui parfois, en France, manque d'un certain type de raisin pour procéder aux fabrications de quelque apéritif. Il ne faut cependant pas négliger la demande de jus de raisin directement destinée à la consommation individuelle et si les importations de jus de raisin destinés à l'industrie se font en grand container de 100 ou 200 l, les jus de raisin destinés à la consommation individuelle sont importés directement sous un conditionnement définitif, soit de un litre, soit en petites boîtes métalliques de 13 centilitres.



Compte tenu des utilisations multiples du jus de raisin ainsi que des qualités très diverses de ces jus, les prix s'établissent à des niveaux très variables.

On peut cependant noter deux niveaux de prix à l'importation : d'une part, les jus destinés à la consommation individuelle et importés dans leur emballage définitif sont cédés sur le marché de l'importation entre 0,20 et 0,27 \$ le litre ; d'autre part, les jus de raisin plus spécialement destinés à l'industrie vinicole, soit pour le coupage des vins, soit pour apporter un taux de sucre suffisant, sont cédés à des prix nettement plus faibles : ces prix, variant en fonction de la teneur en sucre, oscillent entre 0,8 et 0,16 \$ le litre.

3 - Les fournisseurs

Comme le montre le tableau ci-dessous, les fournisseurs de jus de raisin sont extrêmement nombreux et par conséquent, les sources de l'approvisionnement européen très diversifiées.

(en %) Origine des importations européennes en 1966 et 1969

Export. Import.	FRANCE		ITALIE		C.E.E. et associé		ESPAGNE-PORTUGAL		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Allemagne	34	30	38	27	-	2	7	10	21	31
France			-	-	-	31	5	5	95	64*
Autriche	7	-	35	3	-	-	-	-	48	97**
Autres pays de la CEE	50	65	10	10	2	-	1	2	37	23
Autres pays hors CEE	7	8	32	20	18	6	12	30	31	36***

* Maroc, Algérie, Tunisie, exclusivement

** dont 95 % de Bulgarie

*** dont Argentine 20 %

On peut cependant observer :

- qu'une grande part des approvisionnements de l'Allemagne a pour origine la France ou l'Italie.
- que la majorité de l'approvisionnement français a pour origine les pays d'Afrique du Nord.
- enfin, que la quasi-totalité des importations autrichiennes provient de la Bulgarie.

Ces sources particulières d'approvisionnement des trois gros importateurs européens apparaissent d'ailleurs assez stables d'une année sur l'autre : ces marchés sont donc privilégiés et difficilement enlevés aux fournisseurs en place.

Ainsi on peut estimer que 60 % du marché allemand sont réservés à ses partenaires de la C.E.E. tandis que 95 % du marché français sont réservés aux pays du **Maghreb** ou à ses partenaires ; enfin, il faut noter que la quasi-totalité du marché autrichien est réservée aux pays de l'Est.

Dans les autres pays de la C.E.E. (Pays-Bas et Belgique), la prépondérance des fournisseurs de la C.E.E. est également très marquée : 25 % seulement du marché peut être considéré comme ouvert à la concurrence des fournisseurs non européens.

En revanche, dans l'ensemble des autres pays européens, aucun fournisseur ne peut être considéré comme privilégié et l'ensemble du marché est laissé au jeu de la libre concurrence.

4. Les possibilités d'exportation du Liban

Le marché résiduel sur lequel le Liban peut se placer paraît donc beaucoup plus étroit que le volume total des importations ne le laisse présager ; compte tenu du nombre de fournisseurs existant sur ce marché, il semblerait raisonnable de limiter les objectifs possibles du Liban à environ 10 % de ce marché résiduel. Sur cette base les possibilités libanaises d'exportation vers l'Europe en ce qui concerne les jus de raisins seraient de 3.200 t en 1975 et en 1980.

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	126.000	4	1.700	40.000	4	1.600
France	24.000	0,5	100	24.000	0,5	100
Autriche	15.000	0,5	50	16.000	0,5	50
Autres pays de la CEE	36.000	2,5	900	40.000	2,5	1.000
Autres pays hors CEE	9.000	5	450	10.000	5	500
Ensemble	126.000	2,4	3.200	130.000	2,4	3.250

Si l'on admet que en moyenne le litre de jus de raisin sera commercialisé aux environs de 0,15 \$ le litre, ces débouchés représentent une valeur de :

$$0,15 \$ \times 3.200 \text{ t} \times 1.000 = 480.000 \$.$$

Titre IV

LES CONSERVES ET JUS DE TOMATES

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE

1. La consommation

La tomate est un des légumes les plus consommés en Europe, particulièrement dans les pays méditerranéens : Italie, France et Espagne où la tomate a toujours été un légume de consommation courante. L'importance de la consommation des tomates fraîches dans l'ensemble de l'Europe entraîne une consommation également très importante des conserves et particulièrement des purées et concentrés qui, pendant très longtemps, ont représenté l'essentiel des conserves de tomates.

Depuis quelques années, une nouvelle forme de conserves de tomates est apparue sur le marché et semble être vouée à un succès certain : il s'agit de tomates pelées.

S'il est vrai que la consommation n'est encore véritablement importante que dans certains pays -dont la Grande-Bretagne notamment-, l'essor de la consommation de tomates pelées est franchement spectaculaire dans la plupart des pays européens.

Dans ces conditions, la consommation de conserves de tomates sous leurs formes classiques (purée ou concentré) connaît une croissance nettement moins élevée que celle de la consommation des tomates pelées ; il faut souligner néanmoins que la consommation des purées ou des concentrés de tomates reste, en volume, encore très importante.

Enfin, les jus de tomates non concentrés ne sont pas beaucoup consommés : ils constituent, en effet, une boisson originale dont la publicité a vanté les mérites diététiques mais qui ne semble pas avoir convaincu le grand public. Aussi la consommation reste-t-elle faible et peu évolutive d'une année sur l'autre.

2. L'approvisionnement

Le niveau très élevé de la consommation européenne de tomates et de conserves de tomates résulte en grande partie des énormes possibilités de production de ce légume en Europe et particulièrement dans l'Europe méridionale où les excédents de production sont considérables en Italie, en Espagne et au Portugal.

Seuls les pays du Nord de l'Europe, particulièrement la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ont atteint un niveau de consommation très supérieur aux possibilités de la production interne et ce sont essentiellement ces deux pays qui doivent faire appel aux approvisionnements extérieurs. Compte tenu des énormes possibilités de production des pays de l'Europe du Sud intégrés ou associés, soit à la C.E.E. dans la cas de l'Espagne et de l'Italie, soit à la A.E.L.E. dans le cas du Portugal, les pays européens importateurs de tomates ont une très nette tendance à s'approvisionner en majorité auprès de leurs partenaires qui produisent des conserves de tomates d'excellente qualité et qui de plus bénéficient d'accords douaniers spéciaux. Aussi, bien que très important, le marché européen semble pouvoir se suffire à lui-même et l'importance des taxes douanières mises en place dans les différents pays d'Europe à l'égard des fournisseurs non européens est symptomatique.

3. Les importations européennes en 1969

En 1969 les importations de concentré de tomates étaient encore les plus importantes en Europe puisqu'elles s'élevaient à 171.000 t, alors que les importations de tomates pelées n'atteignaient que 136.000 t.

En ce qui concerne les importations de jus de tomates non concentré, celles-ci étaient relativement faibles puisqu'elles ne dépassaient pas 23.000 t.

Le plus gros importateur européen de conserves de tomates était indiscutablement la Grande-Bretagne qui, à elle seule, importait 93.000 t de tomates pelées, c'est-à-dire près de 70 % de l'ensemble des importations européennes, 52.000 t de purée et concentré de tomates (30 % du total), 8.000 t de jus de tomates (35 % du total). Cette importance des importations britanniques ne doit pas surprendre, les possibilités de production interne étant faibles en Grande-Bretagne alors que les britanniques sont extrêmement friants de cuisine à base de tomate : l'importation reste la principale source d'approvisionnement du marché britannique.

Derrière la Grande-Bretagne, le deuxième gros importateur de conserves de tomates en Europe était l'Allemagne qui importait essentiellement des purées et concentrés de tomates (33.000 t), mais où les importations de tomates pelées connaissent au fil des années une croissance spectaculaire. En 1969, les importations de tomates pelées en Allemagne s'élevaient à 14.400 t. L'Allemagne enfin, est le principal importateur européen de jus de tomate non concentré; en 1969 les importations allemandes se sont élevées à 9.900 t, c'est-à-dire qu'elles représentaient à elles seules 43 % des importations européennes.

En dehors de ces deux gros importateurs européens, on peut encore citer comme marché notable à l'importation : la France qui importe 29.000 t de conserves de tomates et essentiellement des tomates pelées; la Suisse qui, à elle seule, malgré sa faible population, importe 21.300 t de conserves de tomates. Ce très important marché en Suisse

s'explique sans aucun doute par l'importance de la population d'origine italienne dans les cantons Sud de ce pays.

En conclusion, le marché de la conserve de tomates apparaît comme essentiellement axé à part égale sur les tomates pelées d'une part et sur les concentrés de tomates, d'autre part. Le marché des jus de tomates importés apparaît extrêmement étroit et comme nous le verrons, il offre peu de débouchés à des exportateurs non européens.

Importations européennes de conserves
de tomates en 1969 (en t)

Importateurs	Pelées	Purées et concentrés	Ensemble	Jus non concentré
France	4.200	25.100	29.300	1.000
Belgique-Lux.	11.900	6.400	18.300	1.250
Pays-Bas	-	12.300	12.300	500
Allemagne	14.400	33.500	47.900	9.900
Italie	-	20.200	20.200	100
Grande-Bretagne	93.400	52.100	145.000	8.050
Suède	1.200	4.100	5.300	800
Norvège	300	2.600	2.900	-
Danemark	200	3.100	3.300	350
Autriche	-	1.600	1.600	50
Suisse	10.600	10.700	21.300	1.000
Portugal	-	-	e	-
Espagne	-	-	e	e
Ensemble	136.200	171.700	307.900	23.000

Dans la suite de cette étude, nous ne pourrons malheureusement dissocier le marché des tomates pelées du marché des concentrés et purées de tomates ; en effet, le marché des tomates pelées est relativement récent et ne fait pas l'objet dans de nombreux pays européens de statistiques particulières. Cependant, grâce à quelques chiffres globaux, nous avons pu reconstituer séparément l'évolution des importations de tomates pelées et l'évolution des importations de purée et concentré de tomates, nous pourrons ainsi, à titre indicatif, situer les volumes que devraient atteindre à court et moyen terme les importations de tomates pelées, d'une part, de concentré et purée de tomates, d'autre part, dans les principaux pays européens et notamment en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne.

Chapitre 2 - LES CONSERVES DE TOMATES (purée, concentré, pelées)

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

a) Evolution des importations de tomates pelées

Sur la base des quelques chiffres que nous avons pu obtenir auprès des importateurs et dans les pays exportateurs, le volume des importations européennes de tomates pelées en 1969 pouvait être estimé, nous l'avons vu, à 136.000 t alors qu'en 1966 ces importations ne dépassaient pas 81.000 t, pour passer à 100.000 t en 1967 et à 117.000 t en 1968.

La progression est donc régulière, forte et surtout générale quelque soit le pays importateur : nous assistons ici à l'ouverture d'un marché plutôt neuf puisque en 1966, seule la Grande-Bretagne était un réel importateur de tomates pelées ; dans tous les autres pays, les importations passaient de 14.000 t à 42.000 t entre 1966 et 1969.

En extrapolant cette croissance constante et généralisée, on peut estimer qu'en 1975, les importations européennes de tomates pelées atteindront 253.000 t et en 1980, 288.000 t.

Sans doute le marché britannique restera le principal importateur mais sa part relative diminuera sensiblement étant donné la très nette augmentation de la demande dans les autres pays.



Alors qu'en 1969 les importations britanniques représentaient près de 70 % des importations européennes, en 1980 elles n'en représenteront plus que 40 % environ.

(en tonnes) Tomates pelées

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	68.300	79.400	88.500	93.400	110.000	120.000
France	1.300	2.400	2.900	4.200	30.000	40.000
Autres pays de la C.E.E.	9.300	11.800	17.100	26.300	65.000	72.000
Autres pays hors C.E.E.	2.800	6.500	8.400	12.300	48.000	56.000
Ensemble	81.700	100.100	116.900	136.200	253.000	288.000

b) Evolution des importations de purée et concentré de tomates

Comparativement à l'évolution des importations de tomates pelées en Europe, celle des importations de concentré et purée de tomates a été beaucoup moins spectaculaire. Ces importations européennes de concentré de tomates pourraient être estimées à :

- . en 1966 : 131.000 t
- . en 1967 : 133.000 t
- . en 1968 : 150.000 t
- . en 1969 : 171.000 t.

Il faut souligner que l'année 1969 a été une année exceptionnelle : la production de tomates a été relativement mauvaise dans tous les pays de la C.E.E. Aussi les productions de concentré de tomates ont-elles été anormalement faibles dans ces pays.

Ainsi, si l'on excepte les importations enregistrées en 1969, la progression des importations serait plutôt faible et en extrapolant les tendances observées au cours de ces dernières années, on peut estimer qu'en 1975, les importations européennes de concentré de tomates ne dépasseront pas 140.000 t pour atteindre 153.000 t en 1980.

(en tonnes)		Concentrés de tomates					
		IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
Importateurs		1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne		64.500	58.600	65.500	52.100	47.000	44.000
France		2.900	9.000	9.400	25.100	10.000	10.000
Autres pays de la C.E.E.		44.300	45.300	54.000	72.400	59.000	65.000
Autres pays hors C.E.E.		19.700	20.600	21.100	22.100	28.000	34.000
Ensemble		131.400	133.500	150.000	171.700	144.000	153.000

Dans ces conditions, alors que les importations de concentré de tomates étaient prépondérantes en 1969 puisqu'elles représentaient environ 55 % des importations de l'ensemble des conserves de tomates, on peut penser qu'en 1980, elles ne représenteront plus que 35 % et seront nettement dominées par les importations de tomates pelées.

2. Les fournisseurs de conserves de tomates

Les principaux fournisseurs de conserves de tomates, comme nous l'avons déjà laissé entendre dans le premier chapitre de cette étude, sont essentiellement l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

L'Italie assure en moyenne plus de 40 % des besoins de l'ensemble des pays européens. Le Portugal pour sa part couvre en moyenne 20 % des besoins européens, quant à l'Espagne, sa part est légèrement plus modeste : elle oscille entre 10 et 20 %.

Ainsi, globalement, ces trois fournisseurs européens satisfont à eux seuls environ 75 % du marché. Le marché résiduel est essentiellement partagé entre les pays de l'Est qui sont bien implantés en Allemagne, les pays du Magreb qui fournissent surtout la France, enfin la Grèce qui, grâce à ses privilèges douaniers, fournit une grande part des besoins résiduels de la Communauté Economique Européenne.

Par rapport à cette situation en 1969, il faut remarquer qu'en 1966 la prépondérance italienne était beaucoup plus nette, mais la part du marché que l'Italie a perdue depuis s'est essentiellement reportée sur les fournisseurs portugais et espagnols. En 1966 la part laissée aux autres fournisseurs était sensiblement équivalente à celle de 1969, c'est-à-dire 25 %.

Conserves de tomates (ensemble)
 Origine des importations européennes en 1966 et 1969

Exportations Importations	ITALIE		PORTUGAL		ESPAGNE		PAYS de l'EST		Divers	
	Part du marché 1966	1969								
Grande Bretagne	44	40	28	25	8	18	12	9	8	8
Allemagne	60	45	7	21	4	4	26	27	3	3
France	17	44	12	10	4	10	16	6	51(1)	30(1)
Autres pays de la CEE	57	27	12	17	5	15	20	11	6	30(2)
Autres pays hors CEE	50	41	16	26	5	12	22	17	7	4

- (1) dont pays du Maghreb 19 % et Grèce 10 % en 1969 / dont Maghreb 50 % en 1966
 (2) dont Grèce 25 % (60 % du marché italien)

Pour tenter de mesurer les débouchés que pourrait trouver sur ces marchés européens un nouveau fournisseur tel que le Liban il faut remarquer que dans chaque pays européen une certaine part du marché est détenue par des fournisseurs privilégiés dont les positions doivent être considérées comme inexpugnables. C'est ainsi le cas du Portugal en Grande-Bretagne ou l'Italie dans la Communauté Economique Européenne.

L'importance de ces marchés privilégiés explique en grande partie la relative stabilité des sources d'approvisionnement européen et la très faible remise en cause annuelle des fournisseurs en place. C'est ainsi que de 1966 à 1969, ce n'est guère plus de 10 % du marché britannique qui ont changé de main et 15 % du marché des autres pays qui sont passés d'un fournisseur à un autre. C'est sur ce marché remis en cause annuellement qui n'excède donc pas 3 % en Grande-Bretagne et 5 % dans le reste de l'Europe, qu'un exportateur tel que le Liban peut se placer.

3. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Le nombre de fournisseurs de conserves de tomates étant relativement élevé, on peut estimer que, dans les meilleures conditions, le Liban peut s'adjuger pour sa part 1/10ème du marché remis en cause chaque année dans les différents pays d'Europe.

Compte tenu de ce qui précède et sur cette hypothèse, la pénétration libanaise ne devrait donc pas excéder 1 % du marché en 1975 et 2,5 % du marché en 1980 en Grande-Bretagne et, dans les autres pays, 1,5 % du marché en 1975 et 4 % en 1980. Compte tenu de nos prévisions d'importation en Europe à ces deux dates, les débouchés libanais peuvent ainsi être chiffrés comme l'indique le tableau ci-dessous à 5.200 t en 1975 et à 15.200 t en 1980.

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande-Bretagne	157.000	1	1.600	164.000	2,5	4.100
Allemagne	60.000	1,5	900	65.000	4	2.600
France	40.000	1,5	600	50.000	4	2.000
Autres pays de la C.E.E.	64.000	1,5	950	72.000	4	2.900
Autres pays hors C.E.E.	76.000	1,5	1.150	90.000	4	3.600
Ensemble Europe	397.000	1,3	5.200	441.000	3,5	15.200

Si l'on rappelle d'autre part que c'est essentiellement le marché des tomates pelées qui va connaître une large expansion en Europe, il est certain que c'est sur ce marché que les possibilités libanaises sont les plus larges. En admettant que la pénétration libanaise s'effectuera au prorata de l'augmentation des importations de tomates pelées d'une part, et de concentré de tomates d'autre part, les débouchés que nous venons de calculer plus haut se ventileront de la manière suivante :

- . tomates pelées :
 - en 1975 : 5.000 t
 - en 1980 : 14.500 t
- . concentrés et purées de tomate :
 - en 1975 : 200 t
 - en 1980 : 700 t

Les prix moyens des conserves de tomates importées en Europe pourront être estimés en moyenne aux environs de 0,25 \$ le kilo. La valeur des débouchés libanais s'élèverait donc à :

- . en 1975 : $0,25 \$ \times 5.200 \times 1.000 = 1.300.000 \$$
- . en 1980 : $0,25 \$ \times 15.200 \times 1.000 = 3.800.000 \$$.

Chapitre 3 - LES JUS DE TOMATES

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 les importations européennes de jus de tomates se sont élevées à 23.000 t. Ne disposant pas des chiffres pour l'ensemble des pays importateurs européens, il est impossible de connaître exactement le volume des importations européennes en 1966 et 1967, mais en 1968 le volume des jus de tomates importés en Europe était équivalent à celui de l'année 1969 puisqu'il s'élevait à 23.350 t.

Si l'on examine l'évolution des importations des gros importateurs européens pour lesquels les chiffres sont connus de 1966 à 1969, on constate que les importations allemandes sont, quant à elles, en très nette progression. Elles se sont élevées à 5.800 t en 1966, à 5.900 t en 1967, à 6.900 t en 1968 pour atteindre le niveau record de 9.900 t en 1969 qui est, il est vrai, une année exceptionnelle. Dans ces conditions, on peut penser que la tendance à la croissance se poursuivra encore quelques années : les importations allemandes de jus de tomates atteindraient au minimum 15.000 t en 1975 et 18.000 t en 1980.

Par contre, on n'observe aucune tendance véritable à la croissance en Grande-Bretagne. Les importations de 1969 sont absolument équivalentes à celles de 1968 et, bien que fluctuantes, les importations britanniques se stabiliseraient aux environs de 9.000 t par an, chiffre que nous retiendrons pour les importations britanniques de 1975 et 1980.

Dans les autres pays de la C.E.E. on retrouve la même tendance à la croissance que celle notée en Allemagne. De 2.000 t en 1966, les importations de ces pays sont en effet passées à 2.850 t en 1969 et elles devraient atteindre 5.500 t en 1975 et 6.500 t en 1980.

Dans les autres pays européens, les chiffres sont incomplets mais il semble que la tendance à la croissance soit là encore assez nette et on peut estimer que de 2.200 t en 1969, les importations des pays européens autres que ceux de la C.E.E. (Suisse, Autriche et Scandinavie notamment) passeront à 5.000 t en 1975 et à 6.000 t en 1980.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	5.800	5.900	6.900	9.900	15.000	18.000
Grande-Bretagne	8.050	7.050	12.150	8.050	9.000	9.000
Autres pays de la C.E.E.	2.000	2.000	2.300	2.850	5.500	6.500
Autres pays hors C.E.E.	inc	inc	2.000	2.200	5.000	6.000
Ensemble	ns	ns	23.350	23.000	34.500	39.500

C'est donc au total des importations de 24.500 t qui peuvent être prévues pour 1975 et de 39.500 t en 1980, dans l'ensemble des pays d'Europe. Quoique de faible importance, le marché apparaît donc comme assez évolutif et son extension permet d'envisager a priori une pénétration relativement facile pour tout fournisseur dynamique et compétitif.

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

En 1966, les positions des principaux fournisseurs étaient à peu près équivalentes. Cependant, à cette date, la part d'Israël en Grande-Bretagne était absolument négligeable et elle était nulle dans les autres pays d'Europe. La pénétration des jus de tomate israéliens est particulièrement spectaculaire et ceci peut être pris pour modèle pour apprécier l'impact que pourrait avoir le Liban en Europe.

3. Les possibilités d'exportation du Liban

Si l'on se reporte à l'évolution des sources d'approvisionnement des principaux importateurs européens, on constate que l'implantation des produits israéliens s'est réalisée au détriment des exportations de la France et des petits fournisseurs qui détiennent encore 27 % du marché britannique, 52 % du marché allemand et 49 % du marché des autres pays de la C.E.E.

C'est sans aucun doute sur cette part du marché détenue par des fournisseurs peu compétitifs, que le Liban peut espérer se placer. On peut raisonnablement estimer, par référence à ce que les exportateurs israéliens ont réalisé, que chaque année le Liban peut s'adjuger 5 % de ce marché tout en préservant sa position acquise les années précédentes.

Dans cette hypothèse, le taux de pénétration annuel des produits libanais sur le marché européen serait de l'ordre de : 1,3 % en Grande-Bretagne et 2,5 % dans les pays de la C.E.E.



Dans la mesure où la pénétration est continue, les exportations libanaises vers l'Europe pourraient alors atteindre 2.100 t en 1975 et 6.400 t en 1980, compte-tenu de l'élargissement de la demande européenne.

Pays Importateurs	Taux pénétration annuel Tous Liban Fourn.	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
		Importations totales (en tonnes)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (en tonnes)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	2,5	15.000	7,5	1.130	18.000	20	3.600
Grande Bretagne	1,3	9.000	4	360	9.000	10	900
Autres pays de la C.E.E.	2,5	5.500	7,5	410	6.500	20	1.300
Autres pays hors C.E.E.	1,3	5.000	4	200	6.000	10	600
Ensemble		34.500	6	2.100	39.500	16	6.400

Sachant que les jus de tomate israéliens d'excellente qualité sont commercialisés en Europe au prix C.I.F. de 0,15 \$ le litre, ces possibilités d'exportation libanaises représentent une valeur de :

- . en 1975 : 0,15 \$ x 2.100 t x 1.000 = 315.000 \$
- . en 1980 : 0,15 \$ x 6.400 t x 1.000 = 960.000 \$

Titre V

LES CONSERVES DE LEGUMES

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

1. La consommation

Pour l'ensemble des conserves de légumes, seules les conserves de haricots verts et de petits pois font l'objet de données statistiques précises, en raison de l'importance du marché qu'elles représentent.

Les conserves de poivrons, pois chiches bouillis et cornes grecques, représentent des consommations tout à fait marginales et ne peuvent être quantifiées avec précision.

Très importante en Europe, la consommation des conserves de légumes essentiellement basée sur les petits pois et les haricots verts a connu une très rapide expansion, ces produits facilitant les préparations culinaires et permettant d'étaler les saisons de consommation et d'absorber les excédents de production dont l'Europe souffre chroniquement. Cependant depuis quelques années, les conserves de légumes subissent une très vive concurrence de la part des produits surgelés dont la production s'est généralisée en Europe. Le marché apparaît ainsi beaucoup moins dynamique qu'il y a dix ans, et compte tenu des possibilités de la production européenne, son ouverture aux produits importés reste relativement faible par rapport au niveau atteint par la consommation.

2. Les importations en 1969

En 1969 les importations européennes de petits pois et de haricots verts étaient équivalentes et s'élevaient pour chacun de ces deux légumes à plus de 91.000 tonnes.

L'Allemagne était le principal importateur européen; en 1969 ce pays a importé, à lui seul, plus de 60 % des importations européennes de légumes en conserves.

Derrière l'Allemagne, traditionnel gros importateur européen, il faut noter les très importantes importations des Pays-Bas dont le niveau, en tenant compte de la faible population de ce pays, est aussi spectaculaire que celui des importations allemandes.

Ces deux pays représentent plus de 80 % du marché européen des conserves de légumes importées et conditionnent ainsi à eux seuls son évolution.

On notera encore que derrière l'Allemagne et les Pays-Bas, seules l'Italie en ce qui concerne les petits pois, et la Grande-Bretagne en ce qui concerne les haricots verts, offrent aux exportateurs des débouchés appréciables, tous les autres pays européens n'ayant que très peu recours aux importations pour satisfaire les besoins de leur consommation interne.

Importations européennes
de conserves de légumes en 1969 (en t)

PAYS IMPORTATEURS	PETITS POIS	HARICOTS VERTS
France	550	2.200
Belgique-Luxembourg	4.950	2.600
Pays-Bas	16.100	14.800
Allemagne	60.500	57.200
Italie	7.300	300
Grande-Bretagne	850	8.700
Suède	100	3.500
Norvège	100	100
Danemark	100	1.200
Autriche	50	-
Suisse	150	200
Portugal	e	-
Espagne	700	300
Ensemble	91.450	91.300

Chapitre 2 - CONSERVES DE PETITS POIS

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 les pays européens ont importé plus de 91.000 t de conserves de petits pois et l'Allemagne, principal importateur, importait pour sa part plus de 60.000 t, c'est-à-dire près de 70 % des petits pois importés en Europe. En 1966 les importations européennes de petits pois n'atteignaient que 61.000 t. Depuis, elles ont augmenté d'une manière régulière puisque en 1968 elles s'élevaient à 73.000 t pour atteindre 91.000 t en 1969.

La progression des importations est régulière dans tous les pays; elles sont, en effet, passées en Allemagne de 45.000 t à 60.000 t, aux Pays-Bas de 11.000 t à 16.000 t, et dans les autres pays de la C.E.E. de 3.400 t à 12.800 t. Seules les importations dans les pays non affiliés à la C.E.E. paraissent relativement stables, en plafonnant depuis 1966, aux environs de 2.300 t.

En extrapolant les tendances à la croissance observées dans les pays de la Communauté Economique Européenne, on peut estimer que en 1975 les importations européennes atteindront environ 118.000 t et en 1980 147.000 t, l'Allemagne restant, bien sûr, le principal importateur devant les Pays-Bas.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	44.700	38.600	49.800	60.500	71.000	83.000
Pays-Bas	10.950	12.250	14.150	16.100	27.000	36.000
Autres pays de la C.E.E.	3.450	5.050	6.650	12.800	18.000	26.000
Autres pays hors C.E.E.	2.200	2.300	2.300	2.050	2.500	2.500
Ensemble	61.300	58.200	72.900	91.450	118.500	147.500

2. Prix et qualité des petits pois importés

Dans l'ensemble des pays, si l'on exclut l'Allemagne et les Pays-Bas, les importations sont relativement faibles et n'ont pour but que de compléter les productions nationales généralement très importantes. Les importations de petits pois portent alors sur des légumes de première qualité extra-fins dont les prix sont relativement élevés puisqu'ils s'élèvent en effet aux environs de 0,25 \$ le kilo.

En Allemagne et aux Pays-Bas l'approvisionnement est beaucoup plus important. Il porte sur l'ensemble des qualités existantes et la gamme des prix est beaucoup plus large que dans les autres pays européens. On peut considérer que ces prix s'établissent entre 0,20 et 0,25 \$ le kilo.

3. Les fournisseurs

Comme on pouvait le prévoir, la majorité des importations européennes de petits pois consiste en fait en des échanges intra-communautaires, la France et la Belgique exportant leurs excédents de petits pois vers les deux pays importateurs de la C.E.E. : Allemagne et Pays-Bas. Ainsi, ces deux pays, France et Belgique, détiennent la majorité du marché du petit pois importé dans la Communauté Economique Européenne et ce n'est guère plus que 2 à 3 % du marché de la C.E.E. qui sont offerts à la concurrence de pays tiers. Le marché du petit pois importé dans la C.E.E. paraît donc relativement fermé aux exportateurs non européens.

Dans les autres pays, Grande-Bretagne et pays de l'A.E.L.E., la France et la Belgique conservent une place privilégiée, bien que la part des fournitures en provenance de pays non européens soit ici plus élevée puisqu'elle atteint 25 % du marché. Il faut cependant rappeler que ce marché, plus ouvert aux fournisseurs non européens, est extrêmement faible : il ne représente pas plus de 2.500 t.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969

Importateurs \ Exportateurs	FRANCE		BELGIQUE LUXEMBOURG		PAYS-BAS et autres pays CEE		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Allemagne	45	46	32	40	7	12	16	2
Pays-Bas	20	17	80	80	-	-	-	-
Autres pays de la C.E.E.	69	51	31	28	-	18	-	3
Autres pays hors C.E.E.		38		25		12		25

Par rapport à cette structure de l'approvisionnement en 1969, en 1966 la prépondérance des importations en provenance de France et de Belgique est moins marquée. Il semble bien que, malgré l'augmentation de la demande européenne et notamment de la demande allemande et néerlandaise, les possibilités d'exportation de la France et du Bénélux aient été suffisantes pour y répondre et même pour permettre à ces deux fournisseurs de s'accaparer une part du marché qui, jusqu'ici, était encore confié à des petits fournisseurs de toute origine.

3. Possibilités d'exportation du Liban

Dans un tel contexte où l'autarcie européenne est évidente, les possibilités d'exportation d'un pays tel que le Liban paraissent extrêmement faibles. En effet, on peut considérer que ce n'est guère plus de 3 % du marché de la Communauté Economique Européenne qui sont offerts à la concurrence des pays tiers et, comme le nombre de fournisseurs possibles dans cette catégorie est relativement élevé, le Liban ne peut espérer, dans la meilleure hypothèse, s'adjuger plus de 1/10ème de ce marché résiduel offert à la concurrence des pays tiers.

Dans les autres pays non intégrés à la C.E.E., l'ouverture du marché est plus large (25 %). Là également, le Liban peut prétendre s'adjuger 1/10ème de ce marché résiduel, soit 2,5 % du marché total des pays de l'A.E.L.E. Les possibilités de pénétration libanaises sont, sans aucun doute, meilleures mais il faut rappeler que ce marché est extrêmement réduit (2.500 t).

Dans cette hypothèse, les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe n'excéderaient pas en 1975 400 t et en 1980 500 t.

Possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	71.000	0,3	210	83.000	0,3	250
Pays-Bas	27.000	0,3	80	36.000	0,3	110
Autres pays de la C.E.E.	18.000	0,3	50	26.000	0,3	80
Autres pays hors C.E.E.	2.500	2,5	70	2.500	2,5	70
Ensemble	118.500	0,3	410	147.500	0,3	510

Ces débouchés sont très faibles, leur valeur n'excède pas 100.000 \$.



Chapitre 3 - LES CONSERVES DE HARICOTS VERTS

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Au cours des années antérieures à 1969, les importations de conserves de haricots verts étaient englobées sous la rubrique générale des "autres conserves de légumes", les petits pois faisant, à eux-seuls, l'objet d'une rubrique spécifique.

Aussi est-il difficile d'apprécier l'évolution des importations de conserves de haricots verts même s'il est vrai qu'à partir de 1969, la totalité des pays de l'Europe a enregistré le volume des importations sous une rubrique particulière.

Cependant, d'après les tendances observées en ce qui concerne l'ensemble des conserves de légumes de 1966 à 1969 et selon l'avis des importateurs, les importations de haricots verts en conserves devraient connaître une sensible progression dans les années à venir.

En 1969, il a été importé environ 91.000 t et on peut estimer que le volume d'importation serait de l'ordre de 115.000 t en 1975 et de 139.000 t en 1980.

Il faut souligner que le volume global des importations de haricots verts restera égal, dans l'avenir, au volume des importations de petits pois tant il est vrai qu'en 1969 les tendances générales de croissance étaient identiques.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Allemagne	70.500 *	47.000 *	72.300 *	57.200	67.000	78.000
Pays-Bas	11.250 *	13.450 *	17.950 *	14.800	25.000	33.000
Autres pays de la C.E.E.	11.000 *	12.850 *	16.900 *	5.100	7.200	10.500
Autres pays hors C.E.E.	inc	inc	inc	5.360	6.800	8.500
Grande-Bretagne	9.200	10.600	8.500	8.700	9.000	9.000
Ensemble	ns	ns	ns	91.100	115.000	139.000

* haricots verts et autres conserves de légumes
sauf petits pois

Dans les prochaines années, l'Allemagne et les Pays-Bas devraient rester les principaux importateurs européens de haricots verts comme en 1969, leurs importations continuant de représenter dans l'avenir plus de 80 % des importations européennes.

2. Prix et qualité des haricots verts importés

D'une manière générale les importations de haricots verts en Europe sont essentiellement des importations portant sur des haricots verts extra-fins dont la récolte dans les pays européens est souvent d'un prix trop élevé pour pouvoir être avantageusement conditionnés sous forme de conserve à des prix compétitifs.

Portant sur des produits de qualité supérieure, les importations européennes sont généralement d'un prix unitaire élevé, leur prix C.I.F. voisine en effet les 0,20 \$ le kilo. Seuls les haricots verts en provenance de Chine populaire sont commercialisés en Europe à des prix nettement plus faibles, sans aucun doute pour permettre l'implantation de ces productions sur le marché européen, leur prix ne dépasse pas 0,17 \$ le kilo.

3. Les fournisseurs

Comme pour les petits pois, une grande partie de l'approvisionnement de l'Europe ne constitue en fait que des échanges intra-communautaires où la France et la Belgique s'avèrent être les principaux exportateurs vers leurs partenaires. Ainsi dans les pays de la C.E.E., c'est environ 75 % du marché qui sont couverts par les productions des partenaires, le reste des importations des pays de la C.E.E. provenant de Chine, notamment aux Pays-Bas, ou des Pays de l'Est, notamment en Allemagne.

En dehors des échanges intra-communautaires et des importations en provenance de la Chine et des Pays de l'Est, la part du marché détenue par les autres fournisseurs de haricots verts de la Communauté Economique Européenne est très faible et ne dépasse pas 4 à 8 %.

Dans les pays qui ne sont pas affiliés à la C.E.E., les sources d'approvisionnement sont beaucoup plus diverses. Il faut noter l'excellente position de l'Afrique du Sud qui détient plus de la moitié du marché britannique d'une part, et de la Chine dans les autres pays où elle assure environ 25 % des approvisionnements, d'autre part.

Donc, si dans les pays du marché commun 25 % seulement du marché peuvent être considérés comme de véritables importations, dans les autres pays européens : Grande-Bretagne, Scandinavie et Suède notamment, le marché est beaucoup plus ouvert à l'ensemble de tous les fournisseurs mondiaux.

Origine des importations européennes en 1969

Export. Import.	France Belgique	Autres pays de la CEE	Chine	Afrique du Sud	Divers-Pays de l'Est
	Part marché	Part marché	Part marché	Part marché	Part marché
Allemagne	42	36	1	-	21
Pays-Bas	66	3	27	-	4
Autres pays de la C.E.E.	40	33	15	-	8
Grande-Bretagne	e	e	e	52	48
Autres (Suède)	-	5	25	-	70

3. Les possibilités d'exportation du Liban

Dans ce contexte, le marché sur lequel le Liban peut espérer se placer est beaucoup plus étroit qu'il n'apparaît dans la simple lecture des statistiques d'importations européennes puisque ce n'est que 1/4 du marché le plus important, celui de la Communauté Economique Européenne, qui peut être considéré comme susceptible d'être abordé par les exportateurs libanais. Les possibilités sont sans doute plus larges en Grande-Bretagne et dans les autres pays, mais, dans ce cas, le volume des importations est assez faible et le nombre des fournisseurs ne l'oublions pas, est très important.

Compte tenu de la concurrence de la Chine, des pays de l'Est et de certains pays africains sur le marché de la C.E.E., les possibilités d'exportations libanaises ne sauront dépasser 10 % du marché réellement mis en cause ou autrement dit, le Liban ne s'adjugera plus de 2,5 % du marché de la C.E.E. tant en 1975 qu'en 1980.

Dans les autres pays européens non membres de la C.E.E. et en particulier en Grande-Bretagne, le marché est certes plus ouvert mais le nombre élevé de fournisseurs en place limite l'impact libanais qui ne peut être supérieur à 5 % de ces marchés.

Sur ces bases, les débouchés libanais peuvent se chiffrer, comme l'indique le tableau ci-dessous, à 3.200 t en 1975 et à 3.900 t en 1980, soit en moyenne 2,8 % du marché total européen.

Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Allemagne	67.000	2,5	1.650	78.000	2,5	1.950
Pays-Bas	25.000	2,5	620	33.000	2,5	820
Autres pays de la C.E.E.	7.200	2,5	180	10.500	2,5	260
Grande-Bretagne	9.000	5	450	9.000	5	450
Autres pays hors C.E.E.	6.800	5	340	8.500	5	420
Ensemble	115.000	2,8	3.240	139.000	2,8	3.900

Valorisée à partir des prix C.I.F. enregistrés en 1969, la valeur de ces débouchés libanais s'élèverait :

- . en 1975 à 640.000 \$
- . en 1980 à 780.000 \$

généralisation des cuisines exotiques et nord-africaines en Europe. On peut estimer, toujours selon les importateurs, que le volume des importations de pois chiches en Europe augmente d'environ 5 à 10 % par an. Sur cette base, le volume prévisible des importations des pois chiches en Europe serait de l'ordre de 7.000 t en 1975 et de 11.000 t en 1980.

Le nombre de fournisseurs de pois chiches étant relativement élevé dans l'ensemble du bassin méditerranéen, la part que le Liban pourrait s'adjuger sur les différents marchés de l'Europe ne devrait guère excéder 10 à 20 % du total des volumes importés.

Nous estimerons donc les débouchés libanais de pois chiches en Europe aux environs de 500 t en 1975 et 1.100 t en 1980.

2. Les poivrons

La consommation de poivrons en conserve semble beaucoup plus large en Europe que celle des pois chiches ou autres légumes d'origine orientale.

En l'absence de statistiques précises, il faut se référer au volume des importations de poivrons frais afin de situer l'importance des transactions de poivrons en conserve. En effet, le poivron supporte très bien sa mise en conserve et il semble, comme pour le cas de la plupart des légumes, qu'il y ait corrélation étroite entre les importations de poivrons et celles de ce légume en conserve.

Ce rapport pouvant être estimé aux environs de 20 %, nous analyserons l'évolution des importations de poivrons frais pour déterminer l'évolution possible des importations de poivrons en conserve en appliquant le rapport 1/5.

a) Les importations de poivrons

En 1969, l'ensemble de l'Europe a importé environ 80.000 t de poivrons frais, les importations allemandes représentant à elles seules plus de 54.000 t, soit plus de 70 % des importations européennes.

Les quelques chiffres que nous possédons en ce qui concerne les importations européennes de poivrons dans les années antérieures, nous permettent de déceler une très nette tendance à la croissance de ces importations, puisqu'en 1966 les importations allemandes ne représentaient que 43.000 t, que de 1966 à 1969 les importations françaises sont passées de 8.300 t à 10.900 t et qu'enfin les importations du Bénélux sont passées de 1.900 t à 21.600 t.

En extrapolant ces tendances très nettes à la croissance, le volume des importations européennes de poivrons frais atteindrait 110.000 t en 1975 et 160.000 t en 1980.

b) Les possibilités d'exportation libanaises de poivrons en conserve

Si l'on admet que les importations de poivrons en conserve représentent 20 % des importations de poivrons frais, le total des importations européennes de poivrons en conserve atteindrait 22.000 t en 1975 et 32.000 t en 1980.

Le marché paraît donc assez large et les possibilités libanaises, dans ce domaine, sont loin d'être négligeables.

Selon l'avis des importateurs, le principal fournisseur de poivrons en conserve actuellement en place sur le marché européen est l'Espagne qui assure 90 % des quelques besoins européens (16.000 t). Dans la mesure où le Liban se place sur ce marché, il entrera, bien entendu, en concurrence avec l'Espagne et l'on peut estimer que ces deux fournisseurs se partageront équitablement le volume supplémentaire qui sera importé d'ici 1975 et 1980.

Sur cette base, les débouchés libanais peuvent être estimés aux environs de :

. en 1975 : $\frac{22.000 - 16.000}{2} = 3.000 \text{ t}$

. en 1980 : $\frac{36.000 - 16.000}{2} = 10.000 \text{ t}$

Ces débouchés apparaissent relativement importants et ce type de conserve est certainement le plus intéressant à promouvoir sur le marché européen.



3. Les cornes grecques

Dans le domaine des cornes grecques, nous ne possédons aucun moyen statistique pour estimer l'importance de ce marché très particulier. Nous ne pouvons ainsi que nous baser sur l'avis des importateurs qui, dans la majorité des cas, sont restés très perplexes, connaissant très peu le produit et ne voyant pas très bien quelle clientèle pourrait s'y intéresser.

De l'avis de ces importateurs, sans une campagne de publicité destinée à faire connaître ce produit au public européen, il faut considérer que le marché demeurera inexistant si l'on excepte les populations d'origine africaine ou orientale installées dans le Sud de l'Europe, qui, de toute façon, sont trop peu nombreuses pour constituer de véritables débouchés pour ce genre de produit.

Titre VI

LES LEGUMES DESHYDRATES

INTRODUCTION

La consommation des légumes deshydratés est jusqu'à maintenant quasiment réservée à l'industrie alimentaire dont la préparation des potages en sachet entre autres. Seules les pommes de terre deshydratées que nous n'étudions pas ici, sont aujourd'hui directement utilisées par le particulier et constituent, d'ailleurs, l'essentiel de la production et de la consommation européenne de légumes deshydratés.

Essentiellement destinés à la consommation industrielle, les autres légumes deshydratés sont commercialisés en bidons métalliques de 15, 25, 40 kilos ou même en fûts de 50 ou 70 kilos. Bien que l'Europe bénéficie d'une énorme production de légumes et souffre même d'excédents de production pour certaines espèces, l'industrie européenne ne s'est guère lancée dans la deshydratation, la production restant dès lors faible, de telle sorte que, jusqu'à maintenant, les importations facilitées par des tarifications douanières généralement libérales dans tous les pays, constituent une source d'approvisionnement très importante.

Ainsi que le montre le tableau général des importations européennes ci-dessous, ce sont les oignons deshydratés qui sont les plus importés en Europe. En 1969 ces importations se sont élevées à près de 15.000 t alors que la totalité des importations de légumes deshydratés atteignait 38.500 t.

Comme pour la majorité des produits alimentaires que nous avons déjà étudié, c'est ici encore l'Allemagne et la Grande-Bretagne qui sont les principaux importateurs européens. Ces deux pays ont importé

à eux seuls 24.000 t de légumes déshydratés en 1969, soit plus de 60 % du total européen. Dans la suite de cette étude, nous analyserons donc plus précisément les importations d'oignons déshydratés, notamment en Allemagne et en Grande-Bretagne, afin d'évaluer les possibilités libanaises d'exportation dans le domaine des légumes déshydratés.

Importations européennes de légumes déshydratés
en 1969 (en t)

Pays importateurs	Ensemble	Oignons
France	1.500	300
Belgique-Luxembourg	500	160
Pays-Bas	5.700	2.800
Allemagne	11.600	3.450
Italie	1.650	200
Grande-Bretagne	12.500	6.150
Suède	800	400
Norvège	450	230
Danemark	250	130
Autriche	800	330
Suisse	2.100	530
Portugal	50	10
Espagne	600	70
Ensemble	38.500	14.760

Chapitre 1 - LES OIGNONS

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969, l'ensemble des pays européens a importé 14.500 t d'oignons déshydratés. Le principal débouché était la Grande-Bretagne qui importait 6.150 t, devant l'Allemagne 3.450 t et les Pays-Bas 2.800 t; l'ensemble des autres pays n'achetant que très peu : 2.350 t, soit 16 % seulement du total des importations européennes. Nous ne disposons malheureusement pas de l'ensemble des chiffres d'importation pour les années antérieures; cependant, si l'on se réfère aux chiffres dont nous disposons en ce qui concerne les importations allemandes et les importations des Pays-Bas, la tendance à la croissance est très nette puisque l'Allemagne n'importait que 2.350 t en 1966 (3.450 t en 1969) et les Pays-Bas 2.000 t (2.800 t en 1969).

Pour connaître l'évolution des importations d'oignons dans les autres pays, on peut se référer à l'évolution générale des importations de légumes déshydratés qui sont généralement croissantes. En Grande-Bretagne elles sont passées globalement de 9.600 t en 1966 à 12.500 t en 1969, les oignons représentant pour cette année 50 % des importations des légumes déshydratés, tandis que dans les autres pays les importations pour l'ensemble des légumes déshydratés sont passées de 6.100 t à 8.700 t.

En extrapolant ces tendances, les importations d'oignons déshydratés en poudre ou en lamelles s'élèveraient pour l'ensemble de l'Europe aux environs de 18.800 t en 1975 et à 20.400 t en 1980. La Grande-Bretagne

resterait le principal importateur (7.000 t en 1975, 7.400 t en 1980) devant l'Allemagne et les Pays-Bas qui devraient importer des tonnages équivalents (4.000 à 5.000 t), les autres pays restant de petits importateurs, les tonnages ne devant pas dépasser 3.000 t.

(en t) Ensemble des légumes déshydratés

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	9.600	11.200	12.000	12.500	14.200	14.900
Allemagne	6.100	8.650	10.600	11.600	14.300	15.200
Pays-Bas	4.250	4.200	4.700	5.700	9.000	10.700
Autres pays	6.100	7.500	8.100	8.700	10.300	10.900
Ensemble	26.050	31.550	35.400	38.500	47.800	51.700

Oignons

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	inc	inc	4.700	6.150	7.000	7.400
Allemagne	2.350	2.400	3.450	3.450	4.300	4.600
Pays-Bas	2.000	2.050	2.350	2.800	4.500	5.300
Autres pays	inc	inc	inc	2.350	3.000	3.100
Ensemble				14.750	18.800	20.400

2. Prix des oignons déshydratés importés

L'analyse des prix des oignons déshydratés importés en Europe en 1969 nous permet de constater que, d'une manière générale, les prix à l'importation oscillent entre 0,55 et 0,75 \$ le kilo suivant la provenance. On remarquera d'ailleurs que les oignons déshydratés en provenance du Liban figurent parmi les plus chers puisque par exemple leur prix à l'importation en Grande-Bretagne est de 0,71 alors que les oignons en provenance de Hongrie, d'Egypte ou des U.S.A. n'y dépassent pas 0,65 \$ le kilo. C'est de très loin la Roumanie qui est le producteur d'oignons dont les prix sont les moins élevés, ceux-ci se situant en général à un niveau inférieur à 0,60 \$ le kilo.

Ce niveau des prix libanais explique sans aucun doute la part relativement modeste de ses exportations en Europe comme nous allons le voir au paragraphe suivant.

3. Les fournisseurs

En 1969 on pouvait isoler quatre fournisseurs principaux d'oignons déshydratés : il s'agissait des Pays de l'Est dont la Hongrie notamment, de l'Egypte, du Liban et des U.S.A.

En Grande-Bretagne, l'Egypte était particulièrement bien placée, en s'adjugeant 35 % du marché devant la Hongrie et les Pays de l'Est qui couvraient 19 % des besoins britanniques, le Liban et les U.S.A. assurent chacun 10 % du marché. 24 % du marché étaient laissés à la concurrence de plusieurs autres petits fournisseurs.

En raison de la proximité géographique, les pays de l'Est -dont la Hongrie notamment- détenaient 59 % du marché allemand ; venaient ensuite l'Egypte (18 % du marché), les U.S.A. (12 %) et le Liban (7 %). 4 % seulement du marché étaient laissés à d'autres fournisseurs que ceux cités précédemment.

La position des pays de l'Est est également prédominante aux Pays-Bas : 47 % du marché étaient approvisionnés par ces pays. Arrivaient par ordre décroissant l'Egypte (23 %), les U.S.A. (10 %) et le Liban (6 %). Les autres petits fournisseurs représentant 4 % du marché.

Dans les autres pays européens où les importations sont extrêmement faibles, ce sont les U.S.A. qui sont les mieux placés avec 30 et 45 % du marché. Le Liban détient des positions plutôt modestes puisque ses exportations ne fournissent qu'entre 8 et 10 % du marché.

Par rapport à la situation en 1969 où quatre fournisseurs dominaient le marché, il faut noter qu'en 1966, la part des Pays de l'Est était d'une manière générale nettement plus importante alors que les positions égyptiennes et américaines étaient sensiblement équivalentes.

Ce sont donc le Liban et les autres petits fournisseurs qui ont amélioré leur pénétration de 1966 à 1969 aux dépens des pays de l'Est. Cette évolution laisse espérer de meilleures possibilités pour le Liban bien que le niveau des prix libanais soit assez élevé par rapport aux prix des concurrents : compte tenu de la demande sans cesse croissante, le Liban devrait consolider sa position sur les marchés européens.

Origine des importations européennes en 1966 et 1969

Exportations Importations	HONGRIE ET PAYS de l'EST		EGYPTE		LIBAN		U.S.A.		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Grande Bretagne	inc	19	inc	35	inc	11	inc	11	inc	24
Allemagne	68	59	17	18	3	7	10	12	2	4
Pays-Bas	54	47	29	23	4	6	4	10	9	14
Autres pays de la C.E.E.	5	-	54	20	-	8	3	45	38	27
Autres pays de la C.E.E.	inc	40	inc	5	inc	10	inc	30	inc	15

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

L'analyse des fournisseurs d'oignons déshydratés importés en Europe nous permet d'estimer qu'en Grande-Bretagne, principal importateur européen, la position libanaise est extrêmement forte et pourrait dans les années à venir devenir prépondérante, aucun pays en place ne pouvant être considéré comme ayant un avantage particulier sur le marché britannique. On peut ainsi estimer qu'à terme, c'est-à-dire en 1980, le Liban devrait pouvoir détenir à lui seul 25 % du marché britannique. Compte tenu de son actuelle position (10 % du marché), une telle progression nous permet de supposer que la position libanaise en 1975 devrait se situer aux environs de 18 %.

En Allemagne, la prépondérance des fournitures hongroises semble difficile à remettre en cause compte tenu de la proximité du fournisseur. Ce n'est donc en fin de compte que 40 % du marché environ que devraient se partager équitablement l'Egypte, le Liban et les Etats-Unis. C'est donc à terme environ 13 % du marché allemand que le Liban pourrait s'attribuer et compte tenu de son actuelle position (7 %) on peut espérer que le Liban parviendra à s'adjuger 10 % du marché d'ici 1975.

Sur le marché des Pays-Bas, les positions hongroises sont sans aucun doute beaucoup moins fortes et c'est environ 60 % du marché que le Liban devrait se partager avec l'Egypte, les U.S.A. et les autres petits fournisseurs. En 1980 le Liban devrait détenir alors près de 15 % du marché, ce qui suppose une pénétration de l'ordre de 10 % en 1975.

Dans les autres pays européens, on ne peut isoler de position particulièrement prépondérante pour quelque fournisseur et comme en Angleterre, on peut alors espérer que le Liban détiendra à terme 1/4 du marché, ce qui permet d'envisager un impact libanais de l'ordre de 18 % du marché en 1975.

Sur ces bases, compte tenu des importations prévisibles européennes en 1975 et 1980, les débouchés libanais peuvent être estimés à 2.700 t en 1975 et à 3.700 t en 1980.



Possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Importateurs	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande-Bretagne	7.000	18	1.260	7.400	25	1.850
Allemagne	4.300	10	430	4.600	13	600
Pays-Bas	4.500	10	450	5.300	15	800
Autres pays de la C.E.E.	850	18	150	900	25	130
Autres pays hors C.E.E.	2.150	18	390	2.200	25	330
Ensemble	18.800	14	2.680	20.400	18	3.710

Il est certain que le Liban ne pourra améliorer sa position que dans la mesure où les prix libanais, très élevés actuellement, seraient être comprimés. On ne peut donc valoriser les débouchés que sur la base non pas des prix libanais pratiqués actuellement, mais sur la base des prix moyens pratiqués par les principaux fournisseurs, à savoir Hongrie, Egypte, U.S.A., c'est-à-dire 0,65 \$ le kilo.

La valeur des débouchés libanais atteindrait donc :

- en 1975 : 0,65 \$ x 2.700 t x 1.000 = 1.750.000 \$
- en 1980 : 0,65 \$ x 3.700 t x 1.000 = 2.400.000 \$.

Chapitre 2 - LES AUTRES LEGUMES DESHYDRATES

L'ensemble des autres légumes déshydratés représente des tonnages importés trop faibles pour faire l'objet de statistiques détaillées séparées. Nous raisonnerons donc dans ce chapitre globalement en traitant l'analyse du marché des légumes déshydratés, toutes espèces confondues, mais oignons mis à part.

1. Evolution des importations

L'ensemble des légumes déshydratés importés en Europe en dehors des oignons s'élevait en 1969 à 23.700 t. La Grande-Bretagne et l'Allemagne étaient les deux gros clients européens, l'Allemagne pour 8.150 t et la Grande-Bretagne 6.350 t. A partir des quelques chiffres que nous avons pu obtenir pour les années antérieures, on constate (tableau ci-dessous) que la tendance à la croissance est assez nette en Allemagne, les importations s'élevant de 3.750 t en 1966 à 8.150 t en 1969. Elle est également spectaculaire aux Pays-Bas (2.150 t en 1966, 2.900 t en 1969). Par contre, en Grande-Bretagne, la tendance à la croissance paraît beaucoup plus faible ainsi d'ailleurs que dans les autres pays, selon l'avis des importateurs que nous avons pu consulter.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Grande-Bretagne	inc	inc	7.300	6.350	7.200	7.500
Allemagne	3.750	4.250	7.150	8.150	10.000	10.600
Pays-Bas	2.250	2.150	2.350	2.900	4.500	5.400
Autres pays	inc	inc	inc	6.340	7.300	7.800
Ensemble	ns	ns	ns	23.740	29.000	31.300

2. Prix des légumes déshydratés

Les prix que nous avons pu obtenir, en ce qui concerne les légumes déshydratés importés, nous ont été communiqués par les importateurs et ne peuvent malheureusement être contrôlés dans les rubriques statistiques. En effet celles-ci, trop globales, ne donnent que des prix moyens peu significatifs, tant il est vrai que les différences de prix sont très sensibles d'un légume à l'autre.

Précisons que les prix que nous allons citer, sont comparables à celui de l'oignon en poudre de 0,75 \$ le kilo, ce qui correspond à un niveau de prix maximum.

. choux	1,15 \$ le kg
. petits pois	1,60 \$ le kg
. carottes	0,58 \$ le kg
. haricots verts	2,55 \$ le kg

3. Les fournisseurs

Compte tenu de la diversité des espèces de légumes déshydratés, le nombre de fournisseurs est extrêmement élevé. Cependant on peut constater que deux groupes de pays sont particulièrement bien implantés en Europe pour la fourniture des légumes déshydratés.

Il s'agit, en premier lieu, des pays européens eux-mêmes qui sont gros producteurs de légumes et qui ont donc de grandes possibilités d'exportation dans le domaine des déshydratés comme dans le domaine des

conserves ; ainsi les gros pays exportateurs de la C.E.E. assurent 20 % des besoins britanniques, 52 % des besoins allemands, 60 % des importations des Pays-Bas et 25 % des autres pays de la C.E.E.

Outre les fournisseurs de la C.E.E., il faut noter l'excellente position des Pays de l'Est qui détiennent entre 10 et 20 % du marché dans les pays gros importateurs tels que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et les Pays-Bas ainsi que près de 50 % dans les autres pays.

Soulignons également les achats relativement importants en provenance des pays de l'Extrême-Orient, dont la Chine notamment, qui assurent environ 10 % des besoins européens.

Enfin, une très grande partie de l'approvisionnement du marché britannique a pour origine les pays du Commonwealth qui bénéficient d'une totale exemption des droits de douane.

En 1966, grâce aux rares chiffres disponibles, il semble que les positions des pays de l'Est étaient nettement plus fortes. Celles-ci ont diminué depuis, au profit des pays de la C.E.E. qui se sont lancés dans la déshydratation des légumes pour favoriser leurs exportations. Cette tendance peut paraître inquiétante pour les pays non européens car il semble que l'Europe, face à l'augmentation de la demande de légumes déshydratés, mette en place les outils de production nécessaires pour satisfaire ses propres besoins. Au sein de la C.E.E., il serait raisonnable de considérer que, dans l'avenir, une très grande partie de l'approvisionnement en légumes déshydratés consiste essentiellement en un échange intra-communautaire. Dans ces conditions, il n'est guère plus de 30 % du marché qui seront offerts à la concurrence des pays tiers.

Dans les autres pays, le marché semble plus ouvert, En Grande-Bretagne cependant, la position des pays du Commonwealth semble difficilement attaquable et dans l'avenir on peut considérer que 50 % seulement du marché britannique peuvent être pénétrés par les pays tiers alors que dans les autres pays européens non situés dans la Communauté Economique Européenne, l'ouverture à tout fournisseur compétitif est totale, mais il faut rappeler que le marché dans ces pays est plutôt étroit.

Export. Import.	PAYS C.E.E.		Pays EST		EXTREME-ORIENT		COMMONWEALTH		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Grande Bretagne	inc	20	inc	11	inc	-	inc	48	inc	21
Allemagne	36	52	31	17	10	9	-	-	23	22
Pays-Bas	65	60	10	13	4	6	-	-	21	21
Autres pays de la C.E.E.	20	25	52	49	-	8	-	-	28	18

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Nous venons d'estimer que le marché ouvert aux fournisseurs non européens ne représente que 50 % du marché britannique, 30 % du marché de la Communauté Economique Européenne et 100 % du marché des autres pays. C'est sur ce marché libre que peut se placer le Liban concurrentiellement avec l'ensemble des autres fournisseurs qui sont rappelons-le extrêmement nombreux : Pays de l'Est, pays d'Extrême Orient, pays d'Afrique du Nord.

Dans ce contexte on peut difficilement prévoir un impact libanais supérieur à 10 % de ce marché résiduel. L'impact libanais pourrait donc être, dans les meilleures conditions, de 5 % en Grande-Bretagne, de 3 % en Allemagne et dans les autres pays de la C.E.E., et enfin de 10 % dans les autres pays européens, ceci tant en 1975 qu'en 1980.

Le volume total des possibilités d'exportations libanaises en Europe est donc réduit, Il ne dépasserait pas 1.300 t en 1975 et 1.400 t en 1980.

Légumes déshydratés (oignons non compris)

Importateurs	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande-Bretagne	7.200	5	360	7.500	5	380
Allemagne	10.000	3	300	10.600	3	320
Pays-Bas	4.500	3	130	5.400	3	160
Autres pays de la C.E.E.	3.200	3	100	3.400	3	100
Autres pays hors C.E.E.	4.100	10	410	4.400	10	440
Ensemble	29.000	4,5	1.300	31.300	4,5	1.400

Sur la base des renseignements que nous avons pu obtenir auprès des importateurs, on peut estimer que ces débouchés libanais se ventileront de la manière suivante entre les différentes espèces de légumes :

. carottes déshydratées	45 % soit 600 t en 1980
. haricots verts	30 % soit 400 t en 1980
. choux	20 % soit 260 t en 1980
. petits pois	15 % soit 140 t en 1980.

Sur la base des prix moyens pratiqués à l'importation que nous avons pu obtenir, les débouchés libanais représenteraient donc une valeur de :

- . 1.800.000 \$ en 1975
- . 1.950.000 \$ en 1980.

Titre VII

L A C A R O U B E

INTRODUCTION

Produit assez particulier, la caroube ne connaît en Europe que des usages industriels, soit dans l'industrie pharmaceutique, soit dans l'industrie des gélifiants.

La caroube étant essentiellement méditerranéenne donc très peu produite en Europe, sauf en Espagne, la quasi-totalité de l'approvisionnement des industries européennes est basée sur les importations.

Suivant ses destinations, ce produit est importé sous trois formes différentes : caroubes entières, graines de caroubes décortiquées ou non et enfin mucilages de caroubes importés en fûts.

Il semble que la majorité des pays européens préfère importer de la caroube entière, non traitée, au prix nettement plus intéressant que celui des graines ou des mucilages de caroubes, la préparation de ces derniers produits grevant sensiblement les coûts à l'importation.

Unique source de l'approvisionnement européen, les importations sont peu taxées en Europe : l'exemption est la règle générale sauf dans la C.E.E. où les droits sont de 9 % sur les graines, 8 % sur les caroubes entières et 3,6 % sur les mucilages.

Dans le contexte d'un régime aussi libéral, on peut constater qu'il n'existe aucun fournisseur privilégié au point de vue des droits de douane dans quelque pays européen.

En 1969, l'essentiel des importations européennes a porté sur les caroubes entières dont le volume s'est élevé à 83.250 t alors que celui des graines ne dépassait pas 8.700 t et celui des mucilages 6.100 t. Ainsi, 85 % des importations européennes de caroubes étaient donc réalisées sous la forme de caroubes entières.

Le plus gros importateur de caroubes de l'Europe était indiscutablement l'Italie qui achetait à elle seule, 53.700 t de caroubes entières, soit 65 % du total des importations enregistrées.

Ceci s'explique par le fait que la production italienne, non négligeable jusqu'ici, s'avère incapable de satisfaire les besoins de l'industrie de transformation mise en place.

D'ailleurs, l'existence même de cette industrie explique l'importance des importations italiennes de caroubes en l'état alors que, par exemple, le Pays-Bas s'approvisionnait surtout en graines de caroubes décortiquées.

Par ordre décroissant, voici les autres importateurs : France (17.000 t), Espagne (6.700 t de caroubes entières et 800 t de graines).

Notons que l'Espagne, quoique producteur, achète un volume assez important car sa production intérieure, en régression et non-compétitive, s'avère désormais insuffisante pour satisfaire les besoins de l'industrie en place.



Les caractéristiques du marché européen étant ainsi posées, nous allons analyser plus précisément en plusieurs chapitres, le marché de la caroube entière, des graines de caroubes, puis celui des mucilages.

Importations européennes de caroubes en 1969 (en t)

Importateurs	CAROBES	GRAINES de caroubes	MUCILAGES de caroubes
France	17.600	e	300
Belgique-Luxembourg	450	50	100
Pays-Bas	1.150	4.700	300
Allemagne	3.650	600	1.600
Italie	53.700	2.600	150
Grande-Bretagne	-	-	3.000
Suède	6.000	6.000	inc
Norvège	e	e	e
Danemark	150	150	100
Autriche	50	50	e
Suisse	1.300	1.300	550
Portugal	e	e	e
Espagne	6.700	800	-
Ensemble	83.250	8.750	6.100

Chapitre 1 - LES CAROUBES ENTIERES

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Rappelons qu'en 1969 l'ensemble de l'Europe a importé 83.250 t de caroubes entières. Nous ne disposons malheureusement pas des renseignements statistiques suffisants pour évaluer l'évolution générale des importations européennes depuis 1966. Cependant, grâce à la précision des statistiques de la Communauté Economique Européenne, nous pouvons analyser avec précision l'évolution des importations des pays de la C.E.E., et notamment de l'Italie et de la France, qui sont de gros importateurs. Les importations italiennes ont connu un accroissement considérable de 1966 à 1969 puisqu'elles sont passées de 15.900 t en 1966 à 31.300 t en 1968 et à 53.700 t en 1969, croissance très spectaculaire qui, sans doute, devrait se poursuivre dans les années à venir mais, par prudence, il faut estimer que les importations plafonneront aux environs de 80.000 t en 1980.

Par contre, les importations françaises de caroubes sont en très nette décroissance puisqu'elles sont passées de 28.800 t en 1966 à 21.700 t en 1967 pour n'atteindre plus que 17.600 t en 1969. Il semble bien que nous assistons ici à l'arrêt de certaines fabrications entraînant une considérable diminution des besoins de l'industrie. Nous ne croyons pas que se prolongera à l'infini la décroissance des importations françaises ; selon l'avis des spécialistes consultés, il semble que celles-ci devraient maintenant se stabiliser aux environs de 17.000 t.

Dans les autres pays du Marché Commun, les importations sont très fluctuantes d'une année sur l'autre. Aucune tendance à la décroissance ne se dessinant, on peut estimer qu'en moyenne les importations de ces pays de la C.E.E. se maintiendront dans l'avenir aux environs de 7.000 t.

De même, n'ayant guère de chiffres dans les autres pays, nous nous baserons sur les chiffres des importations de 1969 pour estimer que en 1975 et 1980, les importations de ces pays non intégrés à la C.E.E. voisineront les 10.000 t. Ainsi les importations européennes de caroubes devraient passer à 109.000 t en 1975 et à 114.000 t en 1980. La croissance est assez vive et elle s'explique essentiellement par l'importance de la demande italienne qui, nous l'avons vu, croît très rapidement.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Italie	15.900	2.800	31.300	53.700	75.000	80.000
France	28.800	21.700	17.300	17.600	17.000	17.000
Autres pays de la C.E.E.	13.400	5.250	10.200	15.250	7.000	7.000
Autres pays hors C.E.E.	inc	inc	inc	6.700	10.000	10.000
Ensemble	-	-	-	83.250	109.000	114.000

2. Les fournisseurs

Les fournisseurs de caroubes sont relativement nombreux, ce sont évidemment tous des producteurs méditerranéens. On peut citer l'Espagne, Chypre, l'ensemble des pays du Maghreb, la Grèce, la Turquie.

D'une manière générale, l'Espagne assurait en 1969 plus de 40 % des besoins européens, France exceptée. Ce pays, en effet, s'approvisionnait en majorité dans les pays du Magreb, avec lesquels elle entretient d'excellentes relations commerciales et qui lui fournissaient 90 % de ses importations. Hors de l'Espagne et du Magreb, il faut noter la très bonne position chypriote en Italie et le bon impact des productions grecques et turques dans les pays du Marché Commun où ces deux pays détiennent 18 % du marché.

Hors de ces quatre groupes de fournisseurs, la part du marché laissée à la concurrence des autres petits fournisseurs est extrêmement faible, elle ne dépasse pas 5 % en Italie, 1 % en France, 3 % dans les autres pays de la C.E.E. Nous ne connaissons pas exactement l'origine des importations de caroubes dans les autres pays non intégrés à la C.E.E., mais on peut supposer que la structure de l'approvisionnement de ces pays est sensiblement identique.

Origine des importations européennes en 1969

Export. / Import.	ESPAGNE	CHYPRE	MAGREB	GRECE-TURQUIE	Divers
	Part marché	Part marché	Part marché	Part marché	Part marché
Italie	41	27	10	18	5
France	9	-	90	-	1
Autres pays de la C.E.E.	46	-	33	18	3

الجمهورية اللبنانية
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

3. Les prix

En 1969 quelle que soit l'origine des importations, les prix étaient relativement homogènes. Ils se situaient aux environs de 0,052 \$ le kilo. Le niveau extrêmement faible de ces prix amène à remarquer que le tonnage exporté par un pays doit être relativement élevé pour que l'on puisse réellement parler de débouché dans le domaine de la caroube.

4. Les possibilités d'exportations du Liban

Comme nous l'avons annoncé dans l'introduction de cette étude, les droits de douane sont particulièrement faibles en ce qui concerne la caroube et on ne peut réellement parler de position privilégiée d'un fournisseur par rapport à un autre. Aussi, si l'on excepte la France où le marché semble être en régression et dont la quasi-totalité des approvisionnements est assurée par le Maghreb, on peut estimer que, dans l'ensemble des autres pays, le Liban peut parvenir à détenir une part équitable du marché concurremment avec l'Espagne, Chypre, la Grèce et la Turquie dans la mesure où son action commerciale est permanente.

A terme donc, le Liban devrait détenir 20 % de l'ensemble des marchés européens, France exclue. Les exportations libanaises étant actuellement nulles, cet objectif suppose une pénétration continue qui peut se traduire par un impact libanais non négligeable en 1975 sur les marchés européens, cet impact pouvant être estimé à 7 ou 8 % du marché.

Sur ces bases, les possibilités d'exportations libanaises vers l'Europe s'élèveraient en 1975 à 6.400 t et en 1980 à 19.400 t.

Grâce à l'importance du marché italien, ces débouchés ne sont pas négligeables, mais compte tenu du très faible niveau des prix de la caroube, ces marchés ne représenteraient qu'une valeur de :

- . en 1975 : 0,052 \$ x 6.400 x 1.000 = 330.000 \$
- . en 1980 : 0,052 \$ x 19.400 x 1.000 = 1.000.000 \$

Importateurs	IMPORTATIONS	EUROPEENNES 1975		IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Italie	75.000	7	5.200	80.000	20	16.000
France	17.000	-	-	17.000	-	-
Autres pays de la C.E.E.	7.000	7	500	7.000	20	1.400
Autres pays hors C.E.E.	10.000	7	700	10.000	20	2.000
Ensemble	109.000	6	6.400	114.000	17	19.400

Chapitre 2 - LES GRAINES DE CAROUBES

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Le marché est plutôt étroit et ne représente, pour l'ensemble de l'Europe, que 8.750 t d'importations. En outre, si on analyse les rares chiffres disponibles, on s'aperçoit que, d'une manière générale, les importations de graines de caroubes sont en très nette régression.

Les importations néerlandaises, qui sont les plus importantes, étaient de 5.500 t en 1967 contre 4.700 t en 1969, mais en fait, la tendance à la décroissance n'est pas très marquée compte tenu des fluctuations annuelles. Il semble bien cependant, que les Pays-Bas ne devraient pas acheter plus de 4.000 t en 1975 et 3.500 t en 1980.

En Italie, deuxième importateur européen, la tendance à la croissance est plus nette (3.100 t en 1966 contre 2.600 t en 1969) et l'on peut estimer que les importations italiennes seraient de 2.000 t en 1975 et 1.500 t en 1980.

Dans les autres pays, il est délicat d'apprécier les tendances tant le niveau des importations est extrêmement faible : il semble que les approvisionnements se stabiliseraient aux environs de 1.500 t.

Au total donc, en 1975 c'est environ 7.500 t de graines de caroubes qui seront importées en Europe, alors qu'en 1980 ce chiffre tomberait à 6.500 t. Le rétrécissement prévisible du marché est assez net puisque celui-ci s'élevait à 8.700 t en 1969.

(en tonnes)

Importateurs	IMPORTATIONS ANTERIEURES				PREVISIONS	
	1966	1967	1968	1969	1975	1980
Pays-Bas	3.750	5.550	2.700	4.700	4.000	3.500
Italie	3.100	3.050	2.500	2.600	2.000	1.500
Autres pays de la C.E.E.	800	600	800	650	700	700
Autres pays hors C.E.E.	inc	inc	inc	800	800	800
Ensemble				8.750	7.500	6.500

2. Les fournisseurs

Les fournisseurs de graines de caroubes en 1969 étaient les mêmes que ceux de caroubes entières; on notera cependant que l'Espagne n'exporte plus de graines de caroubes alors qu'elle est l'un des principaux exportateurs de caroubes entières.

Parmi les fournisseurs de l'Europe, on note donc Chypre, le Maghreb, la Grèce, la Turquie et le Liban qui ne réalise guère plus de 1 % de l'approvisionnement des Pays-Bas.

En ce qui concerne les graines de caroubes, c'est le Maghreb qui semble le mieux implanté en Europe puisqu'il fournit 67 % des besoins des Pays-Bas, 27 % des besoins de l'Italie et 42 % des besoins des autres pays de la C.E.E.

Derrière le Maghreb, la Grèce et la Turquie sont très bien implantées en Italie (44 % du marché), tandis que Chypre fournit essentiellement l'Allemagne (45 % du marché) et l'Italie (25 % du marché). Si l'on examine l'évolution de l'approvisionnement des graines de caroubes depuis 1966, on s'aperçoit que les positions des fournisseurs sont très fluctuantes et cette instabilité met en évidence les possibilités offertes à tout nouveau fournisseur dynamique qui voudrait pénétrer le marché. On remarque ainsi que, en Italie, Chypre s'est approprié 27 % du marché de 1966 à 1969 alors qu'à l'inverse il a perdu 55 % du marché de l'Allemagne pendant la même période.

Export. Import.	CHYPRE		MAGREB		GRECE-TURQUIE		Divers	
	Part du marché		Part du marché		Part du marché		Part du marché	
	1966	1969	1966	1969	1966	1969	1966	1969
Pays-Bas	-	2	79	67	-	4	21	27
Italie	-	27	47	27	37	44	16	2
Autres pays de la CEE (RFA)	100	45	-	42	-	13	-	-

3. Les prix

Les prix de la graine de caroube sont évidemment plus élevés que les prix de la caroube entière puisque le produit est plus élaboré.

Ainsi, pour les graines de caroubes non décortiquées, leur prix varie entre 0,14 \$ le kilo et 0,19 \$ le kilo, alors que pour les graines de caroubes décortiquées dont les Pays-Bas sont les principaux importateurs, les prix varient de 0,20 à 0,25 \$ le kilo. Remarquons que les prix libanais sont parmi les plus élevés du marché, ce qui explique sans doute la mauvaise pénétration libanaise aux Pays-Bas.

4. Les possibilités d'exportations du Liban

Dans la mesure où le Liban peut être plus compétitif qu'actuellement en abaissant ses prix de l'ordre de 10 à 20 %, comme pour la caroube, il peut espérer pénétrer à terme les marchés européens jusqu'à concurrence de 20 % du marché environ et même 25 % compte-tenu de l'absence de concurrence de l'Espagne dans le domaine des graines de caroubes.

Les possibilités d'importations libanaises s'élèveraient alors à près de 1.300 t en 1980, ce qui suppose qu'en 1975 la pénétration libanaise atteigne au moins 8 % du marché européen, c'est-à-dire 600 t. Ces possibilités d'exportations libanaises valorisées à partir des prix minimum enregistrés en 1969 représenteraient donc une valeur de :

- . en 1975 : $0,20 \$ \times 600 \text{ t} \times 1.000 = 120.000 \$$
- . en 1980 : $0,20 \$ \times 1.300 \text{ t} \times 1.000 = 260.000 \$$.



Importations prévisibles	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Pays-Bas	4.000	8	320	3.500	20	700
Italie	2.000	8	160	1.500	20	300
Autres pays de la C.E.E.	700	8	60	700	20	140
Autres pays hors C.E.E.	800	8	60	800	20	160
Ensemble	7.500	8	600	6.500	20	1.300

Chapitre 3 - LES MUCILAGES DE CAROUBES

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

En 1969 les importations européennes de mucilages de caroubes n'ont pas dépassé 6.900 t. L'examen des chiffres d'importation dans les principaux pays importateurs depuis 1966 nous permet de constater une certaine croissance des importations dans la quasi-totalité des pays, sauf sans doute en Grande-Bretagne où les quelques chiffres que nous possédons et l'avis des importateurs que nous avons pu constater laissent présager une stabilité des importations de ce pays à court et à moyen terme.

Si en 1975 et en 1980 les importations de la Grande-Bretagne, quoique les plus importantes en Europe, se stabiliseront autour de 3.000 t, le deuxième importateur de mucilages de caroubes, c'est-à-dire l'Allemagne, devrait voir ses importations passer de 1.600 t en 1969 à 2.000 t en 1975 et à 2.500 t en 1980.

Dans les autres pays européens, les importations sont faibles ; elles ne dépassaient pas 1.500 t en 1969 et devraient atteindre compte tenu des tendances observées ces dernières années, 2.700 t en 1975 et près de 3.500 t en 1980.

Ainsi les importations européennes de mucilages de caroubes devraient passer de 6.100 t en 1969 à 7.700 t en 1975 et à 9.000 t en 1980. Bien qu'en progression, ce marché reste relativement étroit.

Prix C.I.F. 1969 des mucilages importés (en \$ par kg)

Export. Import.	ESPAGNE	ITALIE	SUISSE	PORTUGAL	PAYS-BAS
Allemagne	0,79	0,94	0,84		0,77
France	0,78	0,79		0,80	
Pays-Bas	0,76		0,73	0,65	

4. Les possibilités d'exportations du Liban vers l'Europe

Compte tenu de l'actuelle structure de l'approvisionnement européen, les possibilités libanaises paraissent relativement faibles alors que, pour les autres formes de caroubes, nous avons estimé que le Liban pouvait s'adjuger à terme 20 % du marché européen, il paraît ici prudent de ne pas envisager un impact libanais supérieur à 5 % du marché en 1975 et 1980.

Dans cette hypothèse réaliste, les possibilités d'exportations de mucilage de caroube du Liban vers l'Europe ne devraient pas dépasser 400 t en 1975 et 450 t en 1980.

Importateurs	IMPORTATIONS EUROPEENNES 1975			IMPORTATIONS EUROPEENNES 1980		
	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage	Importations totales (t)	Possibilités Liban %	Tonnage
Grande-Bretagne	3.000	5	150	3.000	5	150
Allemagne	2.000	5	100	2.500	5	125
Autres pays de la C.E.E.	1.500	5	80	2.000	5	100
Autres pays hors C.E.E.	1.200	5	60	1.500	5	75
Ensemble	7.700	5	390	9.000	5	450

Ces débouchés médiocres représenteraient cependant grâce au prix élevé des mucilages, une valeur supérieure à celle des débouchés offerts à la graine de caroube, soit :

- en 1975 : $0,80 \$ \times 400 \times 1.000 = 320.000 \$$
- en 1980 : $0,80 \$ \times 450 \times 1.000 = 360.000 \$$.

Titre VIII

LES OEUFs SECHES

Chapitre 1 - ASPECTS GENERAUX DU MARCHE EUROPEEN

1. La consommation

La consommation des oeufs séchés en Europe se concentre essentiellement en Allemagne et en Grande-Bretagne où ils sont couramment utilisés par l'industrie alimentaire; les oeufs entiers servent uniquement à la fabrication des pains d'épices alors que les jaunes d'oeufs sont presque exclusivement réservés à l'industrie des pâtes alimentaires. Cette prépondérance de l'industrie des pâtes alimentaires, en tant qu'utilisatrice de jaunes d'oeufs, conditionne toute l'évolution du marché des oeufs séchés et, depuis quelques années, les jaunes d'oeufs congelés concurrencent très fortement les oeufs en poudre tant et si bien que le marché des oeufs séchés connaît une stagnation et même une régression assez nette dans la plupart des pays d'Europe.

2. Les besoins européens

La production d'oeufs est énorme en Europe et la plupart des pays produisent des quantités d'oeufs séchés suffisantes pour subvenir à leurs besoins. Seuls deux pays européens manquent d'oeufs séchés et doivent faire appel à des approvisionnements extérieurs, il s'agit de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Cependant les importations n'atteignent dans ces pays que des niveaux extrêmement faibles.

Chaque pays n'ayant donc guère besoin de s'approvisionner à l'extérieur, la plupart des régimes douaniers sont particulièrement rigoureux dans le domaine des oeufs séchés et les importations sont lourdement

taxées. Ainsi dans les pays de la C.E.E., en vue de protéger l'ensemble de la production européenne d'oeufs, un régime de prélèvement alourdit considérablement les frais d'importation des oeufs séchés en provenance des pays non intégrés au Marché Commun.

En Grande-Bretagne, les oeufs en poudre ne supportent que 10 % de droits de douane ce qui est relativement léger par rapport aux autres pays européens tels que l'Espagne où les droits de douane de 23 % sont majorés d'un impôt de compensation de 90 %; la Norvège où les taxes s'élèvent à deux couronnes par kilo plus 20 % de taxes; la Suisse où ils sont taxés à 0,8 FS par kilo; l'Autriche enfin où les importations ne sont autorisées que si elles sont destinées à la fabrication des pâtes alimentaires. Le protectionnisme européen est évident et ne facilite pas les importations.

3. Les importations en 1969

En 1969 l'Europe n'a guère importé plus de 5.200 t d'oeufs séchés dont 2.130 t en Allemagne (40 % du total) et 1.310 t en Grande-Bretagne (25 % du total). Dans les autres pays, les importations étaient très faibles et même quasiment nulles, que ce soit en Espagne, en France, en Italie et au Bénélux.

Le marché apparait donc extrêmement étroit et compte tenu de la baisse de la consommation en Europe, il semble bien que les débouchés à l'importation soient extrêmement réduits pour ce produit.

Chapitre 2 - ANALYSE DU MARCHÉ DE L'IMPORTATION

Compte tenu des volumes importés, nous n'analyserons en détail que les marchés allemand et britannique qui représentent à eux seuls près de 70 % du marché européen.

1. Evolution des importations de 1966 à 1969

Depuis 1966 les importations d'oeufs séchés dans les principaux pays importateurs européens sont en très nette régression. Ainsi en Allemagne elles sont passées de 3.500 t en 1966 à 2.130 t en 1969; en Grande-Bretagne elles sont tombées de 1.750 t en 1966 à 1.310 t en 1969, et dans les autres pays les quelques chiffres disponibles nous permettent d'estimer que la décroissance a été à peu près identique, ainsi par exemple, au Danemark, les importations sont passées de 490 t en 1966 à 220 t en 1969.

Si l'on extrapole ces tendances de décroissance extrêmement rapide, en 1975 et 1980 le marché des oeufs séchés importés en Europe sera quasiment nul : il ne devrait pas dépasser 2.000 t dans l'ensemble des pays européens en 1975 et il ne s'élèverait pas à plus de 1.000 t en 1980.

2. Les fournisseurs d'oeufs séchés

En 1969 la majorité des importations européennes provenait de la République Populaire de Chine, des Pays-Bas et d'Allemagne qui, tout en étant importateur, s'avérait simultanément être le principal exportateur



européen. On pouvait noter également quelques importations en provenance des Pays de l'Est et principalement de Pologne, aucun pays n'apparaissait cependant comme un véritable exportateur pénétrant largement le marché européen, eu égard à la faiblesse des volumes importés en Europe.

3. Les prix

A titre indicatif, nous citerons les prix des oeufs importés en 1969 en Allemagne Fédérale.

Les jaunes d'oeufs séchés étaient importés en Allemagne Fédérale au prix de 0,20 \$ le kg en provenance de Chine et à 0,28 \$ le kg en provenance des Pays-Bas. En ce qui concerne les oeufs entiers séchés, leur prix bien sûr était plus faible : ces produits en provenance de Chine ne dépassaient pas 0,11 \$ le kg et ceux en provenance des Pays-Bas 0,15 \$ le kg. Les prix bas pratiqués par la Chine expliquent sans aucun doute son impact sur le marché européen.

4. Les possibilités d'exportation du Liban vers l'Europe

Compte tenu de l'étroitesse et de la régression du marché européen des prix bas pratiqués par la Chine Populaire et des possibilités néerlandaises, il semble extrêmement difficile à un nouvel exportateur de se placer sur le marché européen. En effet, pour pouvoir contre-balancer la pénétration chinoise et concurrencer les Pays-Bas, une politique de dumping devrait être mise en application par le nouveau fournisseur, politique qui

ne pourrait guère se rentabiliser à long terme, le marché devenant négligeable aux environs des années 1980.

Nous devons donc considérer que le marché européen des oeufs séchés n'offre aucun débouché aux exportateurs libanais.

C O N C L U S I O N

DEBOUCHES DES PRODUITS LIBANAIS EN EUROPE

Cette étude du marché des produits libanais exportables vers l'Europe nous a permis d'évaluer les possibilités d'exportations du Liban pour la trentaine de produits étudiés, à près de :

- . 14 millions de \$ en 1975
- . 30 millions de \$ en 1980.

Ces débouchés peuvent paraître importants mais si l'on tient compte du nombre de produits pris en considération ainsi que l'étendue du marché étudié, ces chiffres perdent leur caractère spectaculaire et paraissent même faibles.

On notera à la lecture du tableau récapitulatif ci-dessous, que quelques gammes de produits paraissent bénéficier de débouchés nettement plus intéressants que les autres. Il s'agit :

- . des légumes déshydratés (4,3 millions de \$ en 1980)
- . des jus de fruits et notamment des jus d'orange
(8 millions de \$ en 1980)
- . des conserves de fruits au sirop (6,7 millions de \$ en 1980).

DEBOUCHES DES PRODUITS LIBANAIS EN EUROPE

PRODUITS		POSSIBILITES LIBAN 1975		POSSIBILITES LIBAN 1980	
		Tonnage	Valeur (\$)	Tonnage	Valeur (\$)
CONSERVES DE FRUITS	Pêches	3.750	1.000.000	9.650	2.500.000
	Poires	1.050	300.000	2.750	800.000
	Abricots	1.450	320.000	3.650	800.000
	Mélanges	3.600	1.250.000	7.600	2.650.000
	Ensemble	9.850	2.870.000	23.650	6.750.000
FRUITS SECS	Pruneaux	290	120.000	730	290.000
	Abricots secs	340	305.000	900	810.000
	Ensemble	630	425.000	1.630	1.100.000
JUS DE FRUITS	Pomme	2.300	230.000	4.500	450.000
	Pomme concentré	600	150.000	600	150.000
	Orange	5.000	1.500.000	15.200	4.600.000
	Orange concentré	500	300.000	1.300	780.000
	Pamplemousse	1.550	510.000	4.900	1.620.000
	Citron	e	e	e	e
	Raisin	3.200	480.000	3.200	480.000
	Ensemble	13.150	3.170.000	29.700	8.080.000
CONSERVES de TOMATE	Tomates pelées	5.000	1.300.000	14.500	3.800.000
	Purées et concentrés	200		700	
	Jus de tomate	2.100	315.000	6.400	960.000
	Ensemble	7.300	1.615.000	21.600	4.760.000
CONSERVES de LEGUMES	Petits pois	400	100.000	400	100.000
	Haricots verts	3.200	640.000	3.900	780.000
	Poivrons	3.000	600.000	10.000	1.000.000
	Pois chiches	500	100.000	1.100	220.000
	Cornes grecques	-	-	-	-
	Ensemble	7.100	1.440.000	15.400	3.100.000
LEGUMES DESHYDRATES	Oignons	2.700	1.750.000	3.700	2.400.000
	Autres	1.300	1.800.000	1.400	1.950.000
	Ensemble	4.000	3.550.000	5.100	4.350.000
CAROUBE	Caroube entière	6.400	330.000	19.400	1.000.000
	Graine de caroube	600	120.000	1.300	260.000
	Mucilage de caroube	400	320.000	450	360.000
	Ensemble	7.400	770.000	21.150	1.620.000
OEUFs SECHES - Pour mémoire		-	-	-	-
E N S E M B L E			13.840.000		29.760.000

Si l'on examine les résultats de cette étude, non plus au niveau des gammes de produits, mais de chaque produit considéré séparément, les meilleures possibilités d'exportation sont offertes par :

- . les jus d'orange non concentré ... 4,6 millions de \$ en 1980
- . les tomates pelées 3 millions de \$ en 1980
- . les mélanges de fruits au sirop .. 2,6 millions de \$ en 1980
- . les pêches au sirop 2,5 millions de \$ en 1980
- . les oignons déshydratés 2,4 millions de \$ en 1980.

Ces cinq produits représentent à eux seuls 50 % de la valeur totale des débouchés étudiés et il est certain qu'ils constituent les meilleurs atouts des exportateurs libanais. La promotion de ces seuls cinq produits sur le marché européen peut être envisagée sans risque dans la mesure où l'action commerciale est dynamique et continue et où la qualité des produits est indiscutable, les résultats ne devraient pas se faire attendre, alors qu'une promotion généralisée de la quasi-totalité des produits étudiés ne peut qu'entraîner un éparpillement des efforts, une irrégularité de qualité et un impact commercial négligeable.

+ +
+

الجمهوريّة اللبنانيّة
مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإداريّة
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام